

# SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 23 juin 2025

(106<sup>e</sup> jour de séance de la session)



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE ROBERT

### Secrétaires :

**M. Bernard Buis, M. Fabien Genet.**

1. **Conventions internationales.** – Adoption en procédure d'examen simplifié de trois projets de loi dans les textes de la commission (p. 6886)

Convention d'entraide judiciaire avec le Suriname. – Adoption, en procédure accélérée, du projet de loi dans le texte de la commission.

Accord avec Chypre. – Adoption, en procédure accélérée, du projet de loi dans le texte de la commission.

Convention d'entraide judiciaire avec le Brésil. – Adoption, en procédure accélérée, du projet de loi dans le texte de la commission.

2. **Résultats de la gestion et approbation des comptes de l'année 2024.** – Rejet définitif en procédure accélérée d'un projet de loi (p. 6887)

Discussion générale (p. 6887)

Mme Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances

M. Vincent Capo-Canellas

M. Pascal Savoldelli

Mme Ghislaine Senée

Mme Isabelle Briquet

M. Marc Laménie

M. Jean-Baptiste Blanc

M. Stéphane Fouassin

M. Christian Billac

M. Vincent Delahaye

M. Stéphane Sautarel

M. Jean Pierre Vogel

Mme Amélie de Montchalin, ministre

Clôture de la discussion générale.

Article liminaire (p. 6899)

M. Vincent Delahaye

M. Christian Billac

M. Pascal Savoldelli

Amendement n° 4 de M. Pascal Savoldelli. – Retrait.

Rejet de l'article.

Article 1<sup>er</sup> (p. 6901)

Amendement n° 4 de M. Pascal Savoldelli. – Retrait.

Rejet de l'article.

Articles 2 à 6 – Rejet. (p. 6903)

Article 7 (p. 6927)

Amendement n° 1 de M. Pascal Savoldelli. – Rejet.

Rejet de l'article.

Article 8 (p. 6927)

Amendement n° 2 de M. Pascal Savoldelli. – Rejet.

Rejet de l'article.

Article 9 (p. 6928)

Amendement n° 3 de M. Pascal Savoldelli. – Rejet.

Rejet de l'article.

Article 10 (p. 6928)

M. Pierre Barros

M. Jean Pierre Vogel

Rejet, par scrutin public n° 331, de l'article.

Tous ses articles ayant été rejetés, le projet de loi est définitivement rejeté.

3. **Approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024.** – Rejet définitif en procédure accélérée d'un projet de loi (p. 6929)

Discussion générale (p. 6929)

Mme Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins

Mme Élisabeth Doineau, rapporteure générale de la commission des affaires sociales

M. Vincent Delahaye, rapporteur pour avis de la commission des finances

Mme Cathy Apourceau-Poly

Mme Raymonde Poncet Monge

M. Bernard Jomier

M. Daniel Chasseing

Mme Corinne Imbert

M. Stéphane Fouassin

M. Christian Bilhac

M. Olivier Henno

Mme Pascale Gruny

Mme Amélie de Montchalin, ministre

M. Yannick Neuder, ministre

Clôture de la discussion générale.

Article liminaire – Rejet. (p. 6943)

Article 1<sup>er</sup> (p. 6943)

Mme Raymonde Poncet Monge

Rejet de l'article.

Article 2 – Rejet. (p. 6944)

Article 3 – Rejet par scrutin public n° 332. (p. 6944)

Tous ses articles ayant été rejetés, le projet de loi est définitivement rejeté.

4. **Décret complétant l'ordre du jour de la session extraordinaire** (p. 6948)

5. **Ordre du jour** (p. 6948)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTENCE DE MME SYLVIE ROBERT

vice-présidente

Secrétaires :  
M. Bernard Buis,  
M. Fabien Genet.

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à seize heures.)*

1

## CONVENTIONS INTERNATIONALES

ADOPTION EN PROCÉDURE D'EXAMEN SIMPLIFIÉ  
DE TROIS PROJETS DE LOI  
DANS LES TEXTES DE LA COMMISSION

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle l'examen de trois projets de loi tendant à autoriser la ratification ou l'approbation de conventions internationales.

Pour ces trois projets de loi, la conférence des présidents a retenu la procédure d'examen simplifié.

Je vais donc les mettre successivement aux voix.

PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION  
DE LA CONVENTION D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN  
MATIÈRE PÉNALE ENTRE  
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ET LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE DU SURINAME

### Article unique (Non modifié)

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Suriname, signée à Paris le 15 mars 2021 (ensemble un avenant signé à Paramaribo le 2 juin 2023), et dont le texte est annexé à la présente loi.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix le texte adopté par la commission sur ce projet de loi (projet n° 553, texte de la commission n° 751, rapport n° 750).

La procédure accélérée a été engagée sur ce texte.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est favorable à l'adoption de ce texte.

*(Le projet de loi est adopté.)*

PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE  
L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ET LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE  
SUR LA COOPÉRATION LORS DES OPÉRATIONS  
D'ÉVACUATION À PARTIR DE LA RÉGION  
DU MOYEN-ORIENT VIA LE TERRITOIRE  
DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE  
DANS LE CADRE D'UNE SITUATION DE CRISE

### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Chypre sur la coopération lors des opérations d'évacuation à partir de la région du Moyen-Orient *via* le territoire de la République de Chypre dans le cadre d'une situation de crise, signé à Paris le 9 septembre 2022 et dont le texte est annexé à la présente loi.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix le texte adopté par la commission sur ce projet de loi (projet n° 345, texte de la commission n° 728, rapport n° 727).

La procédure accélérée a été engagée sur ce texte.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est favorable à l'adoption de ce texte.

*(Le projet de loi est adopté.)*

PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE  
L'AVENANT À LA CONVENTION D'ENTRAIDE  
JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE DU 28 MAI 1996  
ENTRE LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ET LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL

### Article unique (Non modifié)

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale du 28 mai 1996 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Brasilia le 28 mars 2024, et dont le texte est annexé à la présente loi.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix le texte adopté par la commission sur ce projet de loi (projet n° 629, texte de la commission n° 753, rapport n° 752).

La procédure accélérée a été engagée sur ce texte.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées est favorable à l'adoption de ce texte.

*(Le projet de loi est adopté.)*

2

## RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2024

REJET DÉFINITIF EN PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE  
D'UN PROJET DE LOI

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 (projet n° 718, rapport n° 743).

### Discussion générale

**Mme la présidente.** Dans la discussion générale, la parole est à Mme la ministre.

**Mme Amélie de Montchalin**, *ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics.* Madame la présidente, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général de la commission des finances, madame la rapporteure générale de la commission des affaires sociales, mesdames, messieurs les sénateurs, comme j'ai eu l'occasion de le faire en commission des finances la semaine dernière, je vous présente aujourd'hui le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 (PLRGAC).

Nous vous présentons un texte qui constate le passé, un texte technique, à vocation comptable, mais essentiel, car il traduit la réalité des choses et nous permet de rendre compte des résultats de la gestion.

Il y va du devoir de l'exécutif auprès de la représentation nationale, et plus généralement du devoir de l'État auprès des citoyens, qui sont également des contribuables, de tenir les objectifs que vous, parlementaires, avez fixés dans la loi de finances et d'en rendre compte.

Ce constat permet en particulier d'apprécier l'impératif de redressement de nos finances publiques. Il est nécessaire de regarder le présent et le passé récent pour préparer l'avenir. Notre objectif, d'ici à 2029, est simple : une France souveraine et toujours libre de choisir sa voie, qui cesse donc d'augmenter sa dette.

Ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un constat comptable, partagé, qui doit nous permettre de nous tourner ensemble vers l'avenir et vers les décisions que nous avons à prendre en tant que nation. Il constitue donc un prérequis du débat budgétaire qui se tiendra à l'automne.

Son équivalent a été rejeté ces trois dernières années, alors même qu'il me semble représenter une étape incontournable pour retrouver une gestion politique apaisée. Je tiens à vous dire combien je regrette que ce projet de loi ait de nouveau été rejeté à l'Assemblée nationale il y a deux semaines sans débat, ainsi que par votre commission des finances la semaine dernière.

Concrètement, que nous apprend ce texte ? Il montre que la gestion 2024 s'est distinguée par de très nombreux aléas et par une très forte activité de régulation budgétaire tout au long de l'année, afin de corriger la trajectoire et d'abaisser la dépense de l'État par rapport au plafond défini en loi de finances initiale (LFI). En particulier, un décret d'annulation

a été pris en février 2024 et des plafonds de dépenses ministérielles inférieurs aux crédits disponibles ont été instaurés, accompagnés d'un surgel à l'été.

Enfin, la fin de la gestion 2024 a été marquée par la préparation inédite de l'année 2025, laquelle a commencé sous le régime des services votés, avec l'adoption de la loi spéciale.

Sur le plan politique, chacun est fondé à formuler des hypothèses sur ce qu'auraient pu ou dû être les décisions en 2024 – la commission des finances du Sénat a d'ailleurs conduit des travaux sur le sujet. Cependant, si la dégradation fut réelle, l'effort en gestion sur les dépenses de l'État le fut également. Après avoir tiré le bilan de 2024, nous devons désormais regarder vers l'avenir en tirant les leçons de ce qui s'est produit au cours de ces années très mouvementées, avec des hausses puis des baisses de l'inflation et la flambée des prix de l'énergie.

Surtout, je souhaite vous le dire très solennellement : nous devons travailler non seulement sur 2026, mais bien jusqu'à 2029, échéance que nous nous sommes fixée pour ramener le déficit sous les 3 %. Autrement dit, cette année est celle à partir de laquelle nous devons cesser d'augmenter notre dette. Sans redressement de nos comptes – je le dis ici avec force –, il n'y a pas de souveraineté durable pour notre pays. Telle est bien la menace qui pèse sur nous : la perte de notre indépendance.

Les chiffres présentés dans ce texte posent le constat de la gravité de la situation des finances publiques à l'issue de l'année 2024. Le déficit s'est établi à 5,8 % du PIB, soit un niveau légèrement inférieur à la prévision de fin de gestion de 6 %, mais bien supérieur aux 4,4 % prévus en loi de finances initiale, ce qui constitue une entorse à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Cet écart étant supérieur à 0,5 point de PIB, il a été qualifié d'important par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), au titre de l'article 62 de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf). Conformément aux dispositions du même article, le Gouvernement présente dans ce projet de loi les raisons de cet écart entre la prévision et l'exécution, et indique surtout les mesures de correction envisagées pour y remédier.

L'analyse de l'exécution, largement commentée, est par ailleurs développée dans l'exposé général des motifs ; je ne m'y étendrai pas.

À la suite des crises, notre économie a connu des évolutions structurelles inattendues et reste exposée à de très forts aléas, notamment exogènes, nous le constatons de nouveau cette année.

Des éléments techniques sont également intervenus, en particulier sur les recettes, avec une élasticité très faible par rapport au PIB. Autrement dit, en 2023, puis en 2024, quand le PIB augmentait de 1 %, les recettes, qui augmentent usuellement dans les mêmes proportions, n'ont crû que de 0,4 % puis de 0,6 %, ce qui a entraîné une forte dégradation du déficit.

En revanche s'agissant des dépenses de l'État, l'exécution, c'est-à-dire la dépense réelle, a été inférieure de 7 milliards d'euros par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale, avec 484 milliards d'euros dépensés contre 492 milliards budgétés.

Pour 2025, nous avons engagé, grâce à vous et à votre soutien, un effort courageux de redressement de nos finances publiques, en nous fondant sur le budget de

compromis forgé par la commission mixte paritaire. Ce compromis vous rend d'autant plus exigeants que l'engagement du Parlement a été très important pour y parvenir, et nous nous tenons prêts, actifs et engagés, pour honorer en 2025 ce budget, ces mesures et ces dépenses que vous avez soutenus.

C'est tout le sens de la nouvelle méthode de transparence et de réactivité que nous avons partagée avec vous lors du premier comité d'alerte, en avril. Celui-ci se réunira de nouveau ce jeudi 26 juin ; à cette occasion, nous vous présenterons tous les éléments à notre disposition sur la réalité des dépenses et des recettes, afin de maintenir avec vous un dialogue nourri qui pourra se poursuivre dans les semaines à venir.

Plus précisément, nous cherchons à tenir l'objectif de 5,4 % de déficit fixé par le Premier ministre, lequel est à la fois impératif, ambitieux et atteignable. Nous avons déjà mis en place une gestion renforcée ; nous avons réduit de moitié les reports de crédits ministériels ; nous avons instauré une réserve de précaution de plus de 8,7 milliards d'euros et une nouvelle réserve de 1,1 milliard d'euros a également été intégrée dans l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) ; nous avons réduit nos dotations en fonction des trésoreries disponibles. Nous cherchons avant tout à ce que l'euro public soit un déclencheur, plutôt qu'une dépense reconduite par habitude.

En somme, notre ligne tient en une phrase : la dépense publique ne peut plus être automatique.

Face aux nouveaux aléas géopolitiques, économiques et financiers, la prévision de croissance pour 2025 a été révisée à la baisse, à 0,7 % au lieu de 0,9 %, et même de 1,1 % lorsque le Gouvernement a pris ses fonctions.

En conséquence, nous avons pris, en avril dernier, de nouvelles marges de prudence pour 2025, avec 5 milliards d'euros de mesures, qu'il s'agisse d'annulations ou de mises en gel, c'est-à-dire des dépenses que nous ne nous autorisons à engager que si les circonstances macroéconomiques s'améliorent. Vous le constatez, par rapport à 2024, nous sommes passés à une gestion et à des réactions plus rapides et plus transparentes, qui sont partagées dans le cadre de cette structure d'alerte, dont la vertu est d'abord de vous donner la pleine vision de ce que nous savons et de ce que nous décidons.

Je termine en affirmant que nous assumons ainsi nos responsabilités pour tenir les objectifs de finances publiques de la loi de finances initiale et, plus généralement, pour revenir sous la barre des 3 % à l'horizon 2029.

Nous nous attachons à mieux anticiper les aléas et les risques dès la gestion, dont la complexité nous impose une amélioration continue de notre pilotage. Nous y associons toutes les parties prenantes, les gestionnaires publics, mais aussi vous-mêmes, en premier lieu. En effet, cette prérogative démocratique est attachée à celle dont jouit le Parlement d'évaluer l'action du Gouvernement et, plus généralement, s'agissant de nos finances publiques, l'efficacité de nos dispositifs.

Il s'agit là d'un enjeu majeur de ce projet de loi d'approbation des comptes, lequel alimente le débat nourri qui nous permettra aussi de préparer, dès maintenant, les premières orientations pour le budget 2026.

Ce dernier devra être construit dans cet esprit : il ne s'agit pas de faire moins, mais de faire mieux, de mettre les bons moyens au bon endroit, de réorganiser la structure publique, les agences, les opérateurs et les ministères. En bref, il s'agit

de mieux servir les Français et de nous souvenir que rien de ce que nous faisons ne repose sur autre chose que sur leur consentement à l'impôt et sur leur attente d'un service public qui réponde à leurs priorités. *(Mme la rapporteure générale de la commission des affaires sociales ainsi que MM. Marc Laménie, Vincent Capo-Canellas et Stéphane Fouassin applaudissent.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur général. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, l'exercice budgétaire 2024 de notre pays a déjà fait couler beaucoup d'encre, et pour cause : il pourrait rester dans les annales comme l'exemple parfait de la mauvaise gestion budgétaire.

Commençons par le plus évident. Après avoir enregistré en 2023 le niveau de déficit le plus élevé de la V<sup>e</sup> République hors période de crise, notre pays a battu un triste record en 2024 avec un déficit historique de 5,8 % du PIB. Loin d'avoir été prévu en loi de finances initiale, ce déficit doit être rapporté à la prévision de 4,4 points de PIB présentée lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF). Il s'agit donc d'un écart de 1,4 point de PIB par rapport à la prévision, soit environ 41 milliards d'euros, qu'aucune crise ne justifie.

Signe de la gravité de la situation, les deux chambres du Parlement se sont saisies du sujet et ont créé, au Sénat, une mission d'information et, à l'Assemblée nationale, une commission d'enquête pour comprendre les raisons de ce que l'on peut appeler non plus un dérapage, mais plutôt une plongée en eau profonde.

Les facteurs de celle-ci sont multiples, et j'en pointerai trois que nous avons déjà soulignés : premièrement, un effet de dérapage de 2023 sur l'année 2024 qui, contre toute attente, n'a pas été anticipé par le gouvernement de l'époque, dont la communication était on ne peut plus rassurante ; deuxièmement, des prévisions de croissance pour 2024 optimistes, doublées d'erreurs sur la composition de cette croissance ; troisièmement, et surtout, un aveuglement et un manque de volonté politique pour redresser la situation, et ce, jusqu'à l'épisode de la dissolution de 2024.

Quatre gouvernements se sont succédé en 2024. Il a fallu attendre le mois de septembre et le gouvernement dirigé par Michel Barnier, puis l'actuel gouvernement dirigé par François Bayrou, pour avoir enfin le sentiment que la gravité de la situation budgétaire de notre pays était prise au sérieux.

Le déficit budgétaire de l'État pour 2024 s'élève à 155,9 milliards d'euros. Je rappelle que la moyenne de la décennie 2010-2019 se situait sous la barre des 100 milliards d'euros. Un seuil de 150 milliards d'euros est à cet égard absolument considérable. Imaginez, par exemple, que même en supprimant, comme par magie, l'intégralité des dépenses de l'enseignement et des armées, le budget resterait déficitaire.

Ce qui saute aux yeux lorsque l'on examine les séries historiques et les comparaisons européennes, ce n'est pas le dérapage des comptes publics au moment du covid-19, lequel est classique en période de crise et commun à l'ensemble de l'Europe, mais bien l'extrême lenteur de la décroissance du déficit qui a suivi. Après la crise financière de 2009 et 2010, la pente avait été remontée beaucoup plus vite.

Ma conviction demeure donc que les précédents gouvernements ont été perfusés de façon continue au déficit public et ont dangereusement anesthésié les Français ; ils ont ainsi vécu dans l'illusion que tout allait bien et qu'il n'y avait pas de problème : ils fonçaient dans le mur en souriant, comme le ravi de la crèche.

Les auditions que nous avons menées auprès des principaux responsables politiques de l'exercice 2024 – j'insiste, madame la ministre, sur le mot « responsables » – ont été éloquentes à cet égard : « ce n'est pas moi », « tout va bien », « j'ai tout bien fait », a-t-on entendu. Tous fonçaient dans le mur en niant l'évidence de comptes publics à la dérive.

L'exercice 2024 est, à cet égard, le dernier avatar d'une gestion budgétaire menée depuis 2017, laquelle se trouve aux antipodes de ce qu'il faut faire. Elle se résume en deux chiffres : depuis 2017, les dépenses de l'État, retraitées de l'inflation, ont augmenté de 10,5 % tandis que, dans le même temps, les recettes de l'État diminuaient de plus de 8 %.

Souvenez-vous, en 2019, notre déficit public était de 3 %. Depuis lors, les recettes de l'État se sont effondrées et les dépenses ont explosé. Nul besoin d'avoir fait HEC pour comprendre que la poursuite d'une telle trajectoire nous mène dans le mur !

Il ne faut donc pas opposer ceux qui estiment que la dégradation provient de la baisse des recettes et des impôts, et ceux qui affirment qu'elle résulte de la hausse des dépenses. Elle est factuellement, et malheureusement, la résultante de ces deux mouvements parfaitement antagonistes.

Loin d'adapter les dépenses au niveau des recettes, l'État a fait l'inverse. Ainsi, aujourd'hui, pour 1 euro de recette, l'État dépense plus de 1,5 euro. Cherchez l'erreur !

Les fautes de l'exercice budgétaire 2024 sont de tous ordres. Les recettes ont été fortement surestimées en loi de finances initiale, sans d'ailleurs que le Gouvernement puisse en justifier la prévision. L'impôt sur les sociétés, en particulier, a rapporté 57 milliards d'euros au lieu des 72 milliards d'euros attendus, un chiffre exagéré et dénué de fondement économique.

Les dépenses n'ont baissé que grâce à un fait unique : la disparition progressive des boucliers tarifaires mis en place à juste titre pendant la crise inflationniste.

Les dépenses de masse salariale, en particulier, sont totalement hors de contrôle et font un véritable bond de 6,6 milliards d'euros en 2024, sous l'effet conjugué de mesures catégorielles que je qualifierais presque d'inconscientes et d'une très forte hausse des effectifs : plus 6 700 équivalents temps plein (ETP) en 2024. Songez que la loi de finances initiale pour 2024 a été promulguée onze jours seulement après une loi de programmation des finances publiques qui, elle, fixait comme objectif la stabilité des emplois. Quelle incohérence ! Là encore, cherchez l'erreur.

Malgré cette dérive des recettes et des dépenses constatée tout au long de l'année 2024, aucune mesure de redressement n'a été prise. Le décret d'annulation, dont certains se vantent, d'un montant effectivement historique de 10 milliards d'euros, paraît dès le 21 février ; pour autant, de manière totalement absurde, 16 milliards d'euros de reports de crédits de 2023 sur 2024 viennent, le mois suivant, plus que compenser cette réduction.

Surtout, et nous ne le dirons jamais assez, le Gouvernement a failli en ne présentant pas de projet de loi de finances rectificative (PLFR) en cours d'année. Tout cela a abouti au résultat que l'on sait.

Alors, madame la ministre, tâchons au moins de tirer les bonnes leçons de cet exercice 2024, que je qualifierai de calamiteux.

Celles-ci me paraissent claires : premièrement, les prévisions de croissance doivent être raisonnables et mieux intégrer les prévisions des économistes ; deuxièmement, les prévisions de recettes fiscales ne doivent pas se fonder sur des élasticités déraisonnables, sans rapport avec la réalité économique du pays ; troisièmement, il doit être mis fin à la pratique des reports, et je reconnais sur ce point les avancées importantes du gouvernement dont vous faites partie ; quatrièmement, les mesures de régulation budgétaire ne doivent pas faire l'économie d'un PLFR si la dégradation de la situation budgétaire le justifie ; cinquièmement, enfin, le Gouvernement doit travailler en toute transparence avec le Parlement et les Français.

Sur ce dernier point, je constate, hélas ! que le compte n'y est pas. Comme cela vous a été dit en commission des finances, les Français ont besoin d'entendre le Gouvernement et de comprendre les raisons de cette dégradation historique. Ils ont besoin qu'on leur explique à cause de quoi et pourquoi nous en sommes arrivés là.

À cet égard, le titre de l'exposé des motifs du présent projet de loi résonne comme une provocation – nous pourrions presque en sourire si la situation n'était pas tragique – : « Un résultat s'inscrivant dans une trajectoire de redressement des comptes publics et s'appuyant sur un pilotage renforcé de la dépense ». Il s'agit bien de l'année 2024 ! C'est le retour du ravi de la crèche...

Vous ne serez donc pas étonnée, madame la ministre, que malgré ce « résultat s'inscrivant dans une trajectoire de redressement », au regard de l'ensemble des éléments que je viens d'exposer, la commission des finances du Sénat propose de rejeter le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024.

Je forme le vœu sincère que l'exécution 2025 nous permettra enfin de retrouver une gestion à la fois rigoureuse, plus saine et plus sereine. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, RDSE et INDEP.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Vincent Capo-Canellas. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

**M. Vincent Capo-Canellas.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous traversons sans doute un moment critique au regard de l'état du monde, des conflits, des guerres et des difficultés. La question du redressement des finances publiques et de la capacité de la France et de l'Europe à agir et à faire face à toutes ces crises se pose avec une acuité particulière.

Nous examinons aujourd'hui les comptes de l'année 2024, qui fut atypique à plus d'un titre. Elle fut d'abord marquée par une succession baroque d'événements et de crises politiques : la dissolution, le gouvernement intérimaire, la censure.

D'un point de vue budgétaire, il est regrettable, comme M. le rapporteur général vient de le souligner, que n'ait pas été présentée de loi de finances rectificative dès le printemps, alors même que les recettes ne semblaient déjà pas être au rendez-vous.

Il convient de rappeler, parallèlement, les mesures prises en gestion dès le mois de février, qui se sont traduites par plus de 7 milliards d'euros d'économies au moyen de gels et d'annulations de crédits. Nous estimons cependant que le Parlement aurait dû être associé à cette démarche, qu'un débat aurait dû avoir lieu à ce sujet et que, plutôt que la dissolution, mieux valait tenter le compromis politique.

Pouvions-nous agir différemment à l'époque ? Sans doute. Fallait-il un PLFR ? Bien sûr ! Était-il envisageable d'obtenir un vote positif ? Nul ne le sait.

L'exercice 2024 fut largement catastrophique dans son résultat et l'ampleur du dérapage a été abondamment détaillée dans les travaux de la commission des finances. Le déficit, chacun s'en souvient, s'est établi à 5,8 % du PIB, bien loin des 4,4 % prévus par la loi de finances initiale. Les restes à payer ont doublé depuis 2018 ; vous avez pris des mesures correctives sur ce point. L'impact de la dissolution a, bien entendu, affaibli nos finances, tout comme celui de la censure, même si cette dernière a surtout pesé sur l'exercice 2025.

Le groupe Union Centriste ne votera pas ce projet de loi ; sa très grande majorité s'y opposera même. Le voter reviendrait à donner quitus d'une succession d'erreurs, jusqu'à la censure, qui ont coûté fort cher.

À l'heure où nous nous réunissons, d'autres inquiétudes pointent. Nous mesurons combien les résultats du conclave sur les retraites, par exemple, sont attendus. Nous avons conscience de l'ensemble des périls. La question du cours du pétrole, entre autres, pèsera sur la croissance de demain.

La leçon pour 2025 est d'abord qu'il nous faudra veiller, autant que nous le pourrons, à la stabilité et que chaque formation politique de gouvernement devra accepter des compromis. C'est la démarche que nous avons adoptée pour le PLF pour 2025 jusqu'à la commission mixte paritaire, qui a vu chacun faire des concessions. Cela doit nous inspirer pour le prochain budget. Mme la ministre a d'ailleurs rappelé la réunion de jeudi. Cette initiative va dans le bon sens.

Ma conviction est qu'il faut viser le rétablissement de nos comptes, mais également, au-delà de la seule logique comptable, préserver la croissance. Il nous faut marcher sur ces deux pieds, sans quoi nous n'aurons pas d'avenir. Le rétablissement de nos comptes passe aussi par le retour de la croissance ; nous devons veiller à ne pas l'entraver.

La recette n'est pas simple ; elle passe par des choix de sélectivité dans les politiques publiques, à l'image de ce que nous savons faire dans nos collectivités locales lorsque nous redressons une situation de grande difficulté, ce qui, hélas ! arrive.

Au-delà, des questions de fond doivent être traitées : le décrochage de l'Europe en matière d'innovation et d'investissement, ou encore le poids des charges salariales, qui provoque aujourd'hui notre perte de compétitivité.

Je me trouvais au salon du Bourget la semaine dernière, où des industriels nous ont rappelé que, pour leurs prochains grands projets, la tentation est grande d'investir hors d'Europe, en raison de contraintes jugées trop fortes et de charges parfois trop lourdes.

Nous nous trouvons à un moment critique, mais nous aurons tous à cœur de faire œuvre utile. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pascal Savoldelli.

**M. Pascal Savoldelli.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de règlement engage une conception de la démocratie budgétaire : il scelle, pour le Parlement, un jugement sur la sincérité du Gouvernement, sur sa méthode, et plus encore, sur la crédibilité du récit économique que celui-ci persiste à tenir.

Les faits, eux, sont têtus. Le déficit public s'établit à 5,8 % du PIB, soit 1,4 point au-delà de la prévision votée. Derrière cette défaillance se cache une double responsabilité : celle de s'être lourdement trompé... ou celle d'avoir volontairement trompé.

Si une collectivité territoriale avait présenté de tels écarts entre son budget primitif et son compte administratif, elle aurait été mise sous tutelle par le préfet ; la ministre elle-même en a convenu en commission.

Ce dérapage budgétaire marque aussi l'échec d'une politique économique qui s'est obstinée à croire en la théorie du ruissellement – nous n'en entendons plus parler ! –, selon laquelle les cadeaux fiscaux consentis au capital devaient créer mécaniquement l'emploi, la croissance et l'équilibre budgétaire. Nous en attendons toujours les résultats : 155,9 milliards d'euros de déficit, 12,6 milliards d'euros manquants par rapport à vos propres objectifs, une dette qui dépasse 2 600 milliards d'euros et un service de la dette de près de 50 milliards d'euros cette année, appelé à grimper à 69 milliards d'euros en 2027.

Face à ces résultats, le Gouvernement aurait pu choisir la vérité, la correction, le débat. Il a préféré l'évitement : pas de collectif budgétaire, pas de débat parlementaire et une gestion en solitaire assumée comme telle par le Président de la République. Dès le mois de février dernier, 13,7 milliards d'euros de crédit ont été annulés par décret. Le rabet, brutal, aveugle et transversal, a remplacé la boussole.

En 2024, les dépenses de l'État ont pourtant été réduites de 11,2 milliards d'euros par rapport à leur montant en 2023. Le déficit s'explique donc non pas par la dépense, mais par les renoncements fiscaux.

Le bilan du président Macron et de ses gouvernements successifs depuis 2017 comprend notamment la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), l'allègement de la fiscalité sur le capital *via* le prélèvement forfaitaire unique (PFU), la suppression de la taxe d'habitation, y compris pour les plus aisés, la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le coût cumulé de ces différentes mesures s'élève à 62 milliards d'euros par an, et à 310 milliards d'euros depuis 2018.

Et pour quel résultat ? L'emploi industriel recule, la France devient le pays le plus inégalitaire de l'Union européenne, le nombre de travailleurs précaires a doublé et les services publics continuent de reculer.

Vous avez plusieurs fois évoqué le coût de la censure, madame la ministre, mais parlons du coût de l'illusion : un budget construit sur des hypothèses gonflées, des prévisions irréalistes et un pari économique non tenu.

Parlons aussi du coût du renoncement, comme le rejet par le Sénat de la taxe Zucman, qui vise à instaurer une taxation d'au moins 2 % sur les revenus économiques des milliardaires et dont les recettes s'élèveraient tout de même à plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Enfin, les chiffres de la mission « Remboursements et dégrèvements », que je rapporte, parlent d'eux-mêmes : depuis 2013, les crédits exécutés ont augmenté de 70 %,

contre 27,5 % seulement pour les recettes fiscales brutes. Résultat, les restitutions atteignent 30,4 % des rentrées fiscales – un quasi record – et le taux réel de prélèvements obligatoires s'établit non pas à 45,6 % comme vous l'affirmez encore, madame la ministre, mais à 42,8 %.

Vous avez construit un budget hors sol et contourné le Parlement pour en masquer les failles. La même mécanique s'est rejouée dans le budget 2025 : pour justifier l'austérité imposée aux collectivités, vous avez surévalué la progression de leurs dépenses, invoquant un dérapage de 17 milliards d'euros, dont le montant s'est révélé deux fois moindre.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Ah bon ?

**M. Pascal Savoldelli.** Une telle exagération a préparé le terrain politique pour des coupes telles que le gel de la dynamique de TVA ou le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) élaboré avec la droite.

En ce qui concerne les recettes, les 17,4 milliards d'euros annoncés reposent en grande partie sur du sable : la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus a rapporté 1,4 milliard d'euros de recettes, loin des 4 milliards d'euros attendus, tandis que la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises n'a rapporté que 8,5 milliards d'euros, contre les 12 milliards d'euros promis. Et conformément à ce que la droite souhaitait, ces dispositifs ne seront pas reconduits.

Par ce texte, il nous est demandé non pas d'approuver un bilan, mais d'avaliser un aveuglement. Nous ne le ferons pas ! L'Assemblée nationale a rejeté ce projet de loi, et si le Sénat en faisait autant, ce serait un événement politique.

La droite sénatoriale avait voté la première partie et l'article d'équilibre du projet de loi de finances pour 2024. Le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky avait, pour sa part, proposé d'adopter une motion de rejet, mes chers collègues. En toute cohérence, nous voterons donc contre le présent projet de loi. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K et sur des travées du groupe SER.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Ghislaine Senée.

**Mme Ghislaine Senée.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, l'approbation des comptes de l'année *n-1* est l'occasion, dans le cadre du pouvoir parlementaire de contrôle, d'appréhender l'exécution de la loi de finances pour 2024 et de confronter le Gouvernement à la réalité de sa gestion. Et quelle réalité ! Un déficit public de 5,8 % du PIB, soit quasiment 170 milliards d'euros, une dette s'établissant à 113 % du PIB et près de 23 milliards d'euros de recettes fiscales manquantes.

Comment en sommes-nous arrivés à une situation aussi catastrophique, au terme d'une période de huit ans qui a vu se succéder des gouvernements se targuant d'être de bons gestionnaires ?

Année du septième budget exécuté sous les mandats du Président de la République, 2024 marque la faillite sans appel d'un système reposant, d'une part, sur une politique fiscale du « toujours moins d'impôts et moins de taxes » qui, chaque année, sabre un peu plus la capacité d'agir de l'État et, d'autre part, sur des coupes budgétaires aux effets récessifs qui amoindrissent encore les recettes de l'État, notamment les rendements de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la TVA.

De ce projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024, nous retenons un double renoncement.

Le premier renoncement est l'absence de réponse aux défis posés par l'ampleur des dérèglements climatiques. L'urgence est là. Les scientifiques, les chercheurs, mais aussi les habitants et les élus locaux des zones particulièrement exposées aux risques et aux catastrophes naturelles s'épuisent à le répéter. L'urgence, aujourd'hui, est de préserver les conditions d'habitabilité de notre pays et de préparer un avenir viable pour les générations futures.

En 2024, ce sont pourtant 4,2 milliards d'euros de dépenses favorables à l'environnement, dont 3,7 milliards d'euros alloués au bâtiment et 1,1 milliard d'euros à la protection des ressources naturelles, qui ont été annulés en cours d'exercice.

« Le climat change très vite. Nous avançons lentement derrière. » Par ces mots, la climatologue Valérie Masson-Delmotte nous alerte, comme d'autres chercheurs, sur notre incapacité à contenir le réchauffement climatique à 1,5 degré, comme le prévoient les accords de Paris. Les gouvernements Macron en portent la lourde responsabilité – ce sera une marque indélébile sur les mandats du Président de la République.

Le second renoncement est celui de la lutte contre les inégalités, ou plutôt le choix politique, conscient et assumé, du creusement de celles-ci.

Le président Macron voulait plus de millionnaires. Une fois n'est pas coutume, cet engagement a été tenu. Il n'y a jamais eu autant de millionnaires dans notre pays, qui en comptera bientôt 3 millions. Durant la seule année 2024, plus de 20 000 personnes le sont devenues. Notre pays monte sur la troisième marche mondiale. Cocorico !

Mieux encore, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes françaises est passé de 570 à 1 225 milliards d'euros depuis 2017. En France, quand on possède plus de 100 millions d'euros de patrimoine, on paie proportionnellement moins d'impôts que tous les autres. L'enrichissement à folle vitesse permis par l'évitement à l'impôt est consacré dans notre pays ! Et il faut, surtout, ne rien changer...

Depuis huit ans, les gouvernements successifs ont multiplié les cadeaux fiscaux sans condition. La Cour des comptes relève du reste que le coût des dépenses fiscales a bondi de 5 milliards d'euros, passant de 90 à 95 milliards en 2024. Or ce sont autant de dépenses favorables au climat ou bénéficiant aux personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont systématiquement sacrifiées.

En ce qui concerne la TVA, sur les 90 milliards d'euros de recettes escomptées cette année, 3 milliards d'euros manquent à l'appel. Les coupes budgétaires effectuées au début de l'année 2024 ont eu un effet récessif qui a emporté une baisse de la consommation, et, partant, une baisse de la croissance et des recettes de TVA.

Une partie des recettes de TVA étant reversée aux collectivités pour compenser les taxes et impôts locaux supprimés, d'une part, et à la sécurité sociale pour compenser les exonérations de cotisations, d'autre part, ce détournement de la TVA vers des dépenses fiscales appauvrit l'État et obère ses moyens d'agir. Vous aurez décidément tout fait pour que nous allions droit dans le mur, madame la ministre !

Pour les écologistes, un autre chemin budgétaire est impératif, d'autant que de l'argent, il y en a dans ce pays. Près de 100 milliards d'euros de dividendes ont en effet été versés en 2024.

Respectons donc l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et faisons contribuer chacun selon ses facultés, mes chers collègues. Menons le combat de la justice fiscale, investissons massivement pour le climat – cela créera de l'activité et des emplois qui ont du sens dans un monde qui en manque tant –, investissons dans l'école publique, la santé, la recherche, et aussi dans nos services publics que vous persistez à abandonner alors qu'ils ont fait la fierté de nos compatriotes pendant des décennies.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires votera contre ce projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST et sur des travées du groupe SER.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Isabelle Briquet. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

**Mme Isabelle Briquet.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, le projet d'approbation des comptes de 2024 que nous examinons aujourd'hui n'est pas un simple texte comptable : il constitue l'aveu d'une gestion désastreuse des finances publiques et de l'incapacité du Gouvernement à tenir les engagements pris devant la représentation nationale.

Le groupe socialiste votera contre ce texte, non par esprit d'opposition systématique, mais parce qu'il symbolise ce que nous dénonçons depuis des mois : une politique budgétaire erratique, un désarmement fiscal de l'État qui nous a conduits dans l'impasse et un refus obstiné de prendre en considération les propositions alternatives que nous avons formulées.

Cette situation n'est malheureusement pas nouvelle. L'analyse des budgets successifs révèle une constante particulièrement préoccupante : l'instabilité chronique des prévisions budgétaires et l'écart récurrent entre les objectifs affichés et la réalisation de l'exécution.

Les prévisions de recettes ou de croissance sur lesquelles s'appuient les lois de finances sont régulièrement trop optimistes. Parallèlement, les dépenses sont souvent sous-évaluées. Cette double erreur d'appréciation se traduit mécaniquement par un creusement du déficit supérieur aux prévisions initiales.

Les données publiées par l'Insee dressent un tableau particulièrement sombre de l'état de nos finances publiques. En 2024, le déficit public s'élevait à 5,8 % du PIB et la dette publique à 113 % du PIB. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques abstraites, mes chers collègues. Ils traduisent le dérapage budgétaire que nous connaissons.

Pour mesurer l'ampleur de cette dégradation, il convient de rappeler qu'en 2019, avant la crise sanitaire, notre dette publique s'élevait à 98 % du PIB. En l'espace de cinq ans, nous avons donc assisté à une augmentation de plus de 15 points de cette proportion. Cette progression, si elle peut en partie s'expliquer par la crise du covid-19 et par la crise énergétique, révèle surtout l'incapacité du Gouvernement à redresser la barre une fois la crise passée.

Dès la fin de l'année 2023, les remontées de l'administration fiscale étaient mauvaises : l'impôt sur les sociétés reculait fortement, la TVA ralentissait et l'impôt sur le revenu stagnait. Malgré les alertes internes, aucune information n'a été transmise au Parlement par les ministres Bruno Le Maire et Thomas Cazenave.

Quelques mois plus tard, en mai 2024, les mêmes ministres, entendus cette fois par la mission d'information sur la dégradation des finances publiques depuis 2023, menée par

la commission des finances du Sénat, présidée par Claude Raynal et rapportée par Jean-François Husson, affirmaient encore que les données transmises étaient alors trop incertaines pour agir et qu'il leur fallait encore attendre.

Le choix des ministres d'en rester là ne fut pas un accident. C'était une stratégie de non-dit et d'inaction. L'exécutif a écarté le collectif budgétaire qui s'imposait, par calcul politique, pour éviter un débat et une motion de censure. Et qu'a fait le Gouvernement à la place ? Il a annulé 10 milliards d'euros de crédits par décret, sans transparence, sans débat.

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, les groupes de gauche proposaient pour leur part des recettes nouvelles, des alternatives concrètes. Celles-ci ont été systématiquement rejetées, parce qu'elles venaient de la gauche et qu'elles remettaient en cause le dogme fiscal de ce gouvernement.

Les effets de cette politique se font sentir partout sur le territoire. La rigueur imposée sans débat se traduit par une asphyxie progressive des services publics, mais aussi par un transfert de charges vers les collectivités territoriales. Celles-ci sont aujourd'hui victimes de cette situation. Désarmées fiscalement, rendues dépendantes des dotations, elles n'ont plus les moyens nécessaires pour assurer la solidarité et les services de proximité.

Les conséquences pour les Français sont concrètes : des communes contraintes de fermer des piscines ou des bibliothèques, des départements qui ne peuvent plus répondre aux besoins des personnes les plus fragiles, des régions qui voient leurs capacités d'investissement amoindries pour la formation professionnelle ou les mobilités.

Au-delà des territoires, ce sont aussi nos services publics nationaux qui subissent les contrecoups directs de cette stratégie d'évitement et d'inertie budgétaire.

Et que dire de la transition écologique ? Le Haut Conseil pour le climat (HCC) et les associations environnementales alertent. La France est en retard sur ses engagements climatiques. Le logement social, la rénovation thermique, les transports du quotidien, l'agriculture durable sont autant de chantiers qui nécessitent des investissements massifs. Et que fait-on ? On annonce des milliards d'euros, puis on les reporte ou on les sous-finance.

Cette politique gouvernementale du *stop and go* emporte une instabilité chronique et une perte de lisibilité de la trajectoire adoptée pour les collectivités et les entreprises.

Notre groupe refuse cette logique d'austérité qui ne dit pas son nom. Nous portons une autre vision : celle d'un redressement par l'investissement.

Nous ne nions pas la nécessité d'ajuster, d'évaluer et de mieux calibrer les politiques publiques, mais nous refusons de réduire le débat budgétaire à un exercice arithmétique déconnecté du réel.

Le modèle voulu par le Gouvernement, construit autour de l'obsession de la dépense publique, est un modèle biaisé. Il n'envisage qu'une moitié du problème. Il analyse les dépenses, mais il refuse d'interroger les recettes. Il scrute le moindre euro versé aux hôpitaux ou aux écoles, mais il ignore les dizaines de milliards d'euros perdus dans les niches fiscales et dans les exonérations sans condition.

La France – rappelons-le – consacre plus de 160 milliards d'euros par an aux dépenses fiscales, un chiffre qui dépasse largement les budgets de l'éducation nationale ou de la santé. Combien de niches sont-elles réellement utiles ? Combien bénéficient aux ménages modestes ? Combien favorisent la

transition écologique? La Cour des comptes l'a dit, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) l'a répété, le Sénat lui-même l'a documenté: il est temps de remettre à plat l'ensemble des dépenses fiscales. Il est temps d'exiger une évaluation systématique, publique, indépendante.

C'est aussi cela, la sincérité budgétaire: ne pas laisser dans l'ombre une part croissante des finances publiques; ne pas tolérer que des milliards d'euros échappent aux débats parlementaires.

Sur ce point, la comparaison européenne est éclairante. La France est l'un des pays de l'Union européenne où la part des dépenses fiscales rapportées au PIB est la plus élevée. C'est aussi l'un des rares pays à ne pas assortir chaque niche fiscale d'un objectif chiffré et d'un calendrier d'évaluation.

Sur la fiscalité du capital, là encore, les comparaisons internationales sont sans appel. En France, le taux de prélèvement effectif sur les revenus du capital est inférieur au taux de prélèvement sur les revenus du travail. C'est une anomalie. Depuis 2018, avec l'instauration de la *flat tax* et la suppression de l'ISF, les plus hauts patrimoines ont vu leur contribution se réduire.

Ces mesures censées stimuler l'investissement et la croissance n'ont pas produit les effets escomptés. Les études menées *a posteriori* montrent que les effets de ces baisses d'impôts sur l'activité économique ont largement été surévalués et leur coût budgétaire, sous-estimé.

Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale, puisque nous avons réduit nos recettes sans obtenir, en contrepartie, les gains de croissance annoncés. Or, dans le même temps, la charge fiscale pesant sur les classes moyennes, sur les jeunes actifs et sur les retraités modestes est restée lourde.

Cette situation n'est plus tenable. Elle creuse les inégalités, et nourrit les fractures territoriales et sociales. Le Gouvernement continue pourtant de refuser une plus juste contribution des hauts patrimoines. Nous avons encore pu le constater, il y a dix jours, lors de l'examen de la proposition de loi instaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches, dite proposition de loi Zucman.

Au début de l'année 2025, nous avons fait le choix de ne pas censurer le Gouvernement. Ce geste, les socialistes l'ont fait au nom de la stabilité de nos institutions, de la gravité du moment et de l'intérêt supérieur du pays. Nous attendions non pas une récompense, mais un changement de méthode.

Si nous avons évité au Gouvernement une crise institutionnelle majeure au début de l'année 2025, cette attitude de responsabilité ne nous oblige pas à une complaisance aveugle. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Cathy Apourceau-Poly et M. Christian Billac applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Laménie.

**M. Marc Laménie.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024, qui est à l'État ce que le compte de gestion est aux collectivités territoriales.

Ce texte n'est que le résultat comptable de l'État pour l'année 2024. La lecture en est certes assommante, mais il constitue une véritable mine d'or. Le présent texte, tout comme le projet de loi portant approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024, est en effet un document à la fois très dense et de grande qualité. La

première partie de la loi de finances pour 2024 – il m'est facile de le vérifier, car je conserve de nombreux documents papier – comptait à elle seule pas moins de 1 450 pages.

Nous savons bien qu'il est possible de faire dire ce que l'on veut aux chiffres, mes chers collègues. Nous apprenons dans ce projet de loi que le déficit de 2024 fut inférieur de 10 % au déficit de 2023, et que si l'on prend comme repère la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2023, les dépenses ont baissé et les recettes ont augmenté.

En 2024, les recettes fiscales nettes se sont élevées à 325 milliards d'euros et les dépenses nettes à 435 milliards d'euros. Ce n'est pourtant là qu'une partie de l'histoire, mes chers collègues, et si je ne vous disais que cela, je ne vous dirais pas nécessairement la vérité.

La vérité est que les comptes de l'année 2024 furent moins mauvais que ceux de l'année 2023, mais que les prévisions budgétaires furent toutefois défaillantes. Les hypothèses sur lesquelles nous nous sommes fondés pour adopter le projet de loi de finances pour 2024 se sont en effet révélées en décalage avec la réalité, en ce qui concerne tant les recettes que les dépenses.

L'impôt sur les sociétés en est un très bon exemple. La collecte de cet impôt est en décalage de 14,6 milliards d'euros par rapport à ce que la loi de finances initiale avait prévu, soit un montant supérieur à celui du budget de la justice.

La cause profonde des difficultés budgétaires de notre pays tient au constat suivant: nous cherchons à pressuriser nos concitoyens et les acteurs économiques pour en tirer toujours plus d'impôts, espérant ainsi rendre notre population plus heureuse; mais à force de faire reposer l'ensemble de notre vie nationale sur l'impôt et de vouloir en prélever chaque année davantage, nous en recevons moins qu'escompté.

De grands économistes, comme l'Américain Arthur Laffer, et, bien avant lui, le Français Jean-Baptiste Say, nous avaient pourtant prévenu que trop d'impôt tue l'impôt. En 1803, dans son *Traité d'économie politique*, l'économiste français prévenait qu'« un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte » et que « par une raison contraire, une diminution d'impôts, en multipliant les jouissances du public, augmente les recettes du fisc et fait voir aux gouvernements ce qu'ils gagnent à être modérés ».

Les faits montrent que Jean-Baptiste Say avait raison, mes chers collègues. Mais depuis 1981, la plupart des politiques ont préféré lire un autre économiste du XIX<sup>e</sup> siècle, Karl Marx, qui nous invitait, lui, à tuer le grand méchant capital à coups d'impôts. Le précurseur du communisme aura malheureusement eu plus de succès dans notre pays que Jean-Baptiste Say.

Mais ne désespérons pas de nous départir des idées de Marx et de continuer à baisser de nombreux impôts qui entravent l'activité des acteurs économiques et brident la consommation et l'investissement des ménages, mes chers collègues. Il n'y a que de cette manière que nous pouvons espérer augmenter les recettes de l'État.

J'en viens maintenant aux dépenses de l'État en 2024. Elles furent, elles aussi, en décalage complet avec ce que nous avons voté en loi de finances initiale, mais cette fois-ci à la hausse, évidemment – cela a été rappelé notamment par le rapporteur général.

Les dépenses de l'État ont été supérieures de 9,8 milliards d'euros à ce que le Parlement a voté à l'automne 2023, soit le montant de près de quatre-vingts avions Rafale supplémentaires. En cette période de disette budgétaire, c'est dire si ce montant nous aurait été utile.

Il nous faut donc d'urgence baisser durablement nos dépenses, non par dogmatisme, mais par nécessité. Nos politiques régaliennes ont besoin d'être renforcées, quand d'autres politiques, que l'État est moins légitime à mener, doivent être rationalisées.

La conséquence de cette baisse de nos recettes et de la hausse de nos dépenses – vous la connaissez, mes chers collègues – est la dette. La loi de finances initiale pour 2024 prévoyait de stabiliser la dette à 109,7 % du PIB. Notre dette au sens au sens de Maastricht s'établissant à 113 % du PIB en 2024 – contre environ 110 % en 2023 –, l'écart avec l'exécution sera de 3,3 points de PIB.

Notre dette repart à la hausse, mes chers collègues. Il nous faudra donc examiner le prochain projet de loi de finances avec sérieux et sans dogmatisme. Des solutions existent pour que les prochains projets de loi portant approbation des comptes soient plus réjouissants à adopter : baisser les dépenses d'abord, puis les impôts ensuite.

Pour l'heure, les sénateurs du groupe Les Indépendants – République et Territoires s'abstiendront sur ce texte. (MM. Vincent Capo-Canellas et Christian Bilhac applaudissent.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Baptiste Blanc. (Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Capo-Canellas applaudit également.)

**M. Jean-Baptiste Blanc.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, en 1830, le baron Louis, brillant artisan du redressement des finances publiques françaises au lendemain de la chute de l'Empire – il siégea du reste, au sein de ce palais, à la Chambre des Pairs de France – déclarait, à l'occasion d'un conseil des ministres : « Faites-moi de bonnes politiques, je vous ferai de bonnes finances. »

Il semble qu'en 2024 nous n'ayons eu ni les unes ni les autres. Ce projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 nous renvoie en effet à l'incapacité du Gouvernement à mettre en place les mesures attendues pour redresser nos comptes publics.

L'année 2024 a été marquée par la confirmation d'un dérapage extraordinaire de nos finances publiques. La cause en est directement la mauvaise gestion d'un gouvernement qui, alors qu'il était conscient de la situation, n'a pas voulu ou n'a pas su – nous ne le saurons jamais – prendre ses responsabilités.

Des erreurs dans les prévisions – 170 milliards d'euros de déficit constaté, contre les 128 milliards d'euros prévus – ont pourtant rapidement été relevées au début de l'année par le Sénat. Ces erreurs ont par la suite emporté un léger resserrage de boulons de la part du Gouvernement – le décret d'annulation du 21 février 2024 –, mais sans méthode et sans le Parlement, qui aurait pu aider davantage le Gouvernement et l'accompagner dans une réflexion plus large et plus efficace sur la manière d'améliorer la régulation de nos finances publiques.

Un positionnement fort du Gouvernement était particulièrement attendu en ce qui concerne les dépenses des administrations de sécurité sociale et des collectivités locales. En dépit d'un dépassement de 15 milliards d'euros

des dépenses sociales, aucune mesure significative n'a été prise. De même, la hausse des dépenses contraintes des collectivités locales, couplée à la baisse des recettes locales, notamment des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), n'a donné lieu qu'à une attitude attentiste, puis à des mesurées paramétriques, sans vision de long terme ni réforme de structure ou de gouvernance des finances locales.

Pour quelle raison ? On ne le sait toujours pas. Pourquoi aucun projet de loi de finances rectificative n'a-t-il été présenté au Parlement ? On ne le sait pas non plus.

La responsabilité du gouvernement d'alors au regard de ce dérapage et de cette méthode est évidente. Elle doit être soulignée par notre assemblée tout entière, comme elle l'a déjà été par la commission des finances.

Je souhaite utiliser le temps qui me reste pour revenir sur la mission « Cohésion des territoires », et, partant, sur le logement et la politique de la ville, sujets qui me tiennent particulièrement à cœur.

Le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » a été sous-budgété. Une telle sous-budgétisation étant chronique, il est urgent de rendre la prévision budgétaire plus sincère en revoyant la méthode de calcul des prévisions d'aide au logement.

Le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » a quant à lui pâti en cours d'année de nombreuses annulations de crédits, relatifs notamment à la rénovation énergétique des logements. Sur 3 milliards d'euros de crédits ouverts en loi de finances initiale, seulement 1 milliard d'euros a été réellement dépensé.

Il en va de même pour le programme 147 « Politique de la ville », pour lequel on a fait voter d'importants crédits par le Parlement, avant d'en annuler une grande partie. Ce programme, dont le taux d'exécution s'établit à 81,9 %, a fait l'objet tout au long de l'exercice d'un désinvestissement progressif organisé par l'État.

L'enjeu porte aujourd'hui sur la participation de l'État au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Celle-ci ayant été nulle en 2024, elle est en effet reportée de fait aux années à venir.

Ne faisons pas de ces programmes cruciaux pour nos territoires la variable d'ajustement d'une régulation budgétaire qui ne reflète rien d'autre que l'incapacité à prendre des mesures fortes pour redresser nos comptes publics. Vous souhaitez retrouver une souveraineté durable et changer de méthode, madame la ministre. Dont acte.

Compte tenu des raisons précédemment exposées, comment, dans cette attente, ne pas être contre ce projet de loi ? (Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Capo-Canellas applaudit également.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Fouassin. (Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)

**M. Stéphane Fouassin.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, comme chaque année, nous réglons nos comptes, ceux de 2024, mais également ceux de 2021, 2022 et 2023.

Inlassablement, la même question revient sur nos travées : les comptes publics de la France vont-ils mieux ? Et chaque année, force est de constater que la réponse reste insatisfaisante. Non, les comptes de notre pays ne vont pas mieux. Pis encore, les projections ne permettent pas d'espérer une amélioration significative à court terme.

Les chiffres sont sans appel : un déficit public qui s'élève à 5,8 % du PIB, une dette publique qui a poursuivi sa progression, atteignant 113 % du PIB à la fin de l'année et des recettes nettes du budget général qui s'établissent à 279,9 milliards d'euros. Ces résultats imposent lucidité et détermination.

Il serait pourtant injuste de ne pas souligner l'effort réel accompli par l'exécutif pour contenir la dynamique de dépenses, dans un contexte économique complexe et incertain. Vous l'avez rappelé devant l'Assemblée nationale, madame la ministre : oui, la situation s'est dégradée, mais l'État n'a pas baissé les bras. La gestion budgétaire a fait l'objet de choix rigoureux, parfois difficiles, mais nécessaires.

Certes, la pente est raide, mais, en tant que Réunionnais, je sais que les sentiers escarpés mènent parfois à des sommets qui méritent l'effort de les gravir. L'objectif de ramener le déficit sous les 3 % du PIB, que nous avons fixé à l'horizon 2029, doit rester notre boussole. Il s'agit non pas uniquement d'un objectif comptable, mais d'un impératif de crédibilité et de souveraineté.

Car tout n'est pas négatif : des signaux encourageants méritent d'être soulignés.

Par exemple, le solde budgétaire s'établit à moins 155,9 milliards d'euros, soit une amélioration de 6,5 milliards d'euros par rapport aux prévisions initiales.

De plus, les dépenses à visée environnementale progressent de manière notable pour atteindre 54,6 milliards d'euros. Il s'agit d'un effort essentiel pour préparer l'avenir.

En outre, la croissance, modeste mais réelle, de 1,1 % a permis de garantir la continuité de nos services publics, ce qui est un signe tangible de la résilience de notre modèle.

Néanmoins, il serait irresponsable de se contenter de ces avancées. Les recommandations de la Cour des comptes, notamment sur la nécessité d'encadrer plus strictement les reports de crédits, ou encore d'apurer les autorisations d'engagement devenues obsolètes, doivent être prises au sérieux.

Enfin, mes chers collègues, je souhaite lancer un appel à la responsabilité collective. Ne cédon pas, une fois encore, à la tentation d'un rejet de principe du projet de loi d'approbation des comptes. Ce serait céder à un réflexe politicien, quitte à affaiblir notre parole budgétaire et compromettre notre crédibilité face à nos partenaires européens et aux marchés.

Je vous rappelle que ce projet de loi n'est pas un texte comme les autres. Il ne relève pas d'un exercice technique ou administratif. Il s'agit d'un acte politique fort : celui de la transparence. En l'adoptant, nous ne validons pas une orientation ou une politique, nous reconnaissons simplement la réalité des comptes publics de l'année 2024.

Oui, la situation est préoccupante, et nous nous associons pleinement aux alertes formulées par la commission. Toutefois, le débat sur les choix à venir et sur les réformes nécessaires devra avoir lieu à la rentrée, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances.

Aujourd'hui, nous ne faisons rien de plus – ou plutôt rien de moins – que de prendre acte des faits. Adopter ce texte, c'est affirmer que notre démocratie est capable de regarder ses comptes en face. C'est aussi cela, être responsable !

Nous devons donc rompre avec ce cycle d'instabilité et d'ambiguïté budgétaire. Il est temps de tracer une voie claire, responsable et durable. Cela suppose du courage politique, de la cohérence, et une volonté affirmée de construire une trajectoire partagée.

C'est pourquoi, fidèle à sa ligne politique, le groupe RDPI votera en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christian Bilhac.

**M. Christian Bilhac.** Madame la ministre, en 2020, alors que vous étiez ministre de la transformation et de la fonction publiques, vous déclariez que « l'État de demain est un État honnête et transparent sur les résultats qu'il obtient ». Au regard des résultats obtenus sur l'exercice budgétaire 2024, l'honnêteté et la transparence m'obligent à décerner à votre ministère le bonnet d'âne de la gestion budgétaire. (*Sourires sur des travées des groupes GEST et UC.*)

L'exécution du budget 2024 restera dans les annales pour la médiocrité dont ont fait preuve les précédents gouvernements pour la conduire. Le choix de recourir à des reports, à des gels, à des surgels et à des coups de rabots pour maîtriser la dépense constitue le degré zéro de la gestion budgétaire !

Évidemment, cela n'a pas suffi à éviter la Bérézina : les dépenses publiques ont augmenté plus fortement que les recettes, de 63 milliards d'euros, contre 45 milliards d'euros pour les recettes. Pire, les dépenses publiques ont crû plus vite que l'activité économique, alors que, à l'inverse, les recettes ont été peu dynamiques, et bien inférieures à la croissance du PIB.

Résultat : notre déficit reste très élevé et notre dette publique grimpe de trois points, pour atteindre 113 points de PIB. En 2024, la France est le pays européen dont le déficit est le plus important et le troisième du point de vue de la dette publique.

Comme nous pouvions nous y attendre, les résultats sont mauvais en ce qui concerne le volet recettes. En 2024, les recettes fiscales exécutées continuent d'être très nettement inférieures aux prévisions, comme c'est le cas depuis 2020. L'écart est cette année de 22,8 milliards d'euros, soit quatre fois plus que l'année précédente ; c'est considérable !

Les erreurs de prévision nous coûtent cher. Depuis 2023, notre assemblée implore le Gouvernement d'améliorer ses méthodes de prévision, ce qui a conduit vos prédécesseurs, madame la ministre, à installer en novembre dernier un comité scientifique, ce dont je me réjouis.

Sur la base des conclusions du rapport qu'il vous a remis en début d'année, vous avez présenté le 4 mars dernier un plan d'action visant, entre autres choses, à améliorer les outils et les méthodes de prévision. Le Sénat veillera à contrôler et à évaluer l'apport de ces nouveaux outils sur le calcul des prévisions.

En ce qui concerne le volet dépenses, la loi de finances pour 2024 tendait à l'inertie et au *statu quo*, à rebours de ce qu'exigeait la situation budgétaire de la France. Elle ne contenait aucune réforme structurelle et manquait cruellement d'ambition et de volonté politique. Pourtant, avec les revues de dépenses entamées depuis 2023, le Gouvernement avait de quoi être inspiré...

L'absence de vision politique et budgétaire et le manque de courage sont les conséquences directes de l'instabilité politique dans laquelle nous nous trouvons depuis 2022. Ainsi, pour contenir le déficit, on ressort de la boîte à

outils l'instrument préféré de Bercy : le bon vieux rabot ! C'est regrettable... Notre action publique mérite d'être conduite autrement que par des tableaux Excel !

Madame la ministre, vous l'aurez donc compris, je n'approuverai pas ce texte, comme la majorité du groupe RDSE. La politique de rabot est incompatible avec une stratégie budgétaire pluriannuelle fondée sur la croissance et la justice fiscale. Dans la perspective de l'examen du projet de loi de finances pour 2026, le groupe RDSE appelle le Gouvernement à changer de logiciel budgétaire et à prendre de véritables mesures de croissance et de justice sociale. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Vincent Delahaye. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – MM. Marc Laménie et Laurent Somon applaudissent également.*)

**M. Vincent Delahaye.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, je regrette que nous ne passions pas plus de temps à examiner les comptes de l'année 2024, car, à mon sens, les comptes sont la réalité et non une technique comptable. Nous passons énormément de temps à établir un budget somme toute virtuel, et très peu de temps à discuter de son exécution réelle.

Madame la ministre, vous avez beaucoup communiqué, notamment à l'Assemblée nationale, sur le Printemps de l'évaluation. Nous allons voir ce que nous allons voir ! Or ce printemps a fait long feu et, malheureusement, nous n'avons rien vu venir. C'est dommage.

Vous regrettez que nous ne votions pas l'approbation des comptes de 2024, mais comment pourrions-nous le faire ? La Cour des comptes a émis seize réserves sur ces comptes, dont cinq fondamentales. Le Premier président de la Cour des comptes a même menacé de ne pas certifier les comptes de l'année 2025 – ce n'est pas rien !

Je vous rassure, le fait que nous ne votions pas ces comptes n'aura aucune conséquence. Tout du moins, c'est mon impression : depuis des années, le Parlement ne les approuve pas et, pour autant, il ne se passe rien !

En revanche, si la Cour des comptes décidait de ne pas certifier les comptes, peut-être se passerait-il quelque chose. Nous verrions alors que, dans ce pays, ce sont non pas les élus qui décident, mais plutôt l'administration, ce que je regrette fortement.

De même, je déplore les logiques successives de ces budgets, qui ont conduit à une dégradation progressive de nos comptes publics. Et comme nous avons eu quatre Premiers ministres en 2024, personne n'en assume la responsabilité !

Pendant des années, les services de Bercy nous ont privés des informations nécessaires pour bien découper les comptes entre ce qui relève de l'ordinaire et de l'exceptionnel. Finalement, nous sommes parvenus à comparer l'année 2019, qui précède les crises, et l'année 2024, qui, normalement, n'est pas une année de crise.

Ce faisant, nous nous sommes aperçus que la dépense publique avait augmenté de 10 %. Après tout, ce n'est pas grand-chose, 10 % ; pour certains, cela relève même de l'austérité... Mais enfin, cela représente tout de même 45 milliards d'euros ! En parallèle, les recettes ont baissé de 10 %. L'un dans l'autre, vous comprenez bien que nous creusons le trou !

Personne ne l'a dit – à part, peut-être, Marc Laménie, qui a trouvé une mine d'or dans les 1 450 pages de la première partie de la loi de finances (*Sourires.*) –, mais le déficit s'élève à 155 milliards d'euros ; je préfère indiquer la somme réelle plutôt que de citer des pourcentages, car 3 % ou 4 % du PIB ne représentent rien pour les Français.

En réalité, 35 % de nos dépenses ne sont pas couvertes par des recettes. C'est comme si un ménage qui gagne 2 000 euros mensuels dépensait chaque mois 3 000 euros !

**M. Bernard Jomier.** C'est ça !

**M. Vincent Delahaye.** Cela ne durerait pas longtemps...

Quant à la dette, elle atteint 3 400 milliards d'euros, soit – il faut le dire à nos compatriotes – plus de dix ans d'impôts ! Et je ne parle pas seulement de l'impôt sur le revenu, qui n'est payé que par la moitié des Français, mais également de la TVA, qui est payée par tout le monde.

Nous devons indiquer aux Français des ordres de grandeur pour leur faire comprendre le chemin d'efforts que nous leur proposons d'emprunter.

En 2024, nous nous sommes totalement trompés sur les recettes. Une mission d'information du Sénat a travaillé sur le sujet. J'espère, madame la ministre, que vous serez encore en poste au moment de l'examen du budget et que vous nous fournirez des informations détaillées sur les prévisions de recettes. Pour ma part, je considère que ces prévisions ne doivent pas être faites par des modèles informatiques, mais que le Gouvernement et les ministres doivent les assumer.

Le groupe Union Centriste votera, malheureusement, contre l'approbation des comptes de l'année 2024. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Sautarel. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**M. Stéphane Sautarel.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 confirme que 2024 fut une *annus horribilis*. En effet, le solde public s'est dégradé de 20 milliards d'euros, le déficit s'établissant à 5,8 % du PIB, soit 1,4 point au-delà de la cible inscrite en LFI pour 2024. Dans le même temps, la dette publique a augmenté de près de 200 milliards d'euros, ce qui porte son montant à 3 305 milliards d'euros, soit 113 % du PIB.

Pour ce qui est du budget de l'État, les recettes sont en diminution de 22,5 milliards d'euros du fait des mauvaises rentrées fiscales. Si les dépenses ont été freinées de 7 milliards d'euros par rapport aux prévisions en LFI, c'est du seul fait – ou presque – de la sortie du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, c'est-à-dire de manière strictement conjoncturelle.

Le point le plus inquiétant est sans doute le niveau du besoin de financement de l'État, qui a conduit à une émission nette de dette de 285 milliards d'euros. Cela nous précipite vers des abîmes, ou plutôt des sommets !

Ainsi, la trajectoire d'évolution de la charge de la dette constitue une véritable explosion. En effet, les intérêts de la dette que nous devons rembourser atteindront 100 milliards d'euros en 2028 – et encore, si son coût n'augmente pas davantage d'ici là...

La situation est vertigineuse, et je veux souligner ce point : en 2028, notre pays brûlera un tiers de ce qu'il prélève sur les Français pour rembourser les intérêts de sa dette ! Chacun dans cet hémicycle et tous nos concitoyens doivent prendre conscience de cette réalité.

Il est question aujourd'hui de réaliser des économies – j'entends par là une réduction des dépenses, qui est le seul moyen de réduire le déficit et la dette – à hauteur de 40 milliards d'euros. On nous dit que ce sera difficile, peut-être même impossible. Pourtant, il ne s'agit que de 2,3 % du cumul de notre dépense publique.

En 2028, nous devons donc consacrer 40 milliards d'euros de plus qu'en 2024 au remboursement de notre dette. Il nous faudra donc trouver deux fois 40 milliards d'euros d'économies, soit 80 milliards d'euros, et même probablement davantage pour répondre à l'effort de défense.

Mais cela n'a rien d'impossible. Le total de la dépense publique s'est élevé à 1 670 milliards d'euros en 2024. Vous nous avez annoncé, madame la ministre, un tendancier à 1 750 milliards d'euros en 2026. La différence est exactement de 80 milliards d'euros ! Et encore, je ne remonte pas à 2019, quand le total de nos dépenses s'élevait à 1 350 milliards d'euros... La France dépense 300 milliards d'euros de plus qu'en 2019, et cela à crédit !

La maladie dont souffre notre pays est celle de l'addiction à la dépense publique sous toutes ses formes, bien souvent inefficace et financée par trois exceptions françaises : l'excès d'endettement ; le niveau de prélèvement obligatoire le plus élevé de l'OCDE, qui commence à poser question en matière de consentement à l'impôt ; le temps de travail – tout confondu – le plus faible du monde, ou presque.

Nous avons examiné ce projet de loi en commission des finances le 18 juin dernier, le jour du 85<sup>e</sup> anniversaire du fameux appel, et la situation de notre pays n'est pas très éloignée de celle de 1958... Alors, faisons enfin preuve de courage pour engager un véritable sursaut qui mette fin à l'interventionnisme d'État tous azimuts ! Pour cela, il nous faudra sans doute commencer par une véritable année blanche s'appliquant à tous sans exception. Il nous faudra même aller encore plus loin...

**Mme la présidente.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Stéphane Sautarel.** ... et nous attaquer à la dépense fiscale pour offrir enfin une vision à ceux qui participent à l'effort. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Vincent Capo-Canellas applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean Pierre Vogel. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Élisabeth Doineau applaudit également.*)

**M. Jean Pierre Vogel.** Madame la présidente, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen du projet de loi portant approbation des comptes de l'État de l'année 2024, je souhaite attirer votre attention sur un problème majeur, trop souvent éludé dans nos débats : la qualité de la reddition des comptes publics.

Notre responsabilité de parlementaires est d'exiger que soient produits des comptes réguliers, sincères et respectueux des normes fondamentales de la comptabilité publique. Or force est de constater que tel n'est pas le cas.

La Cour des comptes, dans son opinion de certification pour 2024, a de nouveau exprimé des réserves en relevant cinq anomalies « significatives » affectant les comptes, ainsi que l'absence d'éléments probants, suffisants et appropriés

pour fonder son opinion sur onze postes des états financiers, pour lesquels elle déplore le risque qu'ils comportent – là encore – des anomalies significatives.

Ces réserves ne sont pas des détails. Elles portent sur des montants, des incertitudes et des traitements comptables tels que, dans le secteur privé, elles auraient très probablement conduit à un refus pur et simple de certification, ce qui emporte de graves conséquences.

Année après année, l'État présente des comptes ne répondant pas aux standards qu'il impose pourtant aux autres acteurs économiques. En conséquence, je considère que l'article 47-2, alinéa 2, de notre Constitution, qui exige que les comptes soient « réguliers et sincères » et donnent une image fidèle de la situation financière, n'est pas respecté.

L'approbation des comptes suppose que ceux-ci soient suffisamment fiables. Or comment approuver des comptes dont les fondements sont fragilisés par des réserves aussi lourdes ?

Je pense notamment à un point très concret : le traitement de la dette certaine liée aux engagements de retraite des agents de l'État. Au 31 décembre 2024, ces engagements s'élevaient à 1 641 milliards d'euros. Pourtant, cette dette est seulement indiquée dans les annexes ; elle est invisible dans le bilan comptable de l'État. C'est une forme de dissimulation, que nous ne pouvons plus accepter ! Dans le secteur privé, de tels engagements doivent être provisionnés et intégrés au passif du bilan en qualité de dette.

Il est temps de cesser de présenter des comptes déconnectés de la réalité financière du pays, de cesser de masquer les véritables déséquilibres, alors même que les Français sont appelés à réaliser des efforts importants.

Le fait de rendre ces engagements visibles présenterait un double avantage : donner une image plus sincère de notre situation financière ; et souligner, avec honnêteté, l'urgence nécessaire de conduire des réformes structurelles, en particulier sur le pilotage de la dépense publique.

Sur la question de la qualité de la reddition des comptes publics, l'État pourrait s'appuyer sur les réflexions des parties prenantes en s'inspirant, notamment, de deux colloques qui ont eu lieu au Sénat. Le premier, qui s'est tenu en février 2024, avait pour thème : « Reddition de comptes publics et démocratie ». Il était présidé par Jean Arthuis, ancien ministre de l'économie et des finances, et organisé notamment par l'association des Experts-comptables & mandats publics.

**Mme Élisabeth Doineau.** Très bonne référence !

**M. Jean Pierre Vogel.** Le deuxième colloque, organisé par l'association pour la fondation internationale de finances publiques, a eu lieu en juin, sur le thème : « La certification des comptes des collectivités locales ».

Je me permets d'insister sur le risque systémique qui pèse sur nous : un État, comme toute organisation complexe, doit pouvoir agir durablement sur ses dysfonctionnements par une bonne régulation de son système d'information, à commencer par son système comptable. Une meilleure appréhension des comptes de la Nation permettrait de réduire les coûts cachés liés à ces dysfonctionnements, et de contribuer durablement à la réduction du déficit par une meilleure maîtrise des finances publiques.

Il est urgent que le Gouvernement et la représentation nationale s'interrogent sur la nécessité pour le bon fonctionnement de notre démocratie de disposer de comptes réguliers et sincères, donnant une image fidèle de la situation budgét-

taire. C'est d'autant plus nécessaire que la sphère publique est soumise, comme le secteur privé, à des transitions puissantes dans les domaines du climat, du numérique, avec l'intelligence artificielle, et de la géopolitique, dans un contexte de surendettement chronique de la France.

Conformément à la Lolf, qui exige de l'État une comptabilité proche de celles des entreprises, celui-ci doit établir des comptes consolidés, en y agrégeant les comptes de la sécurité sociale.

Mes chers collègues, le vote sur le compte général de l'État pour 2024 est non pas un acte purement formel, mais un acte de responsabilité démocratique. C'est pourquoi, en l'état, je voterai contre, non par posture, mais par exigence de vérité, de rigueur et de respect de nos principes, que nous devons à nos concitoyens. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Mesdames, messieurs les sénateurs, je regrette que ces comptes ne fassent pas l'objet de votre approbation. Approuver les comptes, ce n'est pas approuver une politique, c'est simplement considérer que ceux-ci sont sincères.

Je suis gênée par votre vote, car si la photographie de la réalité qui vous est présentée n'est pas bonne, cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas sincère, comme vous semblez en être convaincus.

Vous avez évoqué de nombreuses questions portant sur l'avenir, et c'est bien normal : nous avons la responsabilité non seulement de regarder le passé, mais aussi de bâtir l'avenir.

Avant de vous répondre, je commencerai par exposer quelques faits qui, je l'espère, vous rassureront sur l'engagement de ce gouvernement et sur l'action qu'il conduit – je parle bien d'action et non de mots –, pour que nous retrouvions une trajectoire nous permettant d'atteindre un objectif de souveraineté allant bien au-delà des questions purement comptables.

En effet, si nous n'arrêtons pas l'augmentation de notre dette, nous savons d'ores et déjà que nous paierons en 2029 près de 100 milliards d'euros de charges d'intérêt, soit autant de crédits qui ne seront pas consacrés aux services publics, mais serviront à payer nos créanciers.

Monsieur le rapporteur général, vous nous appelez à travailler avec le Parlement et avec les Français. Vous l'avez dit, nous devons mieux prévoir. C'est pourquoi nous réunissons, depuis le mois de mars, un cercle des prévisionnistes mobilisant le Haut Conseil des finances publiques, la Cour des comptes et l'ensemble des acteurs publics et privés pour mettre fin à tout soupçon sur les prévisions.

Par ailleurs, je vous remercie d'avoir abordé la question des reports de crédits. Cela me permet de souligner que nous avons remis un peu d'ordre sur ce point en divisant par deux le volume de reports au début de 2025. Comme je vous l'ai dit, mon intention est de diviser de nouveau ces reports par deux au début de l'année prochaine – si nous avons la chance de continuer de travailler ensemble.

Vous avez été nombreux à noter qu'une dépense a été particulièrement dynamique. En effet, la masse salariale est en forte croissance : elle a augmenté de 6,7 % en 2024. C'est le fruit, à la fois, des recrutements et des mesures caté-

Puisque la question vous inquiète, je tiens à vous présenter un chiffre qui n'avait pas été divulgué jusqu'à présent : en 2025, sous la conduite de ce gouvernement, nous réduirons la croissance de la masse salariale de l'État à 1,5 % au maximum. À l'heure où je vous parle, nous avons pris des dispositions très fortes pour y parvenir. Une circulaire du Premier ministre a été distribuée à l'ensemble des ministères pour que les mesures catégorielles soient limitées aux cas impératifs.

En limitant à 1,5 % la croissance de la masse salariale – nous pourrions même parvenir à faire un peu moins –, nous nous limitons au glissement vieillesse technicité (GVT), qui est d'environ 1,5 % sur la masse salariale. Autrement dit, si des mesures catégorielles sont prises, elles seront financées par des réductions d'effectifs. Je tiens à le préciser, car cette décision ne vise pas à ce que les agents publics gagnent moins, mais à ce que les revalorisations interviennent dans la limite du finançable.

Je rappelle que la croissance de l'année 2025 devrait s'établir à 0,7 %, soit autant que l'inflation. La rémunération des agents publics augmentera donc selon les règles, mais nous contiendrons la masse salariale en fonction de la faible croissance, et donc des faibles recettes dont nous disposerons.

Monsieur le sénateur Savoldelli, vous avez dressé un bilan de notre action depuis sept ans. Je vous en proposerai un autre...

**M. Pascal Savoldelli.** Il y a combien de bilans ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** ... baisse du chômage ; augmentation du taux d'emploi pour atteindre un niveau record ; 1 million d'apprentis ; zéro reste à charge sur les lunettes, les prothèses dentaires et les audio-prothèses...

**M. Pascal Savoldelli.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Bernard Jomier.** On en reparlera au sujet de la sécu !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** En ce qui concerne les recettes publiques, vous m'avez demandé quel était le niveau de prélèvements obligatoires. Je vous confirme qu'il est de 42,8 %. Je vous confirme également que le rapport des recettes publiques à notre PIB est de 51,3 %.

Si le rapporteur général a raison de dire que les recettes et les dépenses ont évolué, je pense que personne, au vu de la baisse du consentement à l'impôt, ne peut sérieusement penser qu'il serait raisonnable d'augmenter nos recettes publiques au-delà de 51,3 %. Plus de la moitié de ce que nous produisons est converti en recettes publiques, lesquelles comprennent – je le rappelle – les prélèvements obligatoires et toutes les redevances. Il convient de dire la vérité sur ce point !

**M. Pascal Savoldelli.** C'est incroyable ! On n'est pas à l'école...

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** À propos de la taxe Zucman, vous avez dit que nous avions refusé une taxe de 2 % sur les revenus des supermillionnaires.

**M. Pascal Savoldelli.** J'ai parlé des revenus économiques !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Pour la sincérité des débats, je tiens à dire que cette taxe portait sur la valeur du patrimoine de ces milliardaires. (*Exclamations sur les travées des groupes CRCE-K, SER et GEST.*)

**M. Jean-Luc Fichet.** Et alors ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Nous débattons de la loi de règlement !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Jusqu'à preuve du contraire, 2 % sur les revenus, ce n'est pas du tout pareil que 2 % sur le patrimoine. Il me semble qu'il convient, là aussi, d'être honnête: il y a le flux, c'est-à-dire le revenu, et le patrimoine. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes traverses.)*

**M. Bernard Jomier.** Donc vous acceptez de taxer le patrimoine?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Or M. Savoldelli est monté à la tribune pour dire que nous avons refusé une taxe de 2 % sur les revenus. Si nous ne sommes pas clairs, nous ne disons pas la vérité!

Madame la sénatrice Briquet, je suis totalement d'accord avec vous. Je le redis, le travail mené depuis des années par les parlementaires sur la réévaluation de la pertinence, du calibrage et du rendement des niches fiscales est essentiel. Je recevrai avec Éric Lombard l'ensemble des groupes parlementaires avant le 11 juillet prochain. Nous sommes à l'écoute de vos propositions de revue de ces niches. Comme vous le savez, j'ai moi-même été parlementaire et je sais que l'exécutif méprise souvent ce travail. Pour ma part, je ne souhaite pas le mettre de côté, car il est essentiel.

Enfin, messieurs les sénateurs Delahaye et Vogel, je tiens à vous remercier du travail que vous faites sur la présentation, la certification et la reddition des comptes, avec Jean Arthuis et d'autres. Toutefois, si nous devons parfois être inquiets, gardons-nous d'inquiéter lorsque ce n'est pas nécessaire.

En effet, la Cour des comptes a indiqué que, sur cinq sujets, la manière dont l'État rapportait ses comptes ne répondait pas à ses attentes. J'ai demandé à tous les services sur lesquels j'ai autorité d'en faire une priorité. En réalité, il n'appartient ni à la ministre que je suis ni à la direction générale des finances publiques (DGFIP), qui est notre comptable, de redéfinir les règles pour que nous puissions les suivre. Cette tâche revient au Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) et doit nous permettre d'aligner les règles que nous nous imposons sur celles que la Cour des comptes valorise.

Autrement dit, nous respectons nos propres règles, mais celles-ci ne plaisent pas à la Cour des comptes. Le CNOCP n'étant pas sous la tutelle directe des ministres, j'ai demandé qu'il puisse travailler de bonne foi avec la Cour des comptes et les administrations sur la manière de résoudre ce différend. En effet, les réserves relatives à la certification ne portent pas sur le fond.

La Cour des comptes ne sous-entend en aucun cas que les comptes ont été maquillés, qu'ils sont insincères ou même difficiles à lire. Elle estime simplement que la manière dont

nous rapportons nos dépenses et nos recettes, notamment pour un certain nombre d'opérateurs, parmi lesquels la Caisse des dépôts et consignations (CDC), ne correspond pas à ce que devrait être, selon elle, la comptabilité publique. Il s'agit là d'une observation assez précise.

Mme la rapporteure générale de la commission des affaires sociales m'a interrogée à ce sujet lors d'une séance de questions d'actualité au Gouvernement, et je lui ai répondu sans détour: je suis très inquiète de ce que traduit la non-certification des comptes de la branche famille, à savoir des milliards d'euros de versements indus ou retardés.

Cette situation est source de nombreuses difficultés. Mais nous sommes en train de résoudre ce problème de fond grâce au préremplissage des déclarations mensuelles et à un changement de politique publique.

Monsieur le sénateur, la certification des comptes de l'État est un sujet différent. Nous parlons, en l'occurrence, de l'appréciation des normes selon lesquelles nous élaborons notre comptabilité. Je serais ravie de vous donner de plus amples détails, mais je tenais dès à présent à clarifier ce point pour que nous soyons bien certains de parler de la même chose.

**Mme la présidente.** La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles du projet de loi.

PROJET DE LOI RELATIVE AUX RÉSULTATS DE LA GESTION ET  
PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2024

### Article liminaire

- ① Le solde structurel et le solde effectif de l'ensemble des administrations publiques résultant de l'exécution, les dépenses des administrations publiques résultant de l'exécution exprimées en milliards d'euros courants, l'évolution des dépenses publiques résultant de l'exécution sur l'année exprimée en volume, les prélèvements obligatoires, les dépenses et l'endettement de l'ensemble des administrations publiques résultant de l'exécution et les principales dépenses des administrations publiques pour 2024 considérées comme des dépenses d'investissement au sens du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> A et du 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> E de la Loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, ainsi que ces mêmes agrégats inscrits en loi de finances initiales pour 2024 et pour l'année 2024 dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 s'établissent comme suit :

②	Exécution 2024	Loi de finances pour 2024		Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 Pour l'année 2024	
		Prévision	Écart	Prévision	Écart
Ensemble des administrations publiques					
<i>(En % du PIB sauf mention contraire)</i>					
Solde structurel (1) (en points de produit intérieur brut potentiel)	-5,2	-3,7	-1,5	-3,7	-1,5
Solde conjoncturel (1) (2)	-0,5	-0,6	0,1	-0,6	0,1
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de produit intérieur brut potentiel)	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0
Solde effectif (1+2+3)	-5,8	-4,4	-1,4	-4,4	-1,4

Dette au sens de Maastricht	113,0	109,7	3,3	109,7	3,3
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt (2))	42,8	44,1	-1,3	44,1	-1,3
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	56,4	55,4	1,0	55,3	1,1
Dépense publique ((hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 650	1 624	26	1 622	28
Évolution de la dépense publique hors CI en volume ( % ) (3)	2,0	0,7	1,3	0,5	1,5
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) (4)	26	30	-4	30	-4
<p>(1) Mesuré dans le cadre potentiel de la LFPF 2023-2027, conformément à l'article 62 de la loi organique relative aux lois de finances.  (2) Crédits d'impôt.  (3) À champ constant.  (4) Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.</p>					

**Mme la présidente.** La parole est à M. Vincent Delahaye, sur l'article.

**M. Vincent Delahaye.** Par le passé, j'ai à plusieurs reprises déposé un amendement tendant à rebaptiser l'article liminaire. Comment nos compatriotes peuvent-ils comprendre que l'on parle de l'« article d'équilibre » quand le déséquilibre atteint de tels sommets? C'est un peu fort...

Madame la ministre, j'ai bien écouté votre dernière intervention et je suis ravi d'apprendre que vous avez donné des instructions à Bercy. On a l'impression que, depuis des années, rien ne change. Peut-être allons-nous enfin avancer.

Quoi qu'il en soit, pour certifier des comptes, on ne se contente pas de juger leur sincérité: on examine aussi leur exactitude et la réalité économique que recouvrent les chiffres.

Je pense, à ce titre, à un sujet que nous abordons assez souvent dans cette assemblée, à savoir l'aide médicale de l'État (AME). En 2024, cette aide a coûté 1,28 milliard d'euros. Or les comptes ne mentionnent que 1,12 milliard d'euros. L'écart de 160 millions d'euros correspond à la dette accumulée, à ce titre, auprès de la sécurité sociale. (*Mme la ministre le confirme.*) Bref, les comptes ne reflètent clairement pas la réalité économique. Ils ne reflètent pas la réalité des dépenses effectuées au cours de l'année 2024.

Je ne citerai que cet exemple, même si j'en ai d'autres en tête. Mais j'insiste sur la nécessité de faire coïncider, autant que possible, les comptes publics, d'une part, et les réalités économiques, de l'autre. Seul ce souci d'exactitude permettra au Gouvernement de retrouver la confiance des assemblées, en vue d'obtenir leur approbation: il n'y a pas de raison qu'elles ne puissent, à un moment ou un autre, voter ces comptes.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christian Bilhac, sur l'article.

**M. Christian Bilhac.** Madame la ministre, à vous entendre, le vote du présent texte n'est qu'un exercice technique. Les chiffres correspondraient nécessairement à la réalité et il ne s'agirait en aucun cas, pour les assemblées, de former un jugement sur l'exécution budgétaire.

Bien sûr, j'ai fait beaucoup moins d'études que vous. Je suis fondamentalement un autodidacte, mais j'ai tout de même suivi quelques cours de droit. Si ma mémoire n'est pas défaillante, mon professeur m'expliquait que le projet de

loi de règlement, rebaptisé projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année passée, équivalent du compte administratif, était le corollaire de l'autorisation budgétaire donnée initialement.

Les représentants du peuple autorisent l'exécutif à procéder à un certain nombre de dépenses et de recettes. Mais, à la fin de l'exercice, ils jugent si l'exécutif, à savoir le roi ou le Gouvernement, selon les pays, a respecté les volontés du peuple.

Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas le cas. Ni les recettes ni les dépenses figurant dans le projet de loi de finances ne sont respectées. Comment voulez-vous que nous votions un tel texte?

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pascal Savoldelli, sur l'article.

**M. Pascal Savoldelli.** Madame la ministre, le ton que vous avez employé pour nous répondre appelle une réaction de notre part.

Bien sûr, nos choix économiques, financiers et politiques sont différents des vôtres et, s'il m'arrive de faire une confusion, il faut évidemment me reprendre. Mais je vous ai clairement parlé du revenu économique et non du revenu fiscal. De même, je vous ai parlé des revenus que les plus riches tirent de leur patrimoine et de la taxation de ces fortunes, dont nous avons d'ailleurs débattu en séance la semaine dernière.

Vous vous êtes prononcée contre...

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Oui!

**M. Pascal Savoldelli.** Ce n'est pas grave...

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Nous en parlerons après,...

**M. Pascal Savoldelli.** ... mais ne brandissez pas je ne sais quelle contre-vérité: vous étiez contre et la majorité sénatoriale était contre.

Vous n'êtes pas devant une salle de classe: nous faisons de la politique! Mais vous n'acceptez jamais que l'on dise autre chose que vous...

De même, vous pouvez contester ce que nous affirmons au sujet des prélèvements obligatoires, mais il faut argumenter et non vous contenter d'asséner.

Je le répète, au titre de la mission « Remboursements et dégrèvements », les crédits exécutés ont augmenté de 70 %, quand les recettes fiscales brutes ne progressaient que de 27,5 %. Un tel propos est purement factuel ! Les restitutions atteignent 30,4 % des rentrées fiscales : il s'agit là d'un quasi-record.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** C'est vrai !

**M. Pascal Savoldelli.** Le taux réel de prélèvements obligatoires est donc de 42,8 %, et non de 45,6 %.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je suis d'accord avec vous !

**M. Pascal Savoldelli.** Que nous soyons d'accord ou non, il faut respecter le débat parlementaire et les votes auxquels il donne lieu. Jamais les membres de notre groupe n'ont remis en cause la légitimité d'un vote, encore moins la légitimité d'un représentant de l'exécutif national. Mais il faut que nous ayons un dialogue sérieux.

J'y insiste, vous ne pouvez pas vous adresser à nous sur ce ton. C'est de manière plus politique que vous devez nous répondre, en prenant pour base nos argumentations.

Je n'ai pas l'habitude de réagir ainsi. Mais lors de vos auditions en commission, et à présent en séance,...

**Mme la présidente.** Veuillez conclure, cher collègue.

**M. Pascal Savoldelli.** ... vous prenez un ton professoral pour nous dire : « Vous n'avez rien compris, je vais vous expliquer. » Eh bien, cela suffit !

**Mme la présidente.** L'amendement n° 4, présenté par MM. Savoldelli, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Pierre Barros.

**M. Pierre Barros.** Par cet amendement, nous proposons la suppression de l'article liminaire, qui fixe le solde public pour 2024 à -5,8 % du PIB.

Ce chiffre marque un décrochage net et préoccupant par rapport à la trajectoire votée en loi de finances initiale, laquelle retenait un déficit de 4,4 %.

Certes, les 10 milliards d'euros d'annulations de crédits effectuées ont été présentés comme un ajustement réglementaire conforme à la Lolf. Mais chacun ici sait que ces mesures étaient actées avant même le dépôt du projet de loi de finances, ce qui ne peut que nous interpeller quant à la sincérité des prévisions transmises au Parlement.

Dès le mois de février dernier, nous avons lancé l'alerte, qu'il s'agisse du ralentissement de la croissance ou du caractère irréaliste des hypothèses macroéconomiques retenues. Le gouvernement d'alors a sciemment maintenu des objectifs insoutenables, pour rassurer Bruxelles et masquer les déséquilibres structurels de sa stratégie budgétaire.

Au-delà du niveau de déficit, c'est la méthode qui inquiète. Les ajustements opérés en gestion auraient, à eux seuls, justifié le recours à un projet de loi de finances rectificative

– plusieurs orateurs l'ont rappelé lors de la discussion générale. Seul le Parlement était légitime pour faire des choix si lourds de conséquences. À ce stade, il ne s'agissait plus simplement d'un déficit qui dérapait, mais bien d'un processus budgétaire qui s'affranchissait du cadre démocratique.

Aussi, nous demandons la suppression de l'article liminaire. Ce déficit est d'abord la conséquence d'un exercice solitaire, le produit d'un aveuglement fiscal persistant et la preuve de l'impasse politique où nous nous trouvons.

**M. Pascal Savoldelli.** Très bien !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Mon cher collègue, j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, nous préconisons le rejet du présent texte dans son intégralité. Par cohérence, la commission vous propose donc de retirer votre amendement.

En outre – cette remarque vaut pour l'ensemble des amendements déposés –, l'article 37 de la Lolf fixe un certain nombre de règles juridiques. Ainsi, nous devons absolument nous prononcer sur l'article liminaire. En adoptant un tel amendement, nous ne respecterions pas les contraintes fixées par la législation.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Il me semble difficile d'adopter un tel amendement, car, en vertu de la Lolf, le Parlement doit en effet se prononcer sur l'article liminaire : il s'agit là d'une contrainte constitutionnelle.

Vous l'avez compris, je souscris aux arguments de M. le rapporteur général. Bien sûr, le Sénat reste libre de voter ou de rejeter le présent texte dans son ensemble.

Enfin, monsieur Savoldelli, si mon ton vous a paru professoral et désagréable, je tiens à m'en excuser. Je serai ravie de discuter du fond avec vous : c'est bien pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui.

**Mme la présidente.** Monsieur Barros, l'amendement n° 4 est-il maintenu ?

**M. Pierre Barros.** Il s'agit d'un amendement d'appel : nous le retirons, madame la présidente.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 4 est retiré.

Je mets aux voix l'article liminaire.

*(L'article liminaire n'est pas adopté.)*

#### Article 1<sup>er</sup>

- ① I. – Le résultat budgétaire de l'État en 2024, hors opérations avec le Fonds monétaire international, est arrêté à la somme de -155 929 972 365,40 €.
- ② II. – Le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'année 2024 est arrêté aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après :

(En euros*)			
③	Dépenses	Recettes	Soldes
<b>Budget général</b>			
<b>Recettes</b>		467 247 625 869,83	
Recettes fiscales brutes			
À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État		141 568 330 580,19	
<b>Recettes fiscales nettes (a)</b>		325 679 295 289,64	
<b>Recettes non fiscales (b)</b>		23 211 606 094,11	
Montant net des recettes hors fonds de concours (c) = (a) + (b)		348 890 901 383,75	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (d)		67 733 238 791,80	
Total net des recettes hors prélèvements sur recettes (e) = (c) - (d)		281 157 662 591,95	
<b>Fonds de concours (f)</b>		8 309 192 572,61	
<b>Montant net des recettes y compris fonds de concours (g) = (e) + (f)</b>		<b>289 466 855 164,56</b>	
<b>Dépenses</b>			
Dépenses brutes hors fonds de concours	576 672 389 215,56		
À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	141 568 330 580,19		
<b>Montant net des dépenses (h)</b>	435 104 058 635,37		
<b>Fonds de concours (i)</b>	8 309 192 572,61		
<b>Montant net des dépenses y compris fonds de concours (j) = (h) + (i)</b>	<b>443 413 251 207,98</b>		
<b>Total du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>443 413 251 207,98</b>	<b>289 466 855 164,56</b>	<b>-153 946 396 043,42</b>
<b>Budgets annexes</b>			
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	2 191 206 257,46	2 507 944 285,90	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	138 701 752,40	194 559 053,02	
Fonds de concours	29 801 483,21	23 596 674,95	
<b>Total des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 359 709 493,07</b>	<b>2 726 100 013,87</b>	<b>366 390 520,80</b>
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	80 003 160 646,47	75 478 413 990,92	-4 524 746 655,55
Comptes de concours financiers	141 181 390 812,24	142 863 363 322,16	1 681 972 509,92
Comptes de commerce (solde)	-410 970 687,36		410 970 687,36
Comptes d'opérations monétaires hors opérations avec le Fonds monétaire international (solde)	-81 836 615,49		81 836 615,49
<b>Total des comptes spéciaux hors opérations avec le Fonds monétaire international</b>	<b>220 691 744 155,86</b>	<b>218 341 777 313,08</b>	<b>-2 349 966 842,78</b>

<b>Résultat budgétaire de l'État hors opérations avec le Fonds monétaire international</b>			<b>-155 929 972 365,40</b>
--	--	--	----------------------------

**Mme la présidente.** L'amendement n° 5, présenté par MM. Savoldelli, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

**M. Pascal Savoldelli.** Je devine déjà la réponse que M. le rapporteur général va me donner, en se fondant sur la méthode. Toutefois, je tiens à insister sur le fond de cet amendement.

Notre but n'est pas de prolonger la discussion outre mesure ; mais, à l'évidence, nous n'avons pas tous les mêmes raisons de rejeter le présent texte. Nous devons donc exposer nos différents points de vue, ce qui suppose de débattre !

Cet article, dont nous demandons également la suppression, est à la fois très technique et très politique : il contient les tableaux d'exécution budgétaire, donc, en résumé, le solde et le ratio de la dette.

À ce titre, le phénomène que nous dénonçons n'est pas nouveau. Il dure même depuis très longtemps. Notre pays procède à une forme de subvention permanente du capital, au prétexte qu'il faudrait restaurer une forme de rentabilité, qui reviendrait à la société.

Il s'agit là d'une logique d'assistanat ultralibéral, mais cantonnée dans une forme d'entre-soi : ces dépenses ne provoquent aucun ruissellement, aucune redistribution.

Alors que nous sommes saturés de dette, le capital – ce n'est pas un gros mot ! – ne cesse de réclamer de nouvelles subventions de l'État. Il faut que l'État subventionne l'investissement, que l'État subventionne l'innovation, que l'État subventionne l'emploi, quitte à aggraver des comptes que nous trouvons déjà irresponsables et insincères... C'est dire si, à nos yeux, la situation est grave.

Au total, 200 milliards d'euros d'aides publiques sont consentis chaque année aux entreprises. La commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants, dont le président est Olivier Rietmann et le rapporteur Fabien Gay, ne manquera d'ailleurs pas de tirer des conclusions à ce propos.

Si nous avons déposé cet amendement de suppression, ce n'est certainement pas avec un esprit polémique. C'est pour rappeler une réalité factuelle : chaque année, des aides publiques à hauteur de 200 milliards d'euros sont accordées aux entreprises, sans entraîner – j'y insiste – le moindre ruissellement. Dans notre assemblée, d'autres voteront sans doute contre le présent texte, mais pas pour ces raisons-là...

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** La commission sollicite le retrait de cet amendement. À défaut, elle émettra un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** Monsieur Savoldelli, l'amendement n° 5 est-il maintenu ?

**M. Pascal Savoldelli.** Oui, madame la présidente !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 5.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

*(L'article 1<sup>er</sup> n'est pas adopté.)*

## Article 2

- ① Le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année 2024 est arrêté aux sommes présentées dans le tableau de financement ci-après :

(En milliards d'euros)	
	Exécution 2024
<b>②</b>	
<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	155,1
<i>dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	151,1
<i>dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	4,0
Amortissement SNCF Réseau	2,7
Amortissement des autres dettes	0,0
Déficit à financer	155,9
Autres besoins de trésorerie	-8,1
<b>Total</b>	<b>305,7</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes, nettes des rachats	285,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,5

Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	31,9
Variation des dépôts des correspondants	-5,9
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	-3,4
Autres ressources de trésorerie	-8,4
<b>Total</b>	<b>305,7</b>

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 2.

*(L'article 2 n'est pas adopté.)*

### Article 3

- ① I. – Le compte de résultat de l'exercice 2024 est approuvé tel que présenté dans le tableau ci-après. Le résultat comptable de l'exercice 2024 s'établit à -123 703 947 751,28 €:

②	
Tableau des charges nettes	
<i>(En millions d'euros)</i>	
Charges de fonctionnement nettes	2024
Charges de personnel	174 964
Achats, variations de stocks et prestations externes	32 592
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	67 599
Autres charges de fonctionnement	9 867
<b>Total des charges de fonctionnement direct (I)</b>	<b>285 022</b>
Subventions pour charges de service public	36 595
Dotations aux provisions	0
Autres charges de fonctionnement indirect	662
<b>Total des charges de fonctionnement indirect (II)</b>	<b>37 257</b>
<b>Total des charges de fonctionnement (III = I + II)</b>	<b>322 280</b>
Ventes de produits et prestations de service	3 569
Production stockée et immobilisée	144
Reprises sur provisions et sur dépréciations	55 695
Autres produits de fonctionnement	26 060
<b>Total des produits de fonctionnement (IV)</b>	<b>85 468</b>
<b>Total des charges de fonctionnement nettes (V = III - IV)</b>	<b>236 812</b>
Charges d'intervention nettes	2024
Transferts aux ménages	60 833
Transferts aux entreprises	52 452
Transferts aux collectivités territoriales	62 957
Transferts aux autres collectivités	31 695
Charges résultant de la mise en jeu de garanties	1 721
Dotations aux provisions et aux dépréciations	50 177

<b>Total des charges d'intervention (VI)</b>	<b>259 835</b>
Contributions reçues de tiers	13 955
Reprises sur provisions et sur dépréciations	74 780
<b>Total des produits d'intervention (VII)</b>	<b>88 736</b>
<b>Total des charges d'intervention nettes (VIII = VI - VII)</b>	<b>171 099</b>
Charges financières nettes	2024
Intérêts	47 708
Pertes de change liées aux opérations financières	128
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	7 453
Autres charges financières	7 581
<b>Total des charges financières (IX)</b>	<b>62 870</b>
Produits des immobilisations financières	6 229
Gains de change liés aux opérations financières	145
Reprises sur provisions et sur dépréciations	11 686
Autres intérêts et produits assimilés	5 647
<b>Total des produits financiers (X)</b>	<b>23 707</b>
<b>Total des charges financières nettes (XI = IX - X)</b>	<b>39 163</b>
<b>Total des charges nettes (XII = V + VIII + XI)</b>	<b>447 074</b>
<b>Tableau des produits régaliens nets</b>	
Impôt sur le revenu	89 302
Impôt sur les sociétés	60 173
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	16 119
Taxe sur la valeur ajoutée	97 370
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	37 796
Autres produits de nature fiscale et assimilés	32 031
<b>Total des produits fiscaux nets (XIII)</b>	<b>332 791</b>
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités	12 856
<b>Total des autres produits régaliens nets (XIV)</b>	<b>12 856</b>
<b>Total ressources propres de l'union européenne (XV)</b>	<b>-22 276</b>
<b>Total des produits régaliens nets (XVI = XIII + XIV - XV)</b>	<b>323 370</b>
<b>Tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice</b>	
Charges de fonctionnement nettes (V)	236 812
Charges d'intervention nettes (VIII)	171 099
Charges financières nettes (XI)	39 163
<b>Charges nettes (XII)</b>	<b>447 074</b>
Produits fiscaux nets (XIII)	332 791
Autres produits régaliens nets (XIV)	12 856

Ressources propres de l'Union européenne (XV)	-22 276
Produits régaliens nets (XVI)	323 370
Solde des opérations de l'exercice (XVI - XII)	-123 704

③ II. – Le résultat comptable de l'exercice 2024 est affecté au bilan à la ligne « report des exercices antérieurs ».

④ III. – Le bilan, après affectation du résultat comptable, s'établit comme suit :

	31/12/2024		
	Brut	Amortissements	Net
		Dépréciations	
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	70 848	28 111	42 737
Immobilisations corporelles	683 958	88 412	595 546
Immobilisations financières	470 227	32 472	437 756
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1 225 033</b>	<b>148 995</b>	<b>1 076 038</b>
<b>Actif circulant (hors trésorerie)</b>			
Stocks	39 797	11 097	28 700
Créances	159 174	43 518	115 656
<i>Redevables</i>	<i>123 708</i>	<i>42 399</i>	<i>81 308</i>
<i>Clients</i>	<i>3 534</i>	<i>892</i>	<i>2 642</i>
Autres créances	31 933	227	31 706
Charges constatées d'avance	59 114	0	59 114
<b>Total actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>258 086</b>	<b>54 615</b>	<b>203 471</b>
<b>Trésorerie</b>			
Fonds bancaires et fonds en caisse	2 919	0	2 919
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement	-3 408	0	-3 408
Autres composantes de trésorerie	38 316	0	38 316
Valeurs mobilières de placement	148	0	148
<b>Total trésorerie</b>	<b>37 974</b>	<b>0</b>	<b>37 974</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>402</b>		<b>402</b>
<b>Total actif (I)</b>	<b>1 521 496</b>	<b>203 610</b>	<b>1 317 886</b>
<b>Dettes financières</b>			
Titres négociables			2 619 706
Titres non négociables			0
Dettes financières et autres emprunts			28 690
<b>Total dettes financières</b>			<b>2 648 396</b>
<b>Dettes non financières (hors trésorerie)</b>			

(En millions d'euros)

Dettes de fonctionnement			11 391
Dettes d'intervention			11 122
Produits constatés d'avance			102 036
Autres dettes non financières			150 648
<b>Total dettes non financières</b>			<b>275 197</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			36 318
Provisions pour charges			125 138
<b>Total provisions pour risques et charges</b>			<b>161 456</b>
<b>Autres passifs (hors trésorerie)</b>			<b>39 289</b>
<b>Trésorerie</b>			
Correspondants du Trésor et personnes habilitées			158 620
Autres			0
<b>Total trésorerie</b>			<b>158 620</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			<b>22 119</b>
<b>Total passif (hors situation nette) (II)</b>			<b>3 305 078</b>
Report des exercices antérieurs			-2 047 770
Solde des opérations d'exercices antérieurs en attente d'affectation			-427 046
Écarts de réévaluation et d'intégration			487 624
Solde des opérations de l'exercice			0
<b>Situation nette (III = I - II)</b>			<b>-1 987 192</b>

⑥ IV. – L'annexe du compte général de l'État de l'exercice 2024 est approuvée.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 3.

*(L'article 3 n'est pas adopté.)*

#### Article 4

① I. – Le montant des autorisations d'engagement consommées sur le budget général au titre de l'année 2024 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

② <span style="float: right;">(En euros)</span>			
Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement consommées	Ajustements de la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>3 302 062 230,16</b>		<b>27 420 830,18</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	2 119 912 818,24		15 541 262,03
- Diplomatie culturelle et d'influence	766 901 990,41		2 051 794,98
- Français à l'étranger et affaires consulaires	415 247 421,51		9 827 773,17

<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>5 297 116 737,81</b>		<b>206 204 988,80</b>
- Administration territoriale de l'État	2 545 605 680,90		107 059 863,20
- Vie politique	358 031 257,65		33 744 014,35
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	2 393 479 799,26		65 401 111,25
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>5 171 676 779,07</b>		<b>132 773 526,01</b>
- Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 055 290 947,19		89 655 386,44
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 063 004 474,86		39 942 381,74
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	614 953 533,02		3 175 757,83
- Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	438 427 824,00		
<b>Aide publique au développement</b>	<b>4 757 846 328,11</b>		<b>626 037 737,29</b>
- Aide économique et financière au développement	1 862 333 012,07		575 850 915,93
- Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000,00		
- Solidarité à l'égard des pays en développement	2 745 513 316,04		50 186 821,36
- Restitution des « biens mal acquis »			
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>1 972 707 234,12</b>		<b>4 281 633,62</b>
- Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1 895 894 301,74		543 586,00
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	76 812 932,38		3 738 047,62
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>18 695 933 205,55</b>		<b>121 709 623,55</b>
- Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	3 103 544 920,26		13 263 679,74
- Aide à l'accès au logement	13 102 208 733,00		30 000 209,00
- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 466 036 649,04		50 969 222,84
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	396 755 419,78		15 016 599,08
- Politique de la ville	523 882 535,86		9 719 522,14
- Interventions territoriales de l'État	103 504 947,61		2 740 390,75
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>816 759 634,67</b>		<b>9 958 759,65</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	519 636 309,55		6 511 159,65
- Conseil économique, social et environnemental	46 218 301,00		179 149,00
- Cour des comptes et autres juridictions financières	250 905 024,12		3 268 451,00
<b>Crédits non répartis</b>			<b>394 224 337,00</b>
- Provision relative aux rémunérations publiques			209 550 681,00
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			184 673 656,00
<b>Culture</b>	<b>4 117 316 906,70</b>		<b>74 492 718,89</b>

- Patrimoines	1 527 938 706,78		32 339 679,59
- Création	948 174 882,35		15 193 294,48
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	806 993 868,44		24 642 235,60
- Soutien aux politiques du ministère de la culture	834 209 449,13		2 317 509,22
<b>Défense</b>	<b>60 210 948 465,16</b>		<b>478 205 550,13</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	2 883 338 475,86		251 694 574,16
- Préparation et emploi des forces	16 212 510 175,84		3 218,30
- Soutien de la politique de la défense	24 505 866 185,70		154 761 407,00
- Équipement des forces	16 609 233 627,76		71 746 350,67
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>975 504 787,17</b>		<b>13 353 495,61</b>
- Coordination du travail gouvernemental	842 348 119,71		12 172 894,07
- Protection des droits et libertés	133 156 667,46		1 180 601,54
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>25 895 403 464,27</b>		<b>194 015 948,59</b>
- Infrastructures et services de transports	8 650 285 598,50		29 277 618,45
- Affaires maritimes, pêche et aquaculture	338 766 057,14		1 409 133,40
- Paysages, eau et biodiversité	454 123 528,50		9 303 196,68
- Expertise, information géographique et météorologie	504 713 871,01		111 052,40
- Prévention des risques	1 273 129 207,09		24 514 880,03
- Énergie, climat et après-mines	4 353 324 837,32		101 413 339,68
- Service public de l'énergie	5 702 122 565,00		
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 028 327 038,96		21 283 088,70
- Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 590 610 760,75		6 703 639,25
<b>Économie</b>	<b>5 163 252 456,99</b>		<b>18 717 575,56</b>
- Développement des entreprises et régulations	3 935 993 488,77		6 503 060,23
- Plan « France Très haut débit »	74 965 668,00		
- Statistiques et études économiques	466 225 221,79		8 837 000,76
- Stratégies économiques	686 068 078,43		3 377 514,57
- Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »			
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>52 112 652 838,16</b>	<b>1 130 417,58</b>	<b>803 483 174,42</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	49 267 565 888,52		770 434 111,48
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	1 921 545 085,85		21 032 315,15
- Épargne	106 419 781,21		478 412,79
- Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État	817 130 417,58	1 130 417,58	

- Dotation du Mécanisme européen de stabilité			
- Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement			
- Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	-8 335,00		11 538 335,00
- Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid-19			
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>86 564 161 035,41</b>		<b>40 991 481,70</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	26 689 144 807,15		2 304 120,10
- Enseignement scolaire public du second degré	38 247 943 028,02		2 302 405,70
- Vie de l'élève	7 933 353 240,35		19 564 891,91
- Enseignement privé du premier et du second degrés	8 939 790 780,16		1 649 774,84
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	3 071 099 203,50		9 715 085,52
- Enseignement technique agricole	1 682 829 976,23		5 455 203,63
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>10 655 208 623,95</b>		<b>41 013 342,52</b>
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 000 127 736,52		23 428 276,79
- Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	943 212 767,70		9 486 346,65
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 711 868 119,73		8 098 719,08
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>1 869 298 794,03</b>		<b>18 056 200,52</b>
- Immigration et asile	1 519 662 356,45		17 440 857,92
- Intégration et accès à la nationalité française	349 636 437,58		615 342,60
<b>Investir pour la France de 2030</b>	<b>652 136 503,19</b>		<b>366 818,81</b>
- Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			
- Valorisation de la recherche			
- Accélération de la modernisation des entreprises	-90 000 000,00		
- Financement des investissements stratégiques	347 136 503,19		366 818,81
- Financement structurel des écosystèmes d'innovation	395 000 000,00		
<b>Justice</b>	<b>12 875 752 175,49</b>		<b>665 843 342,93</b>
- Justice judiciaire	4 558 650 595,12		39 586 586,31
- Administration pénitentiaire	5 832 850 142,34		603 194 288,34
- Protection judiciaire de la jeunesse	1 086 140 569,04		8 393 609,00
- Accès au droit et à la justice	726 827 698,03		507 639,53
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	666 917 238,41		14 140 556,30
- Conseil supérieur de la magistrature	4 365 932,55		20 663,45
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>707 641 556,72</b>		<b>931 477,28</b>
- Presse et médias	367 220 898,76		797 625,24
- Livre et industries culturelles	340 420 657,96		133 852,04

<b>Outre-mer</b>	<b>3 116 660 914,15</b>		<b>68 946 064,69</b>
- Emploi outre-mer	1 997 444 050,58		11 582 211,87
- Conditions de vie outre-mer	1 119 216 863,57		57 363 852,82
<b>Plan de relance</b>	<b>-1 273 393 939,73</b>		<b>1 612 666 814,08</b>
- Écologie	-91 161 865,18		111 493 006,11
- Compétitivité	-187 154 199,96		291 167 635,38
- Cohésion	-995 077 874,59		1 210 006 172,59
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>1 157 376 416,00</b>		
- Présidence de la République	122 563 852,00		
- Assemblée nationale	627 181 842,00		
- Sénat	353 470 900,00		
- La Chaîne parlementaire	35 245 822,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	17 930 000,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	984 000,00		
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>31 496 084 948,75</b>		<b>225 671 770,06</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	15 443 577 050,27		13 378 516,34
- Vie étudiante	3 275 814 764,87		775 694,17
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	8 068 054 899,98		116 385 898,18
- Recherche spatiale	1 607 279 541,00		
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 886 062 177,54		3 608 988,46
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	642 097 473,09		1 813 130,91
- Recherche duale (civile et militaire)	150 019 167,00		
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	423 179 875,00		89 709 542,00
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 063 617 642,84</b>		<b>2 073 960,16</b>
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 206 133 513,56		2 073 959,44
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	774 486 123,00		
- Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 082 998 006,28		0,72
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>3 929 093 134,63</b>		<b>255 800 497,63</b>
- Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 563 327 164,97		190 650 052,03
- Concours spécifiques et administration	365 765 969,66		65 150 445,60
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>146 528 750 158,11</b>		<b>1 644 804 872,89</b>

- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	141 573 590 889,27		1 542 139 149,73
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	4 955 159 268,84		102 665 723,16
<b>Santé</b>	<b>2 842 508 747,19</b>		<b>11 057 739,22</b>
- Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	426 868 747,19		11 057 739,22
- Protection maladie	1 166 740 000,00		
- Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	1 248 900 000,00		
<b>Sécurités</b>	<b>25 448 589 826,76</b>		<b>617 521 117,89</b>
- Police nationale	13 276 739 054,34		135 440 959,92
- Gendarmerie nationale	11 118 361 223,65		381 175 776,70
- Sécurité et éducation routières	73 037 690,91		1 251 373,71
- Sécurité civile	980 451 857,86		99 653 007,56
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>30 959 573 326,84</b>		<b>5 326 536,78</b>
- Inclusion sociale et protection des personnes	14 312 789 218,83		674 036,17
- Handicap et dépendance	15 317 082 674,15		390 476,85
- Égalité entre les femmes et les hommes	100 841 120,38		227 636,62
- Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 228 860 313,48		4 034 387,14
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>1 483 251 841,76</b>		<b>63 889 231,15</b>
- Sport	668 129 672,37		61 235 861,63
- Jeunesse et vie associative	769 640 849,39		2 565 529,52
- Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	45 481 320,00		87 840,00
<b>Transformation et fonction publiques</b>	<b>779 931 732,50</b>		<b>69 721 757,24</b>
- Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	349 499 130,79		1 017 424,99
- Transformation publique	103 952 656,16		55 032 027,84
- Innovation et transformation numériques	35 047 974,62		493 748,38
- Fonction publique	244 507 256,19		11 900 941,77
- Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	46 924 714,74		1 277 614,26
<b>Travail et emploi</b>	<b>20 758 821 648,98</b>		<b>262 737 559,61</b>
- Accès et retour à l'emploi	7 062 038 782,94		105 645 617,06
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	12 809 862 771,01		152 281 918,99
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	172 557 616,51		1 648 735,80
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	714 362 478,52		3 161 287,76

<b>Total</b>	<b>575 104 246 155,51</b>	<b>1 130 417,58</b>	<b>8 712 300 484,46</b>
--------------	---------------------------	---------------------	-------------------------

- ③ II. – Le montant des dépenses relatives au budget général au titre de l'année 2024 est arrêté par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits de paiement ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

④ <i>(En euros)</i>			
Désignation des missions et des programmes	Dépenses	Ajustements de la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>3 288 548 749,47</b>		<b>39 491 273,62</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	2 105 038 839,71		26 746 828,31
- Diplomatie culturelle et d'influence	769 581 186,77		1 008 249,62
- Français à l'étranger et affaires consulaires	413 928 722,99		11 736 195,69
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>4 662 005 643,96</b>		<b>43 818 242,39</b>
- Administration territoriale de l'État	2 593 977 038,79		1 824 025,83
- Vie politique	355 125 881,67		38 355 669,33
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	1 712 902 723,50		3 638 547,23
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>4 498 318 592,31</b>		<b>204 716 001,24</b>
- Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	2 573 376 458,28		141 375 213,72
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	869 846 894,90		60 670 603,21
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	616 667 415,13		2 670 184,31
- Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	438 427 824,00		
<b>Aide publique au développement</b>	<b>4 822 326 934,26</b>		<b>110 984 855,14</b>
- Aide économique et financière au développement	1 875 414 028,45		105 417 841,55
- Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000,00		
- Solidarité à l'égard des pays en développement	2 796 912 905,81		5 567 013,59
- Restitution des « biens mal acquis »			
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>1 959 157 406,10</b>		<b>3 751 514,64</b>
- Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1 882 210 033,11		6 889,63
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	76 947 372,99		3 744 625,01
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>18 497 110 726,96</b>		<b>55 990 776,42</b>
- Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	3 131 301 573,86		13 689 830,14
- Aide à l'accès au logement	13 102 208 733,00		30 000 209,00

- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 217 976 346,57		1 107 979,95
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	379 630 501,20		1 419 554,66
- Politique de la ville	524 099 314,81		9 676 743,19
- Interventions territoriales de l'État	141 894 257,52		96 459,48
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>860 740 874,65</b>		<b>5 834 514,61</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	560 954 747,86		3 588 743,72
- Conseil économique, social et environnemental	46 218 301,00		179 149,00
- Cour des comptes et autres juridictions financières	253 567 825,79		2 066 621,89
<b>Crédits non répartis</b>			<b>264 650 681,00</b>
- Provision relative aux rémunérations publiques			209 550 681,00
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			55 100 000,00
<b>Culture</b>	<b>3 864 734 173,38</b>		<b>8 623 884,90</b>
- Patrimoines	1 250 576 676,49		6 169 842,04
- Création	973 937 627,03		608 373,33
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	806 994 985,91		297 110,13
- Soutien aux politiques du ministère de la culture	833 224 883,95		1 548 559,40
<b>Défense</b>	<b>58 428 180 092,58</b>		<b>2 231 511,14</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	2 006 955 015,73		3,40
- Préparation et emploi des forces	15 048 832 910,08		0,79
- Soutien de la politique de la défense	24 659 167 687,72		2 231 506,50
- Équipement des forces	16 713 224 479,05		0,45
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>1 016 698 598,69</b>		<b>8 402 751,16</b>
- Coordination du travail gouvernemental	885 722 171,88		7 411 238,97
- Protection des droits et libertés	130 976 426,81		991 512,19
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>24 232 001 582,79</b>		<b>150 480 298,61</b>
- Infrastructures et services de transports	8 598 907 595,68		1 000 000,88
- Affaires maritimes, pêche et aquaculture	313 191 803,78		0,76
- Paysages, eau et biodiversité	379 159 409,21		485 737,65
- Expertise, information géographique et météorologie	503 626 611,65		1 911 311,76
- Prévention des risques	1 285 917 538,71		26 414 581,55
- Énergie, climat et après-mines	3 797 447 109,97		29 168 303,03
- Service public de l'énergie	5 701 907 423,41		12 468 286,59
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 081 897 560,92		10 839 153,85
- Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	569 946 529,46		68 192 922,54
<b>Économie</b>	<b>5 103 914 330,61</b>		<b>53 556 577,59</b>

- Développement des entreprises et régulations	3 691 726 547,69		34 287 780,31
- Plan « France Très haut débit »	260 873 290,81		13 843 515,19
- Statistiques et études économiques	459 329 440,10		4 303 879,10
- Stratégies économiques	691 985 052,01		1 121 402,99
- Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »			
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>58 764 607 531,25</b>	<b>1 130 417,58</b>	<b>792 358 637,33</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	49 267 565 888,52		770 434 111,48
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	1 921 545 085,85		21 032 315,15
- Épargne	106 003 721,41		892 210,59
- Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État	817 130 417,58	1 130 417,58	
- Dotation du Mécanisme européen de stabilité			
- Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement			
- Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	177 410 818,89		0,11
- Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid-19	6 474 951 599,00		
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>86 397 477 333,51</b>		<b>39 109 134,61</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	26 685 544 935,30		14 183 429,95
- Enseignement scolaire public du second degré	38 247 288 122,92		4 189 414,80
- Vie de l'élève	7 933 873 880,29		2 166 610,97
- Enseignement privé du premier et du second degrés	8 939 358 666,73		2 148 146,27
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 909 792 897,61		7 788 009,28
- Enseignement technique agricole	1 681 618 830,66		8 633 523,34
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>10 595 148 233,49</b>		<b>58 441 407,94</b>
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	7 959 196 649,26		39 023 181,53
- Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	963 157 381,26		583 738,23
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 672 794 202,97		18 834 488,18
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>2 190 724 734,84</b>		<b>11 213 547,52</b>
- Immigration et asile	1 835 599 035,85		6 459 579,33
- Intégration et accès à la nationalité française	355 125 698,99		4 753 968,19
<b>Investir pour la France de 2030</b>	<b>6 270 578 176,09</b>		<b>26 857 027,91</b>
- Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	240 975 000,00		
- Valorisation de la recherche	83 349 000,00		
- Accélération de la modernisation des entreprises	-76 524 300,00		
- Financement des investissements stratégiques	4 642 993 396,09		26 857 027,91
- Financement structurel des écosystèmes d'innovation	1 379 785 080,00		

<b>Justice</b>	<b>11 826 772 588,11</b>		<b>37 910 199,53</b>
- Justice judiciaire	4 374 875 084,46		10 708 883,47
- Administration pénitentiaire	4 944 773 629,16		23 767 031,51
- Protection judiciaire de la jeunesse	1 087 395 649,47		1 267 039,18
- Accès au droit et à la justice	726 970 553,58		38 143,98
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	687 482 396,60		1 882 257,23
- Conseil supérieur de la magistrature	5 275 274,84		246 844,16
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>711 539 920,12</b>		<b>3 372 444,88</b>
- Presse et médias	363 778 735,71		2 830 675,29
- Livre et industries culturelles	347 761 184,41		541 769,59
<b>Outre-mer</b>	<b>2 916 994 132,68</b>		<b>2 911 089,75</b>
- Emploi outre-mer	1 979 384 334,89		2 497 648,97
- Conditions de vie outre-mer	937 609 797,79		413 440,78
<b>Plan de relance</b>	<b>2 235 654 165,92</b>		<b>1,29</b>
- Écologie	1 766 238 849,67		0,33
- Compétitivité	386 787 407,21		
- Cohésion	82 627 909,04		0,96
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>1 157 376 416,00</b>		
- Présidence de la République	122 563 852,00		
- Assemblée nationale	627 181 842,00		
- Sénat	353 470 900,00		
- La Chaîne parlementaire	35 245 822,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen			
- Conseil constitutionnel	17 930 000,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	984 000,00		
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>30 986 367 387,85</b>		<b>29 320 568,24</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	15 108 225 737,41		8 776 575,13
- Vie étudiante	3 254 246 060,17		1 501 949,22
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	7 736 700 386,23		7 889 117,93
- Recherche spatiale	1 607 279 541,00		
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	2 039 156 602,01		9 023 858,99
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	669 666 276,98		979 524,02
- Recherche duale (civile et militaire)	150 019 167,00		
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	421 073 617,05		1 149 542,95
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 063 617 642,84</b>		<b>2 073 960,16</b>

- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 206 133 513,56		2 073 959,44
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	774 486 123,00		
- Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 082 998 006,28		0,72
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>3 894 672 811,67</b>		<b>101 322 076,48</b>
- Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 638 023 724,54		64 817 204,46
- Concours spécifiques et administration	256 649 087,13		36 504 872,02
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>1 465 234 959 990,03</b>	<b>1 690,00</b>	<b>1 650 060 730,97</b>
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	1 41 568 330 580,19	1 690,00	1 547 401 148,81
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	4 955 165 409,84		102 659 582,16
<b>Santé</b>	<b>2 802 771 096,01</b>		<b>16 398 408,40</b>
- Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	387 131 096,01		16 398 408,40
- Protection maladie	1 166 740 000,00		
- Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	1 248 900 000,00		
<b>Sécurités</b>	<b>25 485 801 587,12</b>		<b>4 855 775,39</b>
- Police nationale	13 443 240 127,11		981 855,18
- Gendarmerie nationale	11 009 866 787,79		3 383 008,99
- Sécurité et éducation routières	70 078 388,62		113 134,74
- Sécurité civile	962 616 283,60		377 776,48
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>31 030 868 207,28</b>		<b>26 679 883,34</b>
- Inclusion sociale et protection des personnes	14 323 264 934,33		10 180 811,67
- Handicap et dépendance	15 315 374 691,57		1 488 307,43
- Égalité entre les femmes et les hommes	101 061 133,78		430 192,22
- Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 291 167 447,60		14 580 572,02
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>1 547 639 335,12</b>		<b>201 721 441,79</b>
- Sport	639 026 388,21		187 854 643,79
- Jeunesse et vie associative	772 517 592,41		13 778 958,50
- Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	136 095 354,50		87 839,50
<b>Transformation et fonction publiques</b>	<b>913 643 620,65</b>		<b>107 997 817,82</b>
- Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	398 901 665,17		95 879 969,83
- Transformation publique	170 638 299,21		3 301 688,79
- Innovation et transformation numériques	32 092 600,90		372 820,10
- Fonction publique	265 086 340,63		7 165 724,84

- Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	46 924 714,74		1 277 614,26
<b>Travail et emploi</b>	<b>21 432 093 171,83</b>		<b>445 494 555,36</b>
- Accès et retour à l'emploi	7 049 360 036,18		76 730 784,82
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	13 569 520 569,10		363 817 061,14
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	98 515 391,48		3 521 040,52
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	714 697 175,07		1 425 668,88
<b>Total</b>	<b>584 981 581 788,17</b>	<b>1 132 107,58</b>	<b>4 510 631 591,17</b>

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 4.

(L'article 4 n'est pas adopté.)

### Article 5

- ① I. – Le montant des autorisations d'engagement consommées sur les budgets annexes au titre de l'année 2024 est arrêté par mission et programme aux

sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

② (En euros)			
Désignation des budgets annexes	Autorisations d'engagement	Ajustements de la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 318 452 760,27</b>	<b>0,00</b>	<b>7 460 261,37</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 534 528 211,99		7 367 015,37
- Navigation aérienne	729 272 129,71		93 168,13
- Transports aériens, surveillance et certification	54 652 418,57		77,87
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>141 427 066,51</b>	<b>0,00</b>	<b>5 936 524,31</b>
- Édition et diffusion	39 353 989,73		2 692 301,88
- Pilotage et ressources humaines	102 073 076,78		3 244 222,43
<b>Total des budgets annexes</b>	<b>2 459 879 826,78</b>	<b>0,00</b>	<b>13 396 785,68</b>

- ③ II. – Les résultats relatifs aux budgets annexes au titre de l'année 2024 sont arrêtés par mission et programme aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

(En euros)

Désignation des budgets annexes	Opérations de l'année		Ajustements de la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations des crédits non consommés et non reportés
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>2 221 007 740,67</b>	<b>2 531 540 960,85</b>	<b>0,00</b>	<b>18 454 653,26</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 517 057 584,21			17 870 644,41
- Navigation aérienne	650 682 208,19			62 031,84
- Transports aériens, surveillance et certification	53 267 948,27			521 977,01
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>138 701 752,40</b>	<b>194 559 053,02</b>	<b>0,00</b>	<b>4 684 601,88</b>
- Edition et diffusion	40 972 815,55			
- Pilotage et ressources humaines	97 728 936,85			4 684 601,88
<b>Total des budgets annexes</b>	<b>2 359 709 493,07</b>	<b>2 726 100 013,87</b>	<b>0,00</b>	<b>23 139 255,14</b>

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 5.

(L'article 5 n'est pas adopté.)

#### Article 6

- ① I. – Le montant des autorisations d'engagement consommées sur les comptes spéciaux est arrêté, au 31 décembre 2024, par mission et programme aux

sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

(En euros)

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement consommées	Ajustements de la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires	Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>			
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 818 171 508,53</b>		<b>52 089 140,47</b>
- Structures et dispositifs de sécurité routière	339 718 022,73		4 358,27
- Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000,00		
- Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	737 115 829,80		5 494 348,20
- Désendettement de l'État	715 137 656,00		46 590 434,00
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>156 229 149,25</b>		<b>1 488 655,75</b>
- Développement et transfert en agriculture	66 382 527,17		558 174,83
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	89 846 622,08		930 480,92

<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	<b>356 621 542,41</b>		<b>319 552,59</b>
- Electrification rurale	350 292 853,85		319 552,15
- Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	6 328 688,56		0,44
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>266 520 116,08</b>		<b>25 487 009,24</b>
- Contributions des cessions immobilières au désendettement de l'État			
- Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	266 520 116,08		25 487 009,24
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b>			
- Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs			
- Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>9 501 290 126,94</b>		<b>1 835 001 995,06</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	3 026 338 527,94		1 835 001 995,06
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	6 474 951 599,00		
<b>Pensions</b>	<b>67 885 282 172,27</b>		<b>2,73</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	64 451 039 544,80		1,20
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	2 083 210 067,36		0,64
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 351 032 560,11		0,89
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>79 984 114 615,48</b>		<b>1 914 386 355,84</b>
<b>Comptes de concours financiers</b>			
<b>Accords monétaires internationaux</b>			
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine			
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale			
- Relations avec l'Union des Comores			
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 976 056 557,00</b>		
- France Télévisions	2 523 106 868,00		
- ARTE France	293 541 041,00		
- Radio France	652 954 400,00		
- France Médias Monde	299 552 666,00		
- Institut national de l'audiovisuel	104 075 354,00		
- TV5 Monde	83 826 220,00		
- Programme de transformation	19 000 008,00		
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>128 111 600 145,99</b>		<b>5 019 952 420,01</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	154 000 000,00		83 200 000,00

- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	127 958 964 292,99		4 935 388 273,01
- Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19	-1 364 147,00		1 364 147,00
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>509 645 691,90</b>		<b>777 476 698,10</b>
- Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	413 829 472,00		586 170 528,00
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	95 816 219,90		191 306 170,10
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			
- Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>791 150 000,00</b>		<b>20 753 552,00</b>
- Prêts et avances pour le logement des agents de l'État			50 000,00
- Prêts pour le développement économique et social	287 750 000,00		17 513 552,00
- Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie			
- Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir			
- Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	500 000 000,00		
- Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 ou par le conflit en Ukraine	3 400 000,00		3 190 000,00
<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>7 816 839 187,00</b>		<b>746 180 746,00</b>
- Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	7 552 942 000,00		647 058 000,00
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	193 897 187,00		16 102 813,00
- Prêts et avances à des services de l'État			83 019 933,00
- Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex			
- Prêts aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de la Covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité			
- Prêts destinés à soutenir Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de la Covid-19			
- Prêts destinés à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la Covid-19			
- Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence			
- Prêts à FranceAgriMer au titre des préfinancements de fonds européens	70 000 000,00		

<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>141 205 291 581,89</b>		<b>6 564 363 416,11</b>
---	---------------------------	--	-------------------------

- ③ II. – Les résultats des comptes spéciaux sont arrêtés, au 31 décembre 2024, par mission et programme aux sommes mentionnées dans les tableaux ci-après. Les crédits de paiement ouverts et les découverts autorisés sont modifiés comme indiqué dans ces tableaux.

④ (En euros)				
Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année		Ajustements de la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année	
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés et non reportés
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>				
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>1 818 206 902,33</b>	<b>1 876 991 936,39</b>		<b>52 084 782,67</b>
- Structures et dispositifs de sécurité routière	341 203 824,67			0,33
- Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000,00			
- Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	735 665 421,66			5 494 348,34
- Désendettement de l'État	715 137 656,00			46 590 434,00
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>143 633 774,27</b>	<b>151 865 352,28</b>		<b>0,73</b>
- Développement et transfert en agriculture	65 117 588,67			0,33
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	78 516 185,60			0,40
<b>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</b>	<b>356 526 704,25</b>	<b>377 938 969,23</b>		<b>0,75</b>
- Electrification rurale	350 610 138,40			0,60
- Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	5 916 565,85			0,15
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>298 220 966,41</b>	<b>355 186 507,22</b>		<b>21 423 871,89</b>
- Contributions des cessions immobilières au désendettement de l'État				
- Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	298 220 966,41			21 423 871,89
<b>Participation de la France au désendettement de la Grèce</b>				
- Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs				

- Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France				
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>9 501 290 126,94</b>	<b>8 026 949 603,19</b>		<b>1 835 001 995,06</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	<b>3 026 338 527,94</b>			<b>1 835 001 995,06</b>
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	<b>6 474 951 599,00</b>			
<b>Pensions</b>	<b>67 885 282 172,27</b>	<b>64 689 481 622,61</b>		<b>2,73</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	<b>64 451 039 544,80</b>			<b>1,20</b>
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	<b>2 083 210 067,36</b>			<b>0,64</b>
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	<b>1 351 032 560,11</b>			<b>0,89</b>
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>80 003 160 646,47</b>	<b>75 478 413 990,92</b>		<b>1 908 510 653,83</b>
<b>Comptes de concours financiers</b>				
<b>Accords monétaires internationaux</b>				
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine				
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale				
- Relations avec l'Union des Comores				
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>3 976 056 557,00</b>	<b>3 976 074 494,75</b>		
- France Télévisions	2 523 106 868,00			
- ARTE France	293 541 041,00			
- Radio France	652 954 400,00			
- France Médias Monde	299 552 666,00			
- Institut national de l'audiovisuel	104 075 354,00			
- TV5 Monde	83 826 220,00			
- Programme de transformation	19 000 008,00			
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>128 111 600 145,99</b>	<b>128 274 103 383,72</b>		<b>5 019 952 420,01</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	154 000 000,00			83 200 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	127 958 964 292,99			4 935 388 273,01
- Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de la Covid-19	-1 364 147,00			1 364 147,00
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>625 186 055,39</b>	<b>2 250 512 094,93</b>		<b>573 939 138,61</b>

- Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	379 369 835,49			382 632 968,51
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	95 816 219,90			191 306 170,10
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	150 000 000,00			
- Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro				
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>651 708 866,86</b>	<b>74 946 604,80</b>		<b>85 794 685,14</b>
- Prêts et avances pour le logement des agents de l'État				50 000,00
- Prêts pour le développement économique et social	295 000 000,00			71 463 552,00
- Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran				
- Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie				
- Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir				11 000 000,00
- Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	353 308 866,86			91 133,14
- Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 ou par le conflit en Ukraine	3 400 000,00			3 190 000,00
<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>7 816 839 187,00</b>	<b>8 287 726 743,96</b>		<b>732 780 746,00</b>
- Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	7 552 942 000,00			647 058 000,00
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	193 897 187,00			2 702 813,00
- Prêts et avances à des services de l'État				83 019 933,00
- Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex				
- Prêts aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de la Covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité				
- Prêts destinés à soutenir Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de la Covid-19				

- Prêts destinés à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la Covid-19				
- Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence				
- Prêts à FranceAgriMer au titre des préfinancements de fonds européens	70 000 000,00			
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>141 181 390 812,24</b>	<b>142 863 363 322,16</b>		<b>6 412 466 989,76</b>

(En euros)				
5	Designation des comptes spéciaux	Opérations de l'année		Ajustements de la loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année
		Dépenses	Recettes	Majorations du découvert
	<b>Comptes de commerce</b>			
	- Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers et énergies alternatives, biens et services complémentaires	940 222 924,25	983 778 156,29	
	- Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	211 734 675,49	210 624 035,73	
	- Couverture des risques financiers de l'État	1 154 684 226,43	1 154 684 226,43	
	- Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	829 537 656,41	807 695 787,88	
	- Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	55 801 944 253,47	55 801 646 404,37	
	- Lancement de certains matériels de guerre et matériels assimilés	7 641 150,00	4 260 618,70	
	- Opérations commerciales des domaines	63 063 109,44	112 840 433,51	
	- Régie industrielle des établissements pénitentiaires	36 136 262,50	39 502 081,72	
	- Soutien financier au commerce extérieur	1 532 328 942,69	1 873 232 143,41	
	<b>Total des comptes de commerce</b>	<b>60 577 293 200,68</b>	<b>60 988 263 888,04</b>	<b>0,00</b>
	<b>Comptes d'opérations monétaires</b>			
	- Émission des monnaies métalliques	138 501 675,17	228 366 201,00	
	- Opérations avec le Fonds monétaire international	1 020 964 252,75	248 155 526,29	18 016 923 778,24
	- Pertes et bénéfices de change	25 798 003,25	17 770 092,91	
	<b>Total des comptes d'opérations monétaires</b>	<b>1 185 263 931,17</b>	<b>494 291 820,20</b>	<b>18 016 923 778,24</b>

6 III. – Les soldes des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2025 sont arrêtés, à la date du 31 décembre 2024, aux sommes ci-après :

(En euros)			
7	Designation des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2024	
		Débiteurs	Créditeurs

<b>Comptes d'affectation spéciale</b>		<b>10 118 614 867,40</b>
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers		1 189 535 772,81
Développement agricole et rural		142 506 415,82
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale		508 720 315,42
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		764 048 009,11
Participation de la France au désendettement de la Grèce		
Participations financières de l'État		2 913 420 123,67
Pensions		4 600 384 230,57
<b>Comptes de concours financiers</b>	<b>24 575 343 288,66</b>	<b>3 985 293,58</b>
Accords monétaires internationaux		
Avances à l'audiovisuel public		3 985 293,58
Avances aux collectivités territoriales	422 465 373,70	
Prêts à des États étrangers	14 016 810 278,72	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	4 540 965 561,99	
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	5 595 102 074,25	
<b>Comptes de commerce</b>	<b>76 569 549,70</b>	<b>9 438 984 531,15</b>
Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers et énergies alternatives, biens et services complémentaires	63 728 413,52	
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	12 841 136,16	
Couverture des risques financiers de l'État	0,02	
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		22 212 394,30
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État		4 023 729 245,61
Lancement de certains matériels de guerre et matériels assimilés		101 676 096,17
Opérations commerciales des domaines		272 072 648,24
Régie industrielle des établissements pénitentiaires		36 155 406,41
Soutien financier au commerce extérieur		4 983 138 740,42
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>	<b>18 158 035 498,95</b>	<b>395 297 288,65</b>
Émission des monnaies métalliques		395 297 288,65
Opérations avec le Fonds monétaire international	18 016 923 778,24	
Pertes et bénéfices de change	141 111 720,71	
<b>Total des comptes spéciaux</b>	<b>42 809 948 337,31</b>	<b>19 956 881 980,78</b>

- ⑧ IV. Les soldes arrêtés au III sont reportés à la gestion 2025 à l'exception :
- ⑨ a) d'un solde débiteur de 377 697 624,95 € concernant le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » ;
- ⑩ b) d'un solde débiteur de 24 000 000,00 € concernant le compte « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » ;
- ⑪ c) d'un solde créditeur de 211 913 642,84 € concernant le compte de commerce « Opérations commerciales des domaines » ;
- ⑫ d) d'un solde créditeur de 395 297 288,65 € concernant le compte d'opérations monétaires « Émission des monnaies métalliques » ;
- ⑬ e) d'un solde débiteur de 141 111 720,71 € concernant le compte d'opérations monétaires « Pertes et bénéfices de change ».

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 6.

*(L'article 6 n'est pas adopté.)*

### Article 7

Le résultat patrimonial de l'exercice 2021, qui s'élève à -142,1 Md€ est affecté au report des exercices antérieurs du bilan de l'État.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 1, présenté par MM. Savoldelli, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

**M. Pascal Savoldelli.** Mes chers collègues, je serai beaucoup plus bref pour présenter les deux amendements suivants, mais sur les articles 7, 8 et 9 du projet de loi, je tiens à apporter quelques explications.

On nous demande de revenir sur les projets de loi de règlement pour les exercices 2021, 2022 et 2023, qui ont effectivement un point commun : ils ont tous été rejetés par le Parlement, ce qui en soi aurait dû suffire. Une démocratie normale en aurait tiré d'autres conclusions... Mais on continue. On nous demande, comme si de rien n'était, d'adopter le projet de loi relative aux résultats de gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024.

Madame la ministre, Albert Einstein disait : « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. » *(Sourires sur les travées du groupe CRCE-K.)* Je vous le dis de manière tout à fait respectueuse, malgré une pointe d'insolence, d'autant que ce n'est pas l'insolence qui prime, mais le réalisme.

Mes chers collègues, souvenez-vous – ce rappel va vous parler, et nous devrions même nous retrouver pleinement –, l'année 2021 a été marquée par deux mesures : premièrement, la suppression de la taxe d'habitation (TH), qui a encore réduit l'autonomie financière des collectivités territoriales, en tout cas des plus aisées d'entre elles ; et, deuxièmement, la fin de la CVAE. Dès lors, on a brisé le lien entre territoire et activité économique.

Merci à tous d'avoir écouté le groupe communiste !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** Madame la ministre, un de vos prédécesseurs s'était étonné, comme vous, que l'on n'approuvât point les comptes de l'année précédente. À l'entendre, il ne s'agissait que d'un compte administratif et l'on nous demandait simplement de vérifier la régularité des opérations effectuées.

Or – mes propos, ceux des orateurs successifs et la dernière intervention de M. Savoldelli vous le prouvent –, pour des raisons diverses, nous insistons tous sur la nécessité de tenir un cap.

À cet égard, 2025 doit amorcer un redressement, qu'il conviendra de poursuivre avec la plus grande rigueur. À un moment ou un autre, ces comptes finiront bien par être de nouveau approuvés ; en tout cas, c'est ce que je souhaite.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Monsieur le sénateur, en citant Einstein, vous insistez sur la nécessité de ne pas persévérer dans l'erreur.

Pour ma part, je répète que les comptes présentés ne sont pas insincères et je vous propose à mon tour une très jolie citation d'Einstein : « Seule une vie vécue au service des autres vaut la peine d'être vécue. »

À défaut de nous rejoindre au sujet de cet amendement, nous nous entendrons pour dire que le but, en définitive, est de servir les Français activement.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Nous sommes bien d'accord !

**M. Pascal Savoldelli.** Vous pouvez mieux faire, mais de là à vous demander de redoubler... *(Sourires sur les travées du groupe CRCE-K.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Vincent Delahaye, pour explication de vote.

**M. Vincent Delahaye.** Madame la ministre, il faut bien admettre que cet article est un peu particulier.

Au détour de l'approbation des comptes de l'année 2024, on nous demande de revenir sur les votes antérieurs : je n'ai jamais vu cela nulle part. Cela dit, lorsqu'une assemblée générale refuse d'approuver les comptes de l'année passée, sa décision ne reste jamais sans conséquence... On n'a jamais vu cela, mais on le voit au Parlement.

On pourrait nous opposer qu'il s'agit là d'un fait exceptionnel, mais la même scène se répète année après année. À cet égard, je ne suis pas totalement convaincu par le raisonnement de M. le rapporteur général. La suppression de cet article ne me semble pas aberrante : elle ne change rien au jugement que nous porterons sur les comptes de l'année 2024.

À titre personnel, je voterai cet amendement.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Isabelle Briquet, pour explication de vote.

**Mme Isabelle Briquet.** L'article 7 est logique d'un point de vue comptable, et sa suppression ne changerait pas grand-chose. Mais j'insiste sur le fait que les comptes des années 2021, 2022 et 2023 n'ont pas été validés et que ceux de l'année 2024 s'appêtent à subir le même sort. Il est temps de se poser certaines questions...

Pour notre part, nous voterons cet amendement.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 1.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 7.

*(L'article 7 n'est pas adopté.)*

### Article 8

Le résultat patrimonial de l'exercice 2022, qui s'élève à -160,0 Md€, est affecté au report des exercices antérieurs du bilan de l'État.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 2, présenté par MM. Savoldelli, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

**M. Pascal Savoldelli.** Défendu !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** La commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, elle émettra un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 2.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 8.

*(L'article 8 n'est pas adopté.)*

### Article 9

Le résultat patrimonial de l'exercice 2023, qui s'élève à -124,9 Md€, est affecté au report des exercices antérieurs du bilan de l'État.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 3, présenté par MM. Savoldelli, Barros et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

**M. Pascal Savoldelli.** Défendu !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances.** La commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, elle émettra un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 3.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 9.

*(L'article 9 n'est pas adopté.)*

### Article 10

Le solde créditeur du compte spécial « Participation de la France au désendettement de la Grèce » clos au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est arrêté au montant de 799 800 000,00 €.

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, nous en arrivons à l'examen de l'article 10.

Je vous rappelle que, si cet article n'était pas adopté, il n'y aurait plus lieu de voter sur l'ensemble du projet de loi, dans la mesure où tous les articles qui le composent auraient été supprimés.

Or, en application de l'article 59 du règlement, le scrutin public est de droit sur l'ensemble du projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024.

En conséquence, l'article 10 va être mis aux voix par scrutin public.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour expliquer son vote sur l'article ou sur l'ensemble du projet de loi?...

La parole est à M. Pierre Barros, pour explication de vote.

**M. Pierre Barros.** Madame la ministre, pour résumer vos propos de cet après-midi, le Gouvernement, droit dans ses bottes, a toujours raison ; ce sont la Cour des comptes, le Parlement, les collectivités territoriales et les corps intermédiaires qui se trompent...

Votre obstination a un coût. Elle désorganise les finances publiques tout en fragilisant les administrations centrales et locales. Elle contribue, de surcroît, au contournement démocratique.

Vous affirmez avoir « tenu les dépenses ». Ces dernières reculent en effet de 11,2 milliards d'euros par rapport à 2023, mais la baisse observée résulte presque intégralement de décisions prises hors du cadre parlementaire. Ainsi, 10 milliards d'euros de crédits ont été annulés par décret dès le mois de février dernier, les autres annulations ayant été effectuées en fin de gestion.

Cela étant, le cœur du déséquilibre ne réside pas là.

La dégradation des finances publiques est d'abord la conséquence directe des choix fiscaux que vous avez opérés depuis 2017 : suppression de l'ISF, création du prélèvement forfaitaire unique, suppression progressive de la CVAE, baisse de l'impôt sur les sociétés et allègement massif des cotisations. En résultent 310 milliards d'euros de pertes de recettes cumulées.

Selon vous, la baisse des impôts devait entraîner une hausse de l'investissement, de la croissance et donc des recettes. Cette stratégie est contredite par les faits.

En 2024, les recettes de l'État n'ont progressé que de 3,1 milliards d'euros. Elles sont inférieures de 23 milliards d'euros aux prévisions initiales.

La richesse produite ne bénéficie plus aux finances publiques : ce constat vaut pour l'État comme pour les collectivités territoriales, et vous reportez de nouveau cette dégradation de recettes sur le bloc communal en annonçant un effort de redressement de 2,2 milliards d'euros.

Or, selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, ce sont en réalité près de 8 milliards d'euros d'efforts que l'on exige cette année du bloc communal, si l'on prend en compte l'effet cumulé du gel de la dynamique de TVA, du déploiement du Dilico, du Ségur de la santé, de l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et de la hausse du point d'indice.

L'hiver dernier, le « dérapage » des collectivités territoriales était brandi comme un péril imminent. Le Gouvernement l'évaluait alors à 17 milliards d'euros. Il est aujourd'hui ramené à moins de 9 milliards d'euros, preuve que l'on a délibérément retenu des prévisions alarmistes pour mieux faire peser l'effort du redressement sur les collectivités territoriales.

Pour toutes ces raisons, nous voterons résolument contre cette trajectoire budgétaire. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean Pierre Vogel, pour explication de vote.

**M. Jean Pierre Vogel.** Madame la ministre, je tiens à vous répondre rapidement au sujet des normes comptables.

Dans son rapport, la Cour des comptes précise sa définition des anomalies significatives : « Une anomalie est un écart entre le montant, le classement ou la présentation d'un élément dans les comptes audités ou les informations qui sont fournies à son sujet, et le montant, le classement, la présentation ou les informations exigés pour cet élément selon les normes comptables applicables. »

La Cour des comptes applique donc bien des normes comptables extrêmement précises. Si vos services ou ceux d'autres ministères sont en désaccord avec elle à cet égard,

il n'est pas nécessaire d'engager un vaste travail de redéfinition des normes comptables : il suffit de retenir les règles existantes, et qui sont applicables, comme le signale la Cour des comptes.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 10.

Il va y être procédé dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

*(Le scrutin a lieu.)*

**Mme la présidente.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 331 :

Nombre de votants .....	341
Nombre de suffrages exprimés .....	321
Pour l'adoption .....	20
Contre .....	301

Le Sénat n'a pas adopté.

Les dix articles du projet de loi ayant été successivement rejetés par le Sénat, je constate qu'un vote sur l'ensemble n'est pas nécessaire, puisqu'il n'y a plus de texte.

En conséquence, le projet de loi est définitivement rejeté.

3

### APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2024

REJET DÉFINITIF EN PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE  
D'UN PROJET DE LOI

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024 (projet n° 729, rapport n° 756, avis n° 748).

#### Discussion générale

**Mme la présidente.** Dans la discussion générale, la parole est à Mme la ministre.

**Mme Amélie de Montchalin**, *ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics.* Madame la présidente, madame la vice-présidente de la commission des affaires sociales, madame la rapporteure générale, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai à présent l'honneur de vous présenter le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024, conformément aux exigences de la loi organique du 14 mars 2022.

Comme vous le savez, cette loi organique étend aux comptes de la sécurité sociale la logique appliquée de longue date aux comptes de l'État. Le but est d'assurer une plus grande transparence de nos comptes sociaux, donc d'approfondir et de renforcer le pouvoir de contrôle parlementaire, en s'appuyant notamment sur de nouveaux outils d'évaluation et divers indicateurs de performance.

Nous devons collectivement en tirer les enseignements et mesurer la portée de cet exercice budgétaire pour la soutenabilité de notre modèle social.

Constatons-le d'emblée : l'objectif fixé en mars 2022 n'a guère été suivi d'effet. À ce jour, aucune loi d'approbation n'a encore été adoptée. Les exercices 2022 et 2023 ont tous deux été rejetés, et l'Assemblée nationale a refusé d'adopter les comptes de l'année 2024. C'est dans ce contexte que je me présente devant vous, aujourd'hui, avec mon collègue Yannick Neuder.

Le projet de loi d'approbation des comptes a au moins une vertu, que je tiens à souligner : il permet de donner en toute sincérité et en toute transparence une vision complète de l'ensemble des dépenses et des recettes de sécurité sociale, qu'il s'agisse des comptes des régimes obligatoires de base ou du fonds de solidarité vieillesse (FSV), dont la situation s'est fortement dégradée.

En 2024, le déficit atteint ainsi 15,3 milliards d'euros. C'est mieux que les 18 milliards d'euros redoutés en fin d'année dernière, mais c'est beaucoup plus que ce que l'on imaginait en décembre 2023 : les deux assemblées votaient alors la trajectoire des comptes de la sécurité sociale en espérant limiter ce déficit à 10 milliards d'euros – ce qui représentait tout de même une augmentation de près de 50 % en un an.

Pourquoi ? Comme vous le savez, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) a dérapé de 1,5 milliard d'euros, tandis que les recettes ont été beaucoup moins dynamiques que prévu. Une raison en est que l'inflation, qui avait contribué positivement aux recettes en 2023, a aussi fortement pesé sur les revalorisations. Ainsi, sa forte baisse en 2024 a créé un effet ciseau entre les revalorisations passées, très dynamiques, et les recettes présentes, qui l'ont été beaucoup moins. En d'autres termes, en 2024, les recettes ont progressé de 4,6 % et les dépenses de 5,3 %. Il ne faut point être grand magicien pour comprendre que cela crée un déficit beaucoup plus important que prévu.

L'amélioration des comptes en 2022 et en 2023, significative, était liée à la sortie de la crise sanitaire. Malheureusement, comme nous le voyons, ce qui se produit en 2024 est beaucoup plus structurel.

Cela résulte, en premier lieu, d'une très forte augmentation des indemnités journalières. J'insiste sur ce point, puisque le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie, la semaine dernière, a constaté une très forte hausse, de plus de 7 % sur une seule année, de ces dépenses. Celle-ci est largement tirée, comme vous le savez, par une augmentation marquée, depuis la fin du covid-19, des arrêts maladie sollicités par les jeunes générations, notamment les personnes âgées de moins de 30 ans, avec une croissance de près de 40 % du nombre de demandes. Nous ne savons quelle épidémie pourrait être à l'origine de telles hausses...

Le deuxième élément est hospitalier : le déficit des hôpitaux atteint près de 3 milliards d'euros à la fin de l'année 2024. Ce facteur est lui aussi très important, selon l'avis du Comité d'alerte de l'Ondam publié la semaine dernière. Cela nous amènera d'ailleurs, avec Catherine Vautrin, à nous présenter devant votre commission des affaires sociales cette semaine, mesdames, messieurs les sénateurs, afin de vous présenter la réalité de ces alertes.

Nous vous détaillerons également les décisions que nous prendrons et la manière dont nous entendons continuer à travailler dans l'intérêt des Français, non pas selon une vision budgétaire-comptable à courte vue, mais bien avec l'objectif

de préserver l'acquis républicain, démocratique et constitutif de notre identité même qu'est une sécurité sociale efficace, universelle et donc bien financée, qui puisse perdurer.

Nous le reconnaissons aisément : les comptes 2024 sont le révélateur d'un déficit structurel croissant, de l'ordre d'un demi-point de PIB. Certaines recettes restent, malgré tout, dynamiques, mais nous devons nous réinterroger sur la soutenabilité de notre système. La situation exige de notre part détermination, responsabilité et esprit de justice.

Je le redis ici : nous sommes face à un enjeu de certification concernant la branche famille. Vous comme nous ne pouvons nous satisfaire de ces 6,3 milliards d'euros de risque résiduel. En effet, de tels montants ne peuvent à proprement parler être qualifiés de résiduels. Il s'agit d'indus, de rappels.

Heureusement, grâce à un travail structurel, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a commencé la mise en œuvre du préremplissage, désormais élargi à l'ensemble des départements. L'objectif est que, au 1<sup>er</sup> mars 2025, les demandes de revenu de solidarité active (RSA) et les demandes de primes d'activité soient préremplies. Ce mouvement se poursuivra, notamment pour certaines demandes de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou d'autres allocations. Comme pour l'impôt à la source, qui fonctionne bien, il s'agit d'assurer une plus grande qualité des données, une plus grande fiabilité pour l'État, et moins de fraudes et de non-recours. Réduire ces derniers est essentiel dans une démocratie qui fonctionne bien.

Enfin, c'est bien du risque sérieux de dérapage qu'il nous faut traiter, ainsi que de l'incompréhension des Français sur la raison dudit dérapage. Ainsi, ceux-ci doivent pouvoir identifier ce qui est lié à la croissance économique, à l'organisation du système, à de potentiels gaspillages et à des dépenses essentielles, ces dernières étant à préserver et à bien financer. Nous leur devons cette transparence et cette capacité à leur parler de leur vie quotidienne, où ils observent parfois, de concert et sur les mêmes sujets, les déserts médicaux comme le gaspillage, des droits nouveaux comme une insatisfaction quant au niveau des prestations.

Nous avons commencé en 2025, comme vous le savez, à anticiper les risques de dérapage. En effet, nous avons constitué, comme le Comité d'alerte de l'Ondam le rappelle, une réserve de précaution inédite. Cela ne suffit pas puisque, conformément à la procédure prévue par le code de la sécurité sociale, des mesures de freinage seront présentées et mises en œuvre sans délai, en s'appuyant notamment sur les propositions des caisses nationales pour sécuriser les économies prévues et redresser la trajectoire. Voilà ce que nous vous présenterons, avec Catherine Vautrin et Yannick Neuder, ministre chargé de la santé, ce mercredi.

Je conclurai en vous disant que l'enjeu n'est pas seulement le court terme. L'enjeu, c'est de retrouver une sécurité sociale à l'équilibre, comme elle l'était en 2019. Cela permettrait aux Français de se projeter sur des questions aussi essentielles que celles de leur vie de famille, de leur vieillissement, de leur santé et de leur capacité à être protégés face à des accidents du travail ou au chômage. Il est de notre responsabilité de leur redonner confiance sur ces points.

La confiance a été au cœur de la discussion que nous avons eue collectivement au cours de la réunion de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), le 3 juin dernier.

Nous devons travailler à ce retour à l'équilibre, sans quoi la sécurité sociale pourrait, dans quelques années, ne plus être tenable pour les Français, ne plus être soutenable pour nos finances publiques, et donc ne plus exister telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ce serait regrettable. C'est pourquoi je compte sur notre capacité collective à résoudre cette situation pour les Français. *(Mme la rapporteure générale applaudit.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. Yannick Neuder**, *ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins.* Madame la présidente, madame la ministre chargée des comptes publics, madame le vice-président de la commission des affaires sociales, madame la rapporteure générale, monsieur le rapporteur pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, en application de la loi organique du 14 mars 2022 relative aux lois de financement de la sécurité sociale, le Gouvernement a l'obligation de présenter une loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale, c'est-à-dire de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et du FSV.

Ce texte est l'équivalent de la loi de règlement, laquelle concerne le périmètre de l'État. Il participe à l'effort de transparence de nos comptes sociaux. Avec ses nombreuses pages d'annexes, ce projet de loi permet de renforcer l'information du Parlement, donc de l'ensemble des Français, comme vient de le souligner Mme la ministre chargée des comptes publics.

Ministre de la santé, mais aussi ancien rapporteur général du budget de la sécurité sociale, je connais bien ces enjeux et tiens à saluer les sénatrices et les sénateurs pour leurs travaux. Je connais la rigueur dont ils font preuve à chaque exercice budgétaire.

Mesdames, messieurs les sénateurs, à un moment où chaque euro public doit être justifié, où la confiance dans nos institutions est scrutée de toutes parts, refuser la transparence budgétaire serait une forme de renoncement.

L'année 2024 a été marquée par l'effet retard de l'inflation : quand celle-ci redevient normale et repasse sous les 2 %, les recettes cessent d'être gonflées, mais les dépenses restent élevées, en raison des revalorisations de prestations fondées sur l'inflation passée. Ainsi, le ralentissement salutaire de l'inflation en 2024 n'a pas été favorable au rétablissement des comptes sociaux. Après trois années de baisse continue entre 2021 et 2023, le déficit de la sécurité sociale est donc reparti à la hausse en 2024 pour atteindre 15,3 milliards d'euros, soit 0,5 point de PIB. Le budget de la sécurité sociale représente donc 26,6 % du PIB en 2024.

Cette dégradation des comptes sociaux, que le Gouvernement avait anticipée, est inférieure à la prévision de 18,2 milliards d'euros inscrite dans la partie rectificative de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (LFSS 2025), grâce à des recettes plus dynamiques et des dépenses mieux maîtrisées.

Le déficit continuera à croître en 2025 et pourrait atteindre, si nous restons inactifs, 21,9 milliards d'euros selon la CCSS, montant proche des milliards d'euros que nous avons inscrit dans la LFSS 2025.

Je pose donc la question suivante : qui pense raisonnablement que nous pourrions éternellement financer notre modèle social par la dette ?

Parmi les différentes branches, la dynamique de la dépense est variable : très forte pour les branches maladie et autonomie, forte pour la branche vieillesse et faible pour les branches famille et accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP).

Cette dernière reste excédentaire. En revanche, en 2024, la dynamique des dépenses de retraite reste forte. La revalorisation du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 5,3 %, explique entre 60 % et 75 % de l'augmentation des dépenses. Celles de la branche autonomie progressent fortement, de 6,2 %, tandis que la branche famille, bien qu'excédentaire, souffre structurellement de la baisse de la natalité.

Depuis la crise sanitaire et le Ségur de la santé, les dépenses dans le champ de l'Ondam ont progressé, pour atteindre 256,4 milliards d'euros en 2024 contre 200 milliards d'euros en 2019, soit une hausse de 56,4 milliards en cinq ans. Ainsi, l'essentiel du déficit de la sécurité sociale est imputable à la branche maladie, à hauteur de 13,8 milliards d'euros sur un total de 15,3 milliards d'euros.

Ces chiffres nous préoccupent : la santé n'a pas de prix, mais vous comprenez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'elle a un coût. Nous sommes vigilants. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons des outils de veille et de régulation.

En effet, mardi 17 juin, le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie a émis, pour la première fois depuis 2007, une alerte sur le dépassement prévisible de l'objectif voté par le Parlement. Il estime que ce dépassement pourrait excéder 1,3 milliard d'euros, soit plus de 0,5 % du montant de l'Ondam. Ce signal, s'il est inédit, n'est pas une surprise. Il est le reflet d'une tension devenue structurelle.

Le Comité d'alerte avait déjà signalé, en avril, les risques de dérapage, notamment à l'hôpital et dans les soins de ville : médicaments, indemnités journalières, comme Amélie de Montchalin l'a rappelé, et honoraires. Le Gouvernement a mis en réserve 1,1 milliard d'euros, un effort sans précédent, et prend acte de l'avis du Comité, qu'il examinera avec méthode et sérieux, avec les parlementaires, les caisses et les complémentaires santé.

La Cour des comptes, elle aussi, pointe des dérives durables. Il faut bien le dire : nous faisons face à un déficit structurel.

Je terminerai en évoquant la dette sociale. Le Premier président de la Cour des comptes a évoqué un risque de liquidité pour l'Urssaf. Les souplesses de gestion, si précieuses soient-elles, ne suffisent plus. Ce signal d'alerte ne peut être ignoré.

Ainsi, tout cela, bien loin de résulter d'un accident conjoncturel, est le symptôme d'un modèle à bout de souffle, qui demande une refondation. Mais ne nous y trompons pas : le financement de notre système de soins est un pilier de notre pacte républicain ; sa soutenabilité est la condition de sa pérennité.

Nous devons donc réformer, mais jamais au détriment de la qualité des soins et des professionnels, qui sont le cœur battant de notre modèle. Ainsi est-il question non pas de remettre en cause notre sécurité sociale, mais bien de repenser notre politique de santé. Autrement dit, prendre soin des Français, c'est aussi prendre soin des finances de notre système de santé.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous fêterons les 80 ans de la sécurité sociale en octobre. Pour que d'autres puissent fêter – pourquoi pas ? – ses 100 ans, nous devons agir maintenant.

Mon rôle de ministre de la santé et le vôtre, de parlementaires, ne se borne pas à constater : il suppose de corriger, ensemble. C'est tout le sens de la politique de santé que je vous propose.

C'est dans cette perspective que s'inscrit mon engagement en faveur de l'accès aux soins. Le pacte de lutte contre les déserts médicaux, que le Gouvernement a présenté, est une pierre angulaire de notre stratégie. Il s'agit de garantir une présence médicale effective dans chaque territoire, y compris les plus reculés. À cet égard, nous nous mobilisons pour former mieux et plus, et permettre à chaque Français de consulter un professionnel dans des délais raisonnables.

C'est aussi avec une nouvelle logique que nous devons avancer. Repenser notre politique de santé suppose d'amplifier le virage préventif en mobilisant tous les acteurs de la société : professionnels de santé, bien sûr, mais aussi entreprises, collectivités, complémentaires, ainsi que les acteurs de l'innovation et de terrain.

La santé ne se joue pas uniquement à l'hôpital et dans les cabinets médicaux : elle commence dans les écoles, les entreprises, notre alimentation, notre activité physique et notre environnement. Cette approche globale, dite *One Health*, est essentielle pour prévenir les maladies avant qu'il ne soit trop tard.

Plus tôt dans la journée, à l'Assemblée nationale, j'ai assisté à l'adoption de la proposition de loi de Mme la sénatrice de la Provènce visant à mettre en place un registre national des cancers.

La prévention ne doit pas être le slogan annoncé par tous les gouvernements qui se succèdent ; elle doit devenir une exigence. C'est cette bascule que je souhaite opérer.

Le meilleur des soins, c'est celui qui n'est pas prodigué. Mieux, c'est celui qui est anticipé, pour être évité. C'est ainsi que nous pourrions conjuguer soutenabilité des comptes sociaux, qualité de la prise en charge et, surtout, égalité de l'accès aux soins.

Il faut changer de paradigme : mieux anticiper les besoins de nos aînés, préparer les générations futures, investir dans l'innovation et faire de la prévention un réflexe collectif. Telle est l'ambition que nous portons. (*Mme le vice-président de la commission des affaires sociales applaudit.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure générale.

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure générale de la commission des affaires sociales.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, après 10,8 milliards d'euros en 2023, le déficit est donc reparti à la hausse, pour s'établir à 15,3 milliards d'euros. Cette augmentation provient notamment, en raison de la forte inflation de 2023, des importantes revalorisations de prestations pour 2024.

Mais elle est aussi due au fait que, comme d'habitude, les dépenses au titre de l'Ondam ont dérapé. Nous aurons l'occasion, madame, monsieur les ministres, d'en reparler cette semaine lors de l'audition à laquelle procédera la commission des affaires sociales sur le récent avis du Comité d'alerte. Ce dernier estime qu'il existe un risque sérieux que l'Ondam 2025 soit dépassé de plus de 0,5 %, soit 1,3 milliard d'euros.

À partir de 2026, sans nouvelles mesures, la situation va continuer à se dégrader, même en retenant les hypothèses de croissance du Gouvernement. Selon le rapport de juin 2025 de la Commission des comptes de la sécurité sociale, le déficit atteindrait 24,8 milliards d'euros en 2029.

Urssaf caisse nationale, anciennement l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), indique que le besoin de trésorerie anticipé pour fin 2025, proche de son plafond de 65 milliards d'euros, la fait entrer en « zone de risque » et que la situation pourrait devenir critique en 2027, année où, du fait des déficits accumulés, le besoin de trésorerie devrait dépasser 100 milliards d'euros.

Comme vous le savez, la commission des affaires sociales a décidé de proposer au Sénat de rejeter le texte. Il s'agit essentiellement de tirer la conséquence de la non-certification des comptes de la Cnaf et de la branche famille pour la troisième année consécutive, et ce malgré la mise en œuvre du plan d'actions dit de « qualité transverse » (PAQT).

Toutefois, si le législateur organique a instauré les projets de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (Placss), c'était avant tout pour instaurer un rendez-vous annuel, à la fin du printemps ou au début de l'été, lors duquel il serait possible de s'intéresser à l'efficacité et à l'efficience des politiques de sécurité sociale. L'objectif est, notamment, d'instaurer un chaînage vertueux avec la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) à l'automne. C'est pour cette raison que la loi organique prévoit que le rapport de la Cour des comptes sur l'application des LFSS, jusqu'alors publié à l'automne, doit l'être lors du dépôt du Placss.

Mes collègues rapporteurs de branche ont donc réalisé des travaux destinés à alimenter nos réflexions sur certains dispositifs. Puisque je suis formellement l'unique rapporteure du texte, je suis la seule à m'exprimer devant vous sur ces qualités. Il me semble donc important, plutôt que de rappeler des chiffres, rappelés par Mme et M. les ministres et que tout le monde connaît sur l'exécution 2024, de me faire la porte-parole de mes collègues, lesquels pourront, le cas échéant, préciser mes propos.

N'oublions pas que, dans l'esprit du législateur organique, c'est pour tenir de tels débats qu'ont été instaurés les Placss. Je vais, par conséquent, présenter brièvement ces travaux, en suivant l'ordre des branches tel qu'il figure dans les tableaux d'équilibre.

S'agissant de la branche maladie, notre collègue Corinne Imbert s'est intéressée à la réforme du financement des établissements de santé par la LFSS 2024. Cette réforme vise à diminuer la part de la tarification à l'activité (T2A) en créant un financement des établissements plus équilibré entre tarification, objectifs de santé publique et missions spécifiques, sous la forme de dotations.

En l'absence de simulation de ses effets et besoins d'accompagnement financier, cette réforme, bien que pertinente dans son principe et attendue par les acteurs, semblait initialement largement cosmétique et insuffisamment préparée. Force est de constater que les faits confirment les réserves sur le calendrier et les modalités de mise en œuvre exprimées par la commission lors de l'examen du texte.

Si le nom des blocs de financement a bien changé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la réforme n'a eu, à ce stade, aucun effet concret pour les établissements, faute de déclinaisons réellement opérationnelles. Ainsi, les réformes des activités de

soins critiques et de soins non programmés, pourtant identifiées comme prioritaires et engagées il y a plus de dix-huit mois, semblent aujourd'hui à l'arrêt.

En conséquence, Corinne Imbert préconise, tout d'abord, d'adopter un calendrier réaliste de mise en œuvre de la réforme, de prioriser les chantiers et d'accompagner les acteurs. Ensuite, elle recommande de transmettre les études d'impact et les simulations aux acteurs hospitaliers. Enfin, selon elle, il conviendrait de prévoir les modalités d'évaluation et de révision des paramètres de la réforme.

Dans le cas de la branche AT-MP, notre collègue Marie-Pierre Richer s'est interrogée sur le frein à la prévention que constituent les modalités de tarification dérogatoire dans les secteurs du bâtiment et du médico-social. Elle formule ainsi plusieurs propositions, tendant notamment à s'acheminer progressivement vers la tarification de droit commun dans le secteur médico-social ; à mettre en œuvre une campagne de communication sur le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (Fipu) auprès des employeurs des secteurs les plus sinistrogènes, tels le médico-social, le bâtiment et les travaux publics (BTP), ou encore l'intérim ; à créer un nouveau palier pour la tarification des AT-MP ayant provoqué une incapacité permanente dans le secteur du BTP ; enfin, à partager le coût des sinistres professionnels entre le donneur d'ordres et le sous-traitant.

Pour la branche vieillesse, notre collègue Pascale Gruny s'est intéressée aux inégalités de pension entre les femmes et les hommes retraités. Bien que celles-ci se réduisent du fait de l'amélioration des carrières des femmes, en 2021, le montant de la pension de droit direct perçu par les femmes était inférieur de 37 % à ce que reçoivent les hommes. Pascale Gruny fait plusieurs propositions, tendant tout d'abord à compenser les pertes de trimestres et de salaires liées aux interruptions de carrière pour l'éducation des jeunes enfants. Ensuite, il convient de mieux prendre en compte le temps partiel dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue. Enfin, il est nécessaire de retenir les trimestres de majoration de durée d'assurance pour l'éducation des enfants dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue.

Dans le cas de la branche famille, notre collègue Olivier Henno s'est intéressé à la fraude aux prestations. Ainsi, sur 4,2 milliards d'euros d'indus estimés en 2023, seuls 400 millions d'euros d'indus frauduleux ont été détectés et 300 millions d'euros effectivement recouverts. Certes, des progrès ont eu lieu, mais d'autres restent possibles. Olivier Henno fait plusieurs propositions, relatives au renforcement de l'harmonisation des pratiques territoriales en matière d'indus frauduleux au sein de la branche famille et la professionnalisation des acteurs ; à l'accélération de la modernisation informatique ; à la révision des seuils économiques applicables à la mise en recouvrement et à l'admission en non-valeur ; et à l'extension de la solidarité à la source.

Enfin, s'agissant de la branche autonomie, notre collègue Chantal Deseyne a étudié le recours à l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) et au congé de proche aidant (CPA). Pour la première, sur les 350 000 personnes environ pouvant y prétendre, seulement 6 % en bénéficient. Les données relatives au recours ne sont pas disponibles pour le CPA. Chantal Deseyne préconise donc de simplifier le recours au CPA et à l'AJPA, de mieux cibler la communication sur le CPA et l'AJPA en s'appuyant sur le service public départemental de l'autonomie, et de renforcer l'harmonisation des pratiques territoriales et la professionnalisation des acteurs.

Peut-être les comptes 2025 de la Cnaf et de la branche famille seront-ils certifiés par la Cour des comptes. Le Sénat pourrait alors, éventuellement, reconsidérer sa position, et adopter le prochain Placss. Dans l'immédiat, il me semblerait utile, madame, monsieur les ministres, que vous apportiez quelques éléments de réponse sur les points que je viens d'évoquer.

J'ai visité aujourd'hui, pendant l'heure méridienne, le musée du Luxembourg, qui abrite actuellement une exposition sur Fernand Léger. Or ce dernier, avec notamment Niki de Saint Phalle, fait partie de la mouvance des nouveaux réalistes, lesquels considéraient le monde comme un tableau. J'ai donc dressé un parallèle, quelque peu osé, avec les tableaux d'équilibre, ou de déséquilibre, qui « nous donnent à voir le réel », pour reprendre les mots de Pierre Restany. Je souhaite donc que nous regardions le réel et comprenions enfin qu'il y a des progrès à faire : soyons les nouveaux réalistes des comptes sociaux ! (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, RDSE, et Les Républicains. – M. Marc Laménie applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Vincent Delahaye, rapporteur pour avis de la commission des finances.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le troisième projet de loi, depuis 2022, d'approbation des comptes de la sécurité sociale, qui porte sur l'exercice 2024. Comme l'année dernière, la commission des finances, saisie pour avis, est opposée à l'adoption de ce texte.

La situation financière de la sécurité sociale ne cesse de s'aggraver, alors même que la crise sanitaire comme la crise inflationniste ont cessé de produire des effets en 2024. Ainsi, le déficit total de la sécurité sociale s'élève à 15,3 milliards d'euros, essentiellement porté par la branche maladie, à hauteur de 13,2 milliards d'euros, et par la branche vieillesse, à raison de 5,6 milliards d'euros. Le déficit total s'est aggravé de 4,5 milliards d'euros par rapport à 2023, soit une hausse de 30 %.

Or l'état des comptes de la sécurité sociale devrait malheureusement continuer à se dégrader dans les années à venir, avec un déficit de 24 milliards d'euros en 2028. Les nouveaux réalistes devront agir, madame la rapporteure générale...

Le déficit élevé est lié, en 2024, à des recettes moins élevées que prévu et, surtout, à des dépenses en hausse de 33 milliards d'euros par rapport à l'année précédente. Je le dis à l'attention de ceux qui parlent toujours d'austérité : nous en sommes très loin !

D'abord, les recettes sont inférieures de 3,9 milliards d'euros aux prévisions présentées par le Gouvernement lors du PLFSS pour 2024, à l'automne 2023 donc. En particulier, les recettes de TVA ont été surestimées de 2,4 milliards d'euros. Une telle erreur dans les prévisions de recettes n'est pas acceptable et questionne quant à la fiabilité des prévisions. Cela vaut également, bien sûr, pour le budget de l'État comme celui de la sécurité sociale.

Ensuite, les dépenses sont en hausse de 5,3 % par rapport à 2023. Nous sommes loin de la rigueur : avec une telle hausse, couplée à celle de la masse salariale de l'État, de 6 %, pour 2024, nous sommes bien loin d'un budget rigoureux...

Le déficit de la branche maladie est particulièrement inquiétant. Ainsi, l'Ondam a atteint 256,4 milliards d'euros, en augmentation de 27,3 % depuis 2019. Cette hausse est liée dans une large mesure au Ségur de la santé.

Comme vous le savez, les hausses de la rémunération du personnel médical n'ont pas été financées par de nouvelles recettes, alors qu'elles ont entraîné 13,4 milliards d'euros de dépenses chaque année depuis leur mise en œuvre en 2020, ce qui est à rapporter au déficit global, qui atteint 15,3 milliards d'euros.

La branche retraite est l'autre grand acteur du déficit de la sécurité sociale. Son déficit devrait s'élever à 6,2 milliards d'euros en 2025 et à 8,9 milliards d'euros en 2028. La revalorisation de 5,3 % des pensions de retraite explique en grande partie la hausse des déficits en 2024.

Le déficit de la CNRACL, d'un montant de 3 milliards d'euros, est également responsable. Il représenterait encore 2,2 milliards d'euros en 2025, confirmant ainsi une amélioration de la situation, grâce à la hausse des cotisations payées par l'employeur de 1 point en 2024 et de 3 points par an entre 2025 et 2028.

Je tiens à souligner l'impact qu'a eu le mécanisme de compensation démographique généralisée, dit aussi compensation généralisée vieillesse, sur les comptes de la CNRACL. En 2024, la caisse a encore versé 456 millions d'euros à ce titre. Au total, elle a contribué pour près de 100 milliards d'euros constants depuis 1974. Une révision des règles du mécanisme de compensation démographique vieillesse doit absolument être envisagée, madame la ministre.

L'explosion des déficits de la sécurité sociale implique, bien entendu, une hausse très forte de la dette sociale, qui s'élève à 157,1 milliards d'euros en 2024 et atteindrait 202 milliards d'euros en 2028. Elle est encore supportée en majeure partie par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

Toutefois, sans une nouvelle loi organique, aucun nouveau transfert de dette à la Cades n'est possible à partir de 2025. Les déficits sont donc supportés par l'Acoss, qui ne dispose pourtant pas des mêmes facilités d'endettement à long terme que la Cades. Cette situation n'est donc pas pérenne.

Pour autant, il est surtout urgent de réduire structurellement les déficits de la sécurité sociale, afin d'éviter la poursuite de l'accumulation de la dette.

Enfin, la fiabilité des comptes de la sécurité sociale est sujette à caution. La Cour des comptes a en effet refusé, pour la troisième année consécutive, de certifier les comptes de la branche famille et de la Cnaf.

Dans ces conditions, la commission des finances estime opportun de rejeter le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024. (*M. Marc Laménie applaudit.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly. (*M. Pascal Savoldelli applaudit.*)

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, le Gouvernement nous présente aujourd'hui le troisième projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale.

Pour l'année 2024, cette photographie des comptes de la sécurité sociale révèle un déficit de 15,3 milliards d'euros, soit plus que le montant envisagé initialement, mais moins que le budget révisé dans le cadre du projet de loi de financement de la sociale pour 2025.

Selon le Gouvernement, ce déficit constitue une situation alarmante. La Cour des comptes, quant à elle, juge la situation financière de la sécurité sociale très préoccupante, son financement n'étant plus assuré à terme, à moins d'adopter des « mesures vigoureuses de redressement ».

Certes, mais qui doit prendre ces mesures, sinon le Gouvernement, qui s'alarme des effets de sa propre politique ?

La dramatisation des déficits de la sécurité sociale est systématiquement utilisée depuis la création des lois de financement de la sécurité sociale pour justifier les coupes budgétaires futures. Déjà, en 1995, l'état calamiteux de nos finances publiques justifiait le lancement du plan Juppé, du nom du Premier ministre d'alors.

Le déficit invoqué cette année pour justifier les prochaines mesures d'austérité représente 2,3 % des dépenses de la sécurité sociale. Ce n'est pas parce qu'il est inférieur au plafond de 3 % du PIB fixé par le traité de Maastricht qu'il faut s'en satisfaire pour autant !

Le déficit de la sécurité sociale s'explique par une hausse des dépenses de 1,1 milliard d'euros, mais c'est surtout la baisse de recettes, d'un montant de 3,7 milliards d'euros, qui en est la cause.

Le dérapage des comptes de la sécurité sociale provient donc de recettes moindres, en particulier les recettes de TVA. Celles-ci sont en effet inférieures de 2,2 milliards d'euros par rapport aux prévisions.

Le Gouvernement avait pourtant affirmé que, face à ce gouffre financier, la seule réponse à la désindexation des prestations sociales en 2026 ou à la réduction des dépenses des personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) serait d'instaurer une TVA dite sociale.

Selon nous, la TVA sociale constitue l'impôt le plus inégalitaire, puisqu'elle frappe indifféremment tout un chacun, quel que soit son niveau de revenu. Elle est acquittée de la même façon par une aide-soignante que par Bernard Arnault, qui gagne pourtant des millions d'euros.

La TVA sociale est l'impôt le plus injuste, car elle va encore baisser le pouvoir d'achat des salariés qui n'en peuvent plus, qui se lèvent tôt pour aller travailler, qui ne cessent de se serrer la ceinture.

Surtout, la TVA sociale, cette vieille marotte de la droite et du Medef (Mouvement des entreprises de France), existe déjà !

Depuis 2019, le président Macron a réalisé le fantasme du patronat en remplaçant les exonérations du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par la suppression définitive des cotisations à la charge des employeurs, compensée par les recettes de TVA. Ainsi, 50 milliards d'euros de TVA compensent les exonérations de cotisations patronales, soit plus de la moitié des 80 milliards d'euros d'exonérations annuelles.

Rappelons que, sur ces 80 milliards d'euros, 5,5 milliards d'euros d'exonérations et 3,3 milliards d'euros d'exemptions de cotisations pour les primes et les heures supplémentaires n'ont pas été compensés à la sécurité sociale. Cela représente 8,8 milliards d'euros en 2024.

En d'autres termes, plus de la moitié du déficit pour 2024 serait résorbée par l'État s'il respectait le principe de compensation posé par la loi du 25 juillet 1994 relative à la sécurité sociale, dite loi Veil.

Je tiens à le souligner, le déficit de la sécurité sociale a été organisé sciemment par les gouvernements successifs, en asséchant les recettes des caisses *via* la multiplication des exonérations. Les coupables sont ceux-là mêmes qui alertent aujourd'hui sur les déficits alarmants.

Le redressement vigoureux des comptes de la sécurité sociale passe, selon nous, par une baisse des exonérations de cotisations et la mise à contribution des revenus financiers.

Le Sénat a eu l'occasion de garantir 20 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour le budget de l'État en adoptant la taxe Zucman. Je rappelle qu'il s'agit d'un impôt de 2 % sur le patrimoine des ultrariches. Pourtant, la droite sénatoriale s'y est opposée.

En conclusion, le groupe CRCE-K votera contre ce texte, comme il s'est opposé au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.

J'en profite pour interroger la majorité sénatoriale sur la différence entre le rejet d'un texte et l'adoption d'une motion. L'an dernier, la commission des affaires sociales a déposé une motion tendant à opposer la question préalable sur le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour 2023, car la Cour des comptes n'avait pas certifié les comptes de la branche famille et de la Cnaf.

Cette année encore, elle n'a pas certifié les comptes de la branche famille. En outre, les indicateurs d'évaluation ne sont toujours pas respectés. Malgré tous ces éléments, vous n'avez pas déposé de motion, mes chers collègues.

**Mme Pascale Gruny.** Ce n'était pas nécessaire...

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Au mois d'octobre prochain, la sécurité sociale, créée par Ambroise Croizat et Georges Buisson, fêtera ses 80 ans. L'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 permettra de clarifier les intentions du Gouvernement.

**Mme la présidente.** Veuillez conclure, ma chère collègue !

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Allez-vous prononcer l'oraison funèbre de notre modèle de protection sociale ou célébrer, à nos côtés, les 80 ans de la sécurité sociale ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, pour la troisième année consécutive, le Parlement examine l'exécution budgétaire de la sécurité sociale.

La situation serait alarmante, nous dit-on, avec un déficit et une trajectoire budgétaire quasiment hors de contrôle. Voyons ce qu'il en est.

Parlons tout d'abord du déficit et, pour une fois, commençons par les recettes. Selon la Cour des comptes, le différentiel de près de 5 milliards d'euros entre le projet de loi de financement de la sécurité sociale et le Placss provient, pour 77 %, de moindres rentrées de TVA, ce qui atteste de l'instabilité de ce mode de financement.

En effet, la TVA sociale existe déjà. Elle est supposée compenser les exonérations à la charge de l'employeur, qui ont quadruplé depuis 2019, passant de 1 % à 8 % des recettes des comptes sociaux.

La Cour des comptes révèle que, à la faveur de la transformation du CICE en exonérations, la fraction de TVA prévue en guise de compensation se révèle régulièrement insuffisante. Oubliée, la loi Veil !

Une part des exonérations est sous-compensée à la sécurité sociale. Cela provoque en 2024 un manque à gagner de 5,5 milliards d'euros. Cumulée depuis 2019, la sous-compensation atteint 18 milliards d'euros. Ce coût est essentiellement supporté par l'Acoss, ce qui contribue à sa crise de liquidité.

L'année 2019 marque aussi la non-compensation des heures supplémentaires, qui coûte plus de 2 milliards par an à la branche retraite. Son déficit, d'un montant de 5,6 milliards d'euros en 2024, correspond, à hauteur de 84 %, au cumul de la sous-compensation des exonérations et de la non-compensation de plusieurs niches sociales.

Depuis 2019 – décidément! –, les exemptions nettes d'assiette explosent. Entre 2019 et 2023, celles-ci ont augmenté de 8 milliards d'euros, alors que le déficit de la sécurité sociale n'augmentait que de 6 milliards d'euros sur cette même période.

On observe aujourd'hui des dépenses dynamiques pour plusieurs branches de la sécurité sociale. Elles sont liées non seulement au vieillissement de la population, à la chronicité des maladies et à l'innovation thérapeutique, mais aussi aux nécessaires mesures nouvelles qui augmentent tendanciellement partout en Europe.

Non seulement de nouvelles recettes ne sont pas collectées pour faire face à ces dépenses, contrairement à ce qui se faisait par le passé, mais l'attrition des recettes est organisée, planifiée et accélérée, notamment depuis 2019, provoquant ainsi une rupture dans les ressources. C'est ce que d'aucuns nomment la « politique des caisses vides ».

Bien sûr, des mesures favorisant l'efficacité et l'efficacités des dépenses sont légitimes et nous les demandons : lutte contre les rentes de situation, exigences de profitabilité des opérateurs financiarisés, lutte contre le travail dissimulé, ruptures de parcours, etc. Il faut également pointer l'insuffisant pilotage par la qualité des soins, le manque de suivi des recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) et la nécessité de mener une politique ambitieuse de prévention dans un cadre pluriannuel.

La régulation des dépenses est conduite depuis plusieurs exercices, mais les mesures nouvelles sont totalement gagées sur des mesures d'économies de la dépense.

Au-delà des mesures nouvelles, financées par une baisse en valeur des dépenses, il est aussi requis de réaliser des économies sur la dynamique mécanique des dépenses.

Pour rappel, l'Ondam tend à s'élever à plus de 4 %, hors mesures nouvelles. Ainsi, son blocage à 2,9 % revient à exiger un tiers d'économies supplémentaires!

Concernant les retraites, je conteste les chiffres que vous évoquez : brasser les dizaines de millions est un peu malhonnête. Les dépenses sont bel et bien maintenues à 14 % du PIB, ce qui est rendu possible par la baisse relative des pensions et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, alors que le décrochage des recettes recoupe celui du déficit.

En conséquence, la Cour des comptes souligne l'existence, depuis 2019 – toujours 2019 –, d'un différentiel de 0,5 point de PIB en moyenne entre les dynamiques des dépenses et celles des ressources.

L'année 2019 marque bien l'instauration d'une politique des caisses vides délibérée, qui a profondément chamboulé non pas la société, mais la trajectoire des comptes sociaux.

D'après le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS), « la maîtrise des dépenses ne saurait que difficilement suffire à ramener les branches les plus en difficulté à l'équilibre. La question du pilotage des recettes doit donc nécessairement être traitée ».

Enfin, il convient de distinguer le déficit structurel du déficit conjoncturel lié à la crise du covid-19, qui sature la Cades – celle-ci ne peut contenir d'éventuels déficits

conjoncturels – et aliène 18 milliards annuels à son remboursement. Sans ce fardeau, la sécurité sociale ne présente pas de déficit structurel.

Pas de recettes pour faire face au Ségur, pas plus que pour répondre à la crise sanitaire exceptionnelle, aux mesures nouvelles et à la régulation des dépenses délétères, quand il s'agit de compenser l'attrition des recettes que vous avez causée:...

**Mme la présidente.** Il faut conclure, ma chère collègue!

**Mme Raymonde Poncet Monge.** ... depuis 2019, les choix politiques déstructurent la trajectoire budgétaire de la sécurité sociale de façon accélérée.

Le groupe GEST ne peut les cautionner et votera donc contre ce projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024. (*Applaudissements sur les travées des groupes GEST et SER.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bernard Jomier. (*Mme Isabelle Briquet applaudit.*)

**M. Bernard Jomier.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, pour la troisième année consécutive, le Sénat s'apprête sans doute à rejeter le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale, comme l'a fait l'Assemblée nationale avant lui.

Si nous abordions ce texte par son aspect technique, l'absence de certification des comptes de la Cnaf et de la branche famille, comme les années précédentes, légitimerait à elle seule ce rejet.

Toutefois, ce texte a une dimension politique. La situation est alarmante, la Cour des comptes parle d'une trajectoire « hors de contrôle ».

La sécurité sociale frôlait l'équilibre en 2018 et en 2019. Pourtant, son déficit s'est creusé de manière vertigineuse depuis la crise sanitaire. Si le covid-19 pouvait expliquer un déficit historique entre 2020 et 2022, les années suivantes ont confirmé que ce déséquilibre s'installait durablement.

En 2024, le déficit s'élève à 15,3 milliards d'euros, soit près de 5 milliards d'euros supplémentaires par rapport aux prévisions de la loi de financement de la sécurité sociale.

La suite s'annonce encore pire : 22 milliards d'euros de déficit prévus en 2025, 24 milliards d'euros en 2028 et 25 milliards d'euros en 2029.

Face à cette situation, votre gouvernement n'a présenté aucune stratégie de retour à l'équilibre. Il laisse filer les déficits et les mots qu'il emploie peinent à masquer son inaction.

Ce creusement est dû à une forte progression des dépenses – de l'ordre de 5,3 % en 2024 –, mais aussi à un essoufflement des recettes. Un tel déséquilibre met en péril notre modèle social, qui fête cette année ses 80 ans.

Le déficit de la sécurité sociale n'est pas une fatalité : c'est la résultante de choix, le fruit d'une politique d'appauvrissement méthodique des recettes et d'exonérations massives de cotisations. Ainsi, il manque plus de 5 milliards d'euros de compensation pour l'année 2024.

En outre, nous déplorons l'absence de transfert annuel de charges de l'État à la sécurité sociale *via* la Cades – on parle tout de même de 13 milliards d'euros – et un laxisme concernant les indus, qui représentent près de 10 milliards d'euros chaque année.

Reprenons les exonérations de cotisations. La part des cotisations dans le financement de la sécurité sociale a fondu de 82 % en 1993 à 48 % aujourd'hui. Le rapport Bozio-Wasmer l'a démontré : les exonérations de cotisations sociales ont un effet très limité sur l'emploi ; en revanche, elles pèsent lourd sur les comptes publics.

Pire encore, ces exonérations créent une trappe à bas salaires. En 2023, plus de 17 % des salariés étaient payés au Smic – un record depuis trente ans – et 60 % d'entre eux, il faut le noter, étaient des femmes.

**Mme Cathy Apourceau-Poly.** Eh oui !

**M. Bernard Jomier.** Cette smicardisation est liée à un système qui décourage toute revalorisation salariale, alors que, dans notre pays, le travail ne paie pas assez et paie même de moins en moins. Voilà huit ans que le Gouvernement encourage une société d'héritiers et de rentiers en lieu et place d'une société du travail.

Tout récemment, madame la ministre, vous avez accusé les salariés français d'être davantage en arrêt maladie que leurs voisins allemands : quinze jours en France, contre dix à douze jours en Allemagne. Vous le savez, vous vous êtes fondée sur une étude erronée et tronquée. (*Mme la ministre manifeste son scepticisme.*)

Que proposez-vous pour financer notre modèle social ? Une TVA sociale, injuste par excellence, qui pénalise les plus modestes ? Une taxe Vautrin sur les mutuelles – encore une –, qui touchera en premier lieu les retraités, les malades chroniques et les plus fragiles ? Une année blanche, qui promettra à ceux qui perçoivent des revenus leur permettant à peine de survivre des fins de mois toujours plus angoissantes et des temps encore plus durs ?

Alors que votre socle commun a massivement refusé la mise en place de la taxe Zucman, vous frapperiez les plus modestes.

Comment le Gouvernement pourrait-il être crédible en refusant de faire contribuer les ménages les plus aisés et les héritiers, alors qu'il sollicite en permanence les ménages les plus modestes ? Il n'y a aucun réalisme économique derrière tant d'injustice sociale. Les Français ne l'accepteront pas et votre gouvernement perdra toute capacité à faire accepter ses mesures.

Précipiter le pays dans la réduction des moyens des plus modestes, dans une logique de réduction des consommations et de l'activité économique ne répond à aucun réalisme économique.

Face au constat de la dégradation chronique des comptes de la sécurité sociale, des solutions existent. Le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale est clair : un retour à l'équilibre est possible. Toutefois, un tel redressement ne pourra être envisagé que sur plusieurs années. En effet, il nécessite une vision de long terme, un pilotage pluriannuel des dépenses sociales, qui s'appuie sur des prévisions réalistes.

L'Ondam, conçu comme un outil de maîtrise des dépenses de santé, est devenu un indicateur sans portée réelle. Pour la cinquième année consécutive, il est dépassé. La dérive est structurelle. Il est donc temps d'adopter une autre politique.

Nous devons reconstruire notre engagement des dépenses et notre système de santé autour de trois piliers.

Premier pilier : la prévention. Il s'agit de mieux soigner en amont, en agissant notamment sur les consommations à risque et les facteurs environnementaux. Par ailleurs, nous devons faire confiance aux acteurs professionnels pour construire des parcours de soins en la matière.

Deuxième pilier : le virage territorial. Nous avons tout intérêt à développer un pilotage local des moyens avec les professionnels, les hôpitaux, les élus, les usagers et l'État, en définissant les priorités selon les besoins de santé de la population.

Il faut repenser la cohérence de la carte sanitaire et de l'organisation territoriale des soins. En effet, le mitage dramatique de celle-ci doit beaucoup à la pénurie de médecins, mais aussi à l'absence de cohérence et de confiance dans les acteurs territoriaux.

Troisième pilier : la lutte contre la financiarisation du soin. Il faut stopper les logiques de rentabilité qui coûtent cher, qui minent la qualité et l'égalité d'accès aux soins, qui transforment nos prélèvements obligatoires en pensions de retraite pour Américains ou Australiens.

Qu'a fait votre gouvernement en ce domaine, si ce n'est attendre la publication d'un rapport ? Il ne demande rien aux acteurs financiers, pendant qu'il suspend des accords conventionnels et brise la confiance avec les professionnels de santé. En annulant des revalorisations prévues par contrat, il compromet notre capacité à aborder collectivement la question de l'efficacité des moyens alloués à la santé.

De nouvelles orientations doivent guider les prochains budgets. Pour l'heure, le Gouvernement attend la fin de la session parlementaire pour présenter ses annonces budgétaires et éviter tout débat et tout risque de censure. C'est une méthode opaque, qui consiste à contourner le débat démocratique et qui compromet l'adhésion des Français.

Mes chers collègues, nous refusons cette logique du renoncement. Il est possible de redresser les comptes sociaux, à condition de retrouver le sens de la responsabilité politique et de la justice sociale et fiscale.

Ce n'est pas ce qui a été fait depuis huit ans et, si nous n'empruntons pas une meilleure voie demain, nous laisserons notre système de sécurité sociale partir à la dérive. Nous ne pouvons certainement pas nous y résoudre ! (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Daniel Chasseing. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

**M. Daniel Chasseing.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, 15,3 milliards d'euros : c'est le montant du déficit de la sécurité sociale en 2024, soit presque 5 milliards d'euros de plus que le déficit prévu par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.

Les prévisions de déficit pour les prochaines années sont encore plus préoccupantes : 22 milliards d'euros en 2025 et 24 milliards d'euros en 2026.

Il est difficile de discuter du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale en s'en tenant strictement à ce texte, sans évoquer l'année  $n+1$ .

Je partage en partie ce qui a pu être dit en commission : il est logique que les dépenses augmentent de façon constante, à cause du vieillissement de la population, de l'explosion des maladies chroniques, des innovations thérapeutiques et, tout

simplement, de l'inflation et de l'indexation de certaines prestations, notamment les retraites, qui ont augmenté de 14 milliards d'euros cette année.

Si nous laissons les dépenses filer de façon incontrôlée, il nous faudra perpétuellement chercher de nouvelles sources de financement. Notre modèle ne peut pas continuellement être financé par la dette.

Du côté des recettes, les choses sont relativement simples : la sécurité sociale est essentiellement alimentée par les cotisations et contributions issues du travail. Davantage de travail lui assurerait donc plus de recettes.

Afin d'augmenter la part de la population au travail, nous avons adopté il y a peu un texte sur l'emploi des seniors. C'était indispensable, alors que le taux d'emploi des 60-64 ans dans notre pays n'est que de 38 %, contre plus de 50 % dans l'Union européenne. La réévaluation du taux d'emploi de ces personnes assurerait 5,8 milliards d'euros de cotisations retraite supplémentaires.

Au-delà du sujet des seniors, je suis certain que, à l'automne prochain, nous aurons l'occasion de discuter de différentes modalités pour augmenter les recettes sociales par davantage de travail. Je rappelle que nous travaillons moins que nos voisins européens : 1 670 heures par an, contre 1 790 heures en moyenne dans l'Union européenne.

Travailler dix minutes de plus par semaine rapporterait 2,5 milliards d'euros chaque année. Cela permettrait de financer la prise en charge de la dépendance, appelée à continuer d'augmenter.

Dans le même temps, il conviendrait de trouver de nouvelles sources de financements, afin de baisser, en contrepartie, les contributions qui pèsent sur le travail. Augmenter la TVA sociale de 1 point permettrait de dégager 11 milliards d'euros de recettes supplémentaires. Je rappelle au passage que le taux de TVA s'élève à 21 % en Espagne, à 22 % en Italie et à 25 % au Canada.

Aujourd'hui, les intérêts de la dette française explosent, jusqu'à atteindre 80 milliards d'euros, alors qu'ils s'élevaient à moins de 40 milliards d'euros en 2019. Nous le voyons bien, l'État ne peut participer davantage au financement de la sécurité sociale.

Du côté des dépenses, on ne peut pas se satisfaire des 18 milliards d'euros d'indus versés en 2023, 8,1 milliards d'euros n'ayant pas été détectés. La fraude affaiblit notre modèle social, pas seulement d'un point de vue financier.

Par ailleurs, on ne peut que regretter que l'Ondam soit systématiquement largement dépassé. Il l'a été en 2024 – de 1,5 milliard d'euros –, il le sera de nouveau en 2025. À cet égard, dans un avis rendu la semaine dernière, le comité d'alerte sur le respect de l'Ondam annonçait un risque de dérapage de plus de 1,3 milliard d'euros.

On peut toujours décider de créer de nouvelles taxes, mais cette démarche risque de se révéler contre-productive. Je ne prendrai qu'un seul exemple. En 2018, nous avons institué une taxe sur les yachts de plus de 30 mètres. Selon les prévisions, elle devait rapporter à l'État 10 millions d'euros par an ; en 2024, elle n'a pourtant permis que de collecter 20 000 euros, car il ne reste plus que quatre yachts en France. C'est caricatural !

Augmenter le taux des cotisations pour suivre le rythme des dépenses mettrait en difficulté les entreprises, qui sont déjà soumises à un record de contributions à l'échelon européen.

Tout en conservant le départ à la retraite à 64 ans – en tenant compte de l'aménagement qui, je l'espère, aura été défini par les partenaires sociaux –, nous devons mieux contrôler nos dépenses et trouver plus de recettes qui ne pèsent pas sur le travail. C'est ainsi que nous pourrions préserver la sécurité sociale, colonne vertébrale de la République, et garantir l'égal accès aux soins dans tous les territoires.

Pour reprendre les mots d'un éminent responsable politique socialiste aujourd'hui disparu, la mère de toutes les batailles, c'est l'inégalité sociale. Selon moi, la perte de la sécurité sociale serait la plus grande des inégalités.

Enfin, que ferons-nous du déficit de 22 milliards d'euros l'année prochaine et de 25 milliards d'euros en 2029 ? Dès cette année, le déficit devient déjà supérieur à la capacité annuelle d'amortissement de la Cades.

L'endettement de l'Acoss, qui gère la trésorerie de la sécurité sociale, créera un risque de crise de liquidité lorsqu'il atteindra 70 milliards d'euros. Ce sera bien le cas en 2027. Très concrètement, certaines prestations pourraient ne plus être versées.

Mes chers collègues, jusqu'à quel montant les déficits doivent-ils se cumuler avant que nous ne décidions collectivement de faire les choix qui s'imposent pour préserver la sécurité sociale pour tous ? Comme l'a dit la rapporteure générale de la commission des affaires sociales, soyons réalistes !

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Les Indépendants – République et Territoires s'abstiendra sur ce texte. *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP, ainsi qu'au banc des commissions.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Corinne Imbert. *(Applaudissement sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions. – M. Olivier Henno applaudit également.)*

**Mme Corinne Imbert.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, ce projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024 fait apparaître un déficit supérieur aux prévisions initiales. Il est dû, en grande partie, à une surestimation des recettes et à une hausse des dépenses *via* le dépassement de l'Ondam.

Permettez-moi de m'attarder sur la branche maladie et l'Ondam, ainsi que sur la réforme du financement à l'hôpital.

En 2024, les dépenses relevant du champ de l'Ondam ont atteint 256,4 milliards d'euros, contre 247,8 milliards d'euros en 2023. Si le dépassement de fin d'exercice est assez limité cette année, de l'ordre de 1,5 milliard d'euros, l'Ondam qui a été fixé lors du vote de la loi initiale de financement de la sécurité sociale est encore dépassé, et ce pour la cinquième année consécutive.

Nous avons refusé de voter l'Ondam pour 2024, ne l'estimant ni crédible ni sincère. Force est de constater que les résultats nous donnent une nouvelle fois raison.

Quant à la Cour des comptes, elle estime que l'année 2024, pourtant marquée par une inflation faible, est « une occasion manquée de retour à une maîtrise de l'exécution de l'Ondam ». C'est également une occasion manquée de maîtriser les dépenses de soins de vie.

En outre, l'Ondam pour 2024, qui devait être inférieur à l'Ondam pour 2023 – lui-même inférieur à l'Ondam pour 2022, en raison de la résorption des dépenses de crise –, lui est finalement supérieur.

Ce dépassement, entièrement lié au sous-objectif « Dépenses de soins de ville », n'est ni compréhensible ni justifiable. En effet, aucun événement exceptionnel ne l'explique, contrairement aux années précédentes.

La branche maladie, dont 80 % des dépenses reposent sur l'Ondam, est à elle seule responsable d'une grande partie du déficit. En 2024, son déficit s'élève à 13,2 milliards d'euros, pour un déficit total de 15,3 milliards d'euros, si l'on inclut le fonds de solidarité vieillesse.

Il convient de noter que la branche maladie continue de porter le poids de la crise sanitaire. En 2024, les dépenses engagées à la suite du Ségur de la santé auront coûté 13 milliards d'euros.

Depuis 2019, nous observons une hausse structurelle des dépenses de l'Ondam : alors que celles-ci avaient progressé de 5 % entre 2017 et 2019, elles ont augmenté de 23,7 % entre 2019 et 2024.

Pour mémoire, ainsi que M. le ministre l'a rappelé, en 2019, l'Ondam s'élevait à 200 milliards d'euros. En 2024, il atteint 256,4 milliards d'euros, soit 56,4 milliards d'euros de plus. Malgré les moyens supplémentaires engagés, qui sont très importants, notre système de santé est toujours en crise. Certes, il faut prendre en compte l'inflation et le Ségur de la santé, mais tout de même...

L'an passé, à cette même tribune, j'ai insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi infra-annuel. Il nous faut, avec l'appui du comité d'alerte sur le respect de l'Ondam, disposer de prévisions toujours plus solides. Le groupe Les Républicains salue à cette occasion l'appel de cette instance à redoubler de vigilance sur les dépenses de soins de ville pour 2025. D'ores et déjà, nous ne pouvons que nous inquiéter des perspectives de dépassement de l'Ondam pour 2025.

Par ailleurs, comme l'a annoncé la rapporteure générale, je souhaite faire un point sur l'application de la réforme du financement des activités de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), adoptée lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.

Nous avons en effet soutenu cette réforme qui vise à diminuer la part de la tarification à l'activité en créant un financement plus équilibré entre la tarification et les dotations sur des objectifs de santé publique et pour des missions spécifiques. Force est de constater que les faits confirment les réserves que la commission des affaires sociales a exprimées sur le calendrier et les modalités d'application de la réforme.

Ainsi, toutes les fédérations hospitalières regrettent l'absence de mise en œuvre opérationnelle à ce stade. Je m'inquiète tout particulièrement de l'avancée de la réforme du financement des activités de radiothérapie et de dialyse, qui, de l'aveu même des fédérations hospitalières, ne pourra pas être correctement mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Si de nombreux chantiers ont été lancés, tous restent inachevés. Nous ne pouvons que regretter un manque criant de hiérarchisation : il entraîne des incertitudes pour les établissements de santé, lesquels doivent agir dans un contexte financier critique. Le déficit des établissements publics atteindrait en effet 3 milliards d'euros sur l'année écoulée.

Il ne suffit pas de changer la pancarte et de lancer des chantiers pour annoncer que la réforme du financement des hôpitaux est en cours. Il est plus que temps que le Gouvernement réalise des études d'impact permettant de mieux anticiper les effets de la réforme selon les paramètres choisis et qu'un calendrier réaliste des chantiers prioritaires soit adopté.

Enfin, il paraît nécessaire de prévoir dès maintenant les modalités d'évaluation et de révision des paramètres de la réforme afin d'assurer une visibilité aux établissements de santé.

Mes chers collègues, les hôpitaux publics ont enregistré un déficit de près de 3 milliards d'euros à la fin de l'année 2024. Nous ne cessons, de projet de loi de financement de la sécurité sociale en projet de loi de financement de la sécurité sociale, de demander des efforts aux secteurs du médicament et des dispositifs médicaux. La question des ruptures de stock de médicaments n'est toujours pas réglée.

Ces constats doivent orienter les choix politiques à venir et nous inciter à rester conscients des défis et de l'exigence qui nous attendent à l'aube de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

Le groupe Les Républicains ne votera pas en faveur du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour 2024. Ce n'est pas un renoncement, c'est une désolation. Notre attachement à la sécurité sociale nous oblige. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions. – Mme Corinne Bourcier applaudit également.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Fouassin.

**M. Stéphane Fouassin.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, l'examen du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale est un moment important de la vie parlementaire.

Il s'agit non pas d'un simple exercice comptable, mais d'un temps fort de transparence et de vérité budgétaire. C'est aussi, pour la représentation nationale, l'occasion de prendre pleinement la mesure de l'état de nos comptes sociaux, d'en débattre sereinement et de faire vivre le contrôle démocratique de la gestion de notre protection sociale.

Pourtant, force est de constater que, jusqu'à présent, aucun projet de loi de ce type n'a été adopté, ni en 2023 ni en 2024. Notre pays ne peut se satisfaire de ces rejets systématiques, car, au-delà des clivages, nous partageons un impératif commun : la vérité des comptes et la soutenabilité de notre modèle de solidarité.

Le bilan pour l'année 2024 révèle un déficit de 15,3 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes obligatoires, soit un peu moins que les 18 milliards d'euros anticipés, mais bien plus que les 10 milliards d'euros que nous avons collectivement envisagés lors du vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.

Ce déficit s'explique en grande partie par la dépense croissante des branches maladie et vieillesse, sur fond de ralentissement de l'inflation. En effet, cette dernière, revenue à des niveaux plus modérés, n'a pas suffi à corriger les déséquilibres, car les dépenses ont continué de croître, notamment en raison des revalorisations fondées sur l'inflation passée.

Cela étant, nous ne pouvons détourner le regard des prévisions les plus alarmistes. Le déficit pourrait atteindre 22 milliards d'euros en 2028 si nous ne prenons pas les mesures nécessaires. En outre, les dépenses de santé ont bondi de 56 milliards d'euros depuis 2019 et les pensions

de retraite ont également augmenté, notamment en raison de leur revalorisation de 5,3 % le 1<sup>er</sup> janvier dernier, alimentant principalement cette dynamique. Ces dépenses correspondent à des choix sociaux forts, mais nécessitent des financements clairs, durables et assumés.

Comme vous l'avez évoqué, madame la ministre, la non-certification des comptes de la branche famille demeure une source de préoccupation pour la Haute Assemblée, en raison des incertitudes qui pèsent sur la fiabilité des données. Nous estimons toutefois qu'elle ne remet pas en cause la sincérité de ce Placss.

Dans un tel contexte, il ne nous semble pas envisageable de rejeter le texte pour des raisons purement politiques. Il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre une politique passée ; il s'agit de prendre acte d'une réalité, de tirer collectivement les leçons de nos déséquilibres et de préparer l'avenir.

Oui, des défis immenses se dressent devant nous : vieillissement de la population, baisse préoccupante de la natalité, progression des dépenses d'autonomie, tension sur le financement des retraites et de la santé. Le solde de la branche vieillesse est fortement dégradé. L'excédent de la branche famille, qui semblait rassurant, est en réalité soutenu artificiellement par une baisse des naissances.

Que faire dans ces conditions ? Certainement pas attendre que le vent tourne, masquer la réalité par des jeux d'écriture, des transferts de charges entre caisses ou de nouvelles taxes. Non, la réponse doit être plus ambitieuse et plus courageuse : rétablir nos comptes sociaux est une nécessité, une exigence. C'est un enjeu de souveraineté nationale, car une protection sociale financée par la dette n'est pas une protection durable, c'est une illusion.

En 1945, quand nous avons bâti ce système, personne n'imaginait qu'il deviendrait lui-même une source de dette. Les textes budgétaires de 2026 et ceux des prochaines années devront permettre un redressement significatif des finances publiques. Cela impliquera des réformes profondes, structurelles, exigeantes, mais nécessaires, dans le but non pas de fragiliser notre modèle social, mais de le sauver et de garantir aux générations futures un droit non pas fictif, mais réel à la santé, à la retraite, à la solidarité.

Dans cet esprit, le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants votera en faveur du texte.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christian Bilhac.

**M. Christian Bilhac.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le troisième projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale. Ce type de texte est une innovation issue de la loi organique du 14 mars 2022 relative aux lois de financement de la sécurité sociale, qui vise à renforcer le rôle du Parlement dans le suivi de l'exécution budgétaire.

L'approbation des comptes n'est ni une absolution ni un blanc-seing. C'est une photographie, forcément imparfaite, mais utile. Le groupe RDSE reste attaché à cet exercice de transparence, car le Parlement doit pouvoir contrôler l'utilisation de l'argent public. C'est là le fondement de la démocratie.

L'intérêt de ce texte réside dans ce qu'il révèle, mais aussi dans les interrogations qu'il suscite. Le tableau présenté cette année est préoccupant. Le déficit des régimes obligatoires de base du fonds de solidarité vieillesse atteint 15,3 milliards d'euros en 2024, soit une aggravation de plus de 4 milliards d'euros par rapport à 2023.

La dynamique observée entre 2021 et 2023 s'est interrompue et, selon les projections de la commission des comptes de la sécurité sociale, ce déficit pourrait approcher les 22 milliards d'euros en 2025 et même dépasser les 24 milliards d'euros à l'horizon de 2028.

La Cour des comptes, dans le rapport qu'elle a rendu au mois de mai dernier, va encore plus loin, parlant d'une trajectoire « hors de contrôle ». Elle alerte sur le risque d'une crise de liquidité si des mesures correctrices ne sont pas rapidement engagées.

Il ne s'agit plus de simples petits écarts conjoncturels ; c'est la soutenabilité du financement de notre protection sociale qui est engagée. Toutes les branches ne sont pas concernées de la même manière : sans surprise, les branches maladie et vieillesse concentrent l'essentiel du déficit.

La situation de la santé est préoccupante. Les déserts médicaux s'étendent, les hôpitaux manquent de soignants, les urgences sont débordées, nous subissons une pénurie de médicaments. Dans le même temps, le déficit de la branche maladie s'élève à 13,1 milliards d'euros.

L'Ondam, qui devait croître de 3,2 %, a été dépassé pour la cinquième année consécutive. L'effet covid-19 ne permet plus d'expliquer cette augmentation : c'est la dépense ordinaire qui dérive.

L'avis rendu la semaine dernière par le comité d'alerte sur le respect de l'Ondam est préoccupant. Il pointe un risque sérieux de dépassement de l'objectif pour 2025, dont l'ampleur serait supérieure au seuil fatidique de 0,5 %.

La certification des comptes constitue un autre sujet d'inquiétude. Pour la deuxième année consécutive, la Cour des comptes n'a pas certifié les comptes de la branche famille, car elle est dans l'incapacité de se prononcer sur la justesse des données.

La situation de l'Urssaf Caisse nationale appelle également notre vigilance. Sa dette, qui atteint 49 milliards d'euros, pourrait franchir le plafond autorisé dès 2026, ainsi que Mme la rapporteure générale de la commission des affaires sociales l'a souligné. Ce signal inédit doit être pris au sérieux, car il met en lumière un risque de liquidité systémique qui ne peut être ignoré.

Je réaffirme ici notre attachement à la sécurité sociale, véritable pilier de notre pacte républicain. Comme le rappelait Pierre Laroque, son principal artisan, la protection sociale est non pas une charge, mais un investissement dans l'avenir de notre société. Elle n'est pas un fardeau, elle est une promesse qui, pour vivre encore demain, exige responsabilité, courage et lucidité.

Les déséquilibres actuels ne pourront être corrigés par de simples ajustements techniques. Si nous voulons préserver cet acquis essentiel, il faut engager une réforme structurelle d'ampleur, refuser les dérives financières chroniques autant que les coups de rabots mécaniques, sortir des injonctions contradictoires entre ambition sociale et sincérité budgétaire.

Saurons-nous dégraisser le mammoth administratif de la santé ? Serons-nous capables de trouver de nouvelles recettes ? Aurons-nous l'imagination et le courage nécessaires pour répondre aux demandes de nos populations et à celles des soignants et rééquilibrer les comptes ?

La sécurité sociale fêtera ses 80 ans au mois d'octobre prochain. Elle fut créée dans l'élan de la Libération, à une époque où notre pays avait peu de moyens, mais beaucoup d'ambition collective. À nous d'être à la hauteur de cet héritage. *(Mme Raymonde Poncet Monge applaudit.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Olivier Henno. (*Applaudissements au banc des commissions.*)

**M. Olivier Henno.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, l'examen du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour 2024 nous offre une double opportunité : exercer notre devoir de contrôle parlementaire sur la sincérité et la qualité des comptes publics, mais aussi poser un regard lucide sur les difficultés systémiques qui fragilisent notre modèle social.

Je salue bien évidemment le travail de Mme la rapporteure générale et des rapporteurs des branches, dont les travaux contribuent à expliciter ce texte technique.

Commençons par souligner les évolutions positives que nous constatons. Elles concernent principalement la forme, mais elles ne sont pas anecdotiques.

Nous saluons en particulier l'amélioration significative de la qualité des annexes, en particulier des rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale (Repss). Ceux-ci, désormais plus lisibles, permettent une lecture plus opérationnelle des effets réels des politiques menées. L'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des indicateurs est la bienvenue.

De même, l'annexe relative aux niches sociales que la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale impose d'évaluer de manière approfondie tous les trois ans commence à trouver sa place. Certes, cette mise en œuvre reste partielle et le rythme de l'évaluation demeure inégal, mais nous devons reconnaître que de véritables progrès ont été réalisés. Nous avons appelé de nos vœux une telle dynamique lors de l'examen des Placss précédents, nous sommes satisfaits de constater que nos alertes ont été entendues.

Ces avancées participent à une meilleure information du Parlement et, plus largement, des citoyens sur l'utilisation des ressources sociales, ainsi que sur l'efficacité des dispositifs mis en place. Elles constituent un préalable indispensable à tout pilotage réformateur des comptes sociaux.

Élisabeth Doineau, Mme et M. les ministres ont déjà abordé le sujet, mais je tiens à insister à mon tour sur le recouvrement des indus frauduleux dans la branche famille, plus particulièrement à la Cnaf. Ce sujet technique est en réalité un marqueur puissant des limites actuelles de notre politique sociale et budgétaire, notamment en ce qui concerne le pilotage.

En effet, l'incapacité de la Cour des comptes à certifier les comptes de la branche famille pour la deuxième année consécutive n'est pas un simple incident comptable. C'est un signal d'alarme, qui met en cause la fiabilité même de l'information budgétaire sur laquelle nous sommes censés fonder notre vote. Comment, dans ces conditions, valider un texte sans avoir la garantie que les chiffres qu'il contient sont sincères ?

Ces dysfonctionnements se doublent d'un problème d'efficacité. En 2023, le montant total des indus frauduleux et non frauduleux dans la branche famille s'élève à 4,2 milliards d'euros – excusez du peu ! Pourtant, seuls 400 millions d'euros d'indus frauduleux ont été détectés et seuls 300 millions d'euros ont été mis en recouvrement, soit moins de 10 % du volume total.

Cette disproportion témoigne d'un déficit structurel de notre capacité à prévenir et à corriger les fraudes. Le problème ne cesse de s'aggraver. Le nombre d'indus frauduleux liés à l'allocation aux adultes handicapés, en hausse de 558 % entre 2020 et 2024, a explosé. Pour ceux qui

sont liés à la prime d'activité, l'augmentation atteint 144 %. Il est évident que le système actuel ne permet pas un traitement suffisamment rapide ni homogène des situations frauduleuses.

La procédure de qualification d'une fraude, lourde, nécessite de réunir trois éléments : la violation de la loi, l'intentionnalité et l'obtention induue des allocations. Les délais sont ainsi allongés. Résultat, il faut en moyenne 20 mois pour traiter un indu frauduleux, contre 4,4 mois pour un indu non frauduleux. Cette différence n'est pas acceptable.

Par ailleurs, les disparités territoriales sont choquantes. Les taux de recouvrement varient de 50,7 % à 94,6 % selon les caisses d'allocations familiales, soit un écart de 44 points. Ces écarts nuisent à la crédibilité de l'action publique et alimentent le sentiment d'injustice.

Pour autant, le rapport coût-efficacité du dispositif reste favorable. En 2023, les 3 336 équivalents temps plein mobilisés pour les contrôles ont permis de récupérer en moyenne 3,1 millions d'euros chacun, avec un ratio de 53 euros recouverts pour 1 euro investi. Il s'agit donc non pas d'un problème de volonté, mais bien d'un problème d'organisation, de moyens et de pilotage.

Je formule donc trois recommandations structurantes, à la croisée de la rigueur budgétaire et de l'équité sociale.

Premièrement, il faut harmoniser les pratiques territoriales et professionnaliser les acteurs. Cela implique de renforcer l'accompagnement des caisses d'allocations familiales (CAF) les moins performantes, mais aussi de créer une certification obligatoire des gestionnaires de fraude et d'organiser des formations continues.

Deuxièmement, nous devons accélérer la modernisation informatique. Le déploiement du nouveau système Corali enrichi d'outils de *data mining* est essentiel. L'intégration de solutions d'intelligence artificielle doit aussi être envisagée pour accroître l'efficacité de la détection.

La modernisation doit aller de pair avec une révision des seuils économiques : nous préconisons de rehausser le seuil en deçà duquel les organismes chargés du recouvrement des cotisations de sécurité sociale sont autorisés à abandonner la mise en recouvrement de leurs créances, actuellement fixé à 1,27 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur, à 5,3 %, soit 209 euros.

Troisièmement, il faut étudier l'extension du dispositif de solidarité à la source, généralisé à partir de mars 2025 pour le RSA et la prime d'activité. Préremplir les données des allocataires permet de prévenir les erreurs et les fraudes. Étendre ce mécanisme à d'autres prestations renforcerait la fiabilité des comptes et la transparence des droits.

Ces propositions s'inscrivent dans un contexte plus large de fragilité des comptes sociaux. Ainsi que cela a été indiqué, le déficit global de la sécurité sociale s'élève à 15,3 milliards d'euros, dont 13,8 milliards d'euros concernent la seule branche maladie. Ce chiffre reflète un double échec : une dérive des dépenses et une surestimation chronique des recettes. La moins-value de 3,7 milliards d'euros de recettes, dont 2,2 milliards d'euros sont dus à de moindres recettes de TVA, traduit une perte de maîtrise. Ces chiffres ne sont pas abstraits, ils signalent l'échec des logiques de pilotage.

Le Haut Conseil des finances publiques a lui-même pointé, au mois d'avril dernier, le trop grand optimisme des hypothèses gouvernementales. Sans doute la chaîne de prévision, de programmation et de maîtrise doit-elle être reconsidérée.

La Cnaf continue quant à elle d'accuser un taux d'erreur résiduel élevé, la Cour des comptes soulignant une dégradation continue de la qualité de ses comptes depuis 2020. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les montants en jeu sont massifs et que les ménages les plus vulnérables sont les premiers concernés.

Nous devons cesser de considérer les textes de certification comme de simples formalités. Ils doivent redevenir ce qu'ils sont censés être : un moment de vérité budgétaire et de responsabilité politique.

En conséquence, bien que les progrès formels de la qualité des documents soient réels, notamment en ce qui concerne les annexes et les Repss, ils ne peuvent faire oublier que la sincérité des comptes de la branche famille n'est toujours pas garantie et que le déficit social continue de se creuser.

Le groupe Union Centriste, fidèle à sa ligne de responsabilité, ne peut donc pas voter en faveur du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour 2024.

Il ne s'agit pas d'un rejet de principe. Ce refus est l'expression d'une exigence de rigueur, de sincérité et d'efficacité dans la gestion de notre protection sociale. Nous appelons à un sursaut pour restaurer la confiance des citoyens, garantir l'équité entre allocataires et remettre nos comptes sociaux sur une trajectoire soutenable. *(Applaudissements au banc des commissions. – Mme Corinne Bourcier applaudit également.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Pascale Gruny. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains, ainsi qu'au banc des commissions.)*

**Mme Pascale Gruny.** Madame la présidente, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, nous examinons le troisième projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale, dont l'objectif affiché est d'améliorer la transparence, l'information et la qualité du débat avant l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'exercice suivant.

Malgré d'incontestables améliorations depuis les exercices précédents, la commission des affaires sociales a considéré à juste titre que les lacunes du Placss pour 2024 demeuraient trop importantes pour permettre son adoption.

Il est ainsi constaté un déficit plus important que prévu, qui repart à la hausse notamment en raison de la revalorisation des prestations indexées, mais aussi à cause de recettes moindres, notamment de TVA, les prévisions reposant sur l'hypothèse optimiste d'une croissance des recettes supérieure à celle de leur base taxable.

Plus généralement, les travaux de la commission des affaires sociales ont démontré une inquiétante absence de maîtrise des comptes sociaux. Sans nouvelles mesures, la situation continuera de se dégrader, même si l'on retient les hypothèses de croissance du Gouvernement, pour atteindre un déficit proche de 25 milliards d'euros en 2029.

Comme l'année dernière, le rapport comprend des contributions des rapporteurs des branches. Je me suis naturellement penchée sur la branche vieillesse, pour laquelle la Cour des comptes maintient ses réserves, mais mentionne des progrès. Ainsi, une prestation de retraite sur dix attribuées à d'anciens salariés comporte une erreur financière, contre une sur huit en 2023.

Cette année, j'ai souhaité approfondir la question des inégalités de pension de retraite entre les femmes et les hommes. La Cour des comptes avait en effet insisté sur la nécessité de renforcer l'équité inter- et intragénérationnelle dans les paramètres de notre système de retraite.

Je me réjouis tout d'abord de la réduction progressive de l'écart de pension entre les hommes et les femmes. Il était de 54 % pour la génération née en 1930 ; il est de 37 % en 2021. Cette réduction est le fait d'une meilleure insertion des femmes sur le marché du travail, d'une hausse de leurs qualifications et, bien sûr, de leurs rémunérations.

Pour autant, l'éducation des enfants incombe encore prioritairement aux femmes. À ce rôle s'ajoute désormais dans notre société vieillissante celui d'aidant familial, ce qui les conduit souvent à opter pour une activité à temps partiel.

Vous le savez, mes chers collègues, le niveau des pensions de retraite des régimes de base et du régime général dépend à la fois du revenu d'activité et de la durée d'assurance validée. Le recours au temps partiel atténue ainsi la durée de cotisation et amoindrit le revenu perçu, surtout lorsque l'on y recourt en fin de carrière, au moment où le revenu d'activité est le plus élevé.

Ces réalités sociales expliquent qu'en 2021 les femmes représentaient 73 % des bénéficiaires du minimum contributif du régime général et 56 % des bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, ces deux mécanismes leur garantissant un revenu minimum.

Les écarts de pension de retraite contribuent à la paupérisation des femmes, ce dont nous ne pouvons nous satisfaire. Fort heureusement, des mécanismes visent à corriger ces inégalités, comme la pension de réversion, dont 88 % des bénéficiaires sont des femmes, ou encore les droits familiaux pour compenser l'éducation des enfants dans le calcul des pensions de retraite.

S'il faut se féliciter de la réelle plus-value de ces mécanismes, rappelons toutefois que les inégalités de carrière entre les sexes pénalisent les femmes dans l'accès aux dispositifs du départ anticipé à la retraite et du cumul emploi-retraite, tous deux renforcés lors de la réforme des retraites du 14 avril 2023.

En effet, la carrière fragmentée des femmes constitue un obstacle à la validation de la durée d'assurance légale ouvrant droit aux dispositifs de départ anticipé à la retraite pour carrière longue, même si elles ont commencé à travailler tôt. Les femmes sont surreprésentées parmi les retraitées en situation de cumul emploi-retraite ayant les pensions les plus modestes.

En ma qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales pour l'assurance vieillesse, je ne peux qu'encourager à poursuivre les efforts afin d'atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes qui, je le rappelle, s'étend aux retraites.

J'ai ainsi formulé trois propositions en ce sens.

La première consiste à privilégier le recours à la majoration de pension sur la validation de trimestres pour compenser les pertes de trimestres et de salaires liées aux interruptions de carrière.

Les deux suivantes s'inscrivent dans une réforme du dispositif de départ anticipé à la retraite, afin que le temps partiel y soit mieux pris en compte et que les trimestres de majoration pour l'éducation des enfants soient comptabilisés dans la durée d'assurance requise pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.

En attendant la concrétisation de ces propositions, le groupe Les Républicains votera contre le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP, ainsi qu'au banc des commissions.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Mesdames, messieurs les sénateurs, pour témoigner de mon écoute attentive et de la considération que j'accorde à vos propos, je répondrai à certaines des remarques que vous avez formulées.

Certains ont appelé à un pilotage pluriannuel des comptes de la sécurité sociale. Ainsi que je l'ai indiqué à la tribune, je suis très favorable à la définition d'une trajectoire de retour à l'équilibre – celui-ci sera évidemment impossible à atteindre en un an. Nous sommes parvenus à rééquilibrer les comptes sociaux entre 2010 et 2019 ; entre 2020 et 2028, ou au plus tard en 2029, nous devons avoir reconstruit une telle trajectoire.

Plusieurs manières de faire sont envisageables. Nous pourrions déjà nous engager en faisant de cette trajectoire un point de référence. Nous pourrions également travailler ensemble pour trouver des mesures permettant de réaliser des économies au-delà d'une seule année.

D'aucuns ont affirmé que nous avons dramatisé les choses. Ce qui m'inquiète, c'est l'évolution de la situation, qui doit nous amener à nous interroger sur la construction même de nos dépenses de santé.

Aujourd'hui, 30 % des adultes de plus de 30 ans sont en affection longue durée, ce qui signifie que 75 % des dépenses du système de santé sont consacrées aux maladies chroniques. Nous devons donc réfléchir non seulement sur la prévention, mais aussi sur les modalités de prise en charge des affections de longue durée.

Catherine Vautrin et Yannick Neuder l'indiquent souvent, notre système a été conçu pour traiter des cas aigus, mais nos malades sont aujourd'hui des malades chroniques. Nous devons donc réfléchir à la bonne organisation de notre système de santé.

Il faut aussi tenir compte du vieillissement de la population, qui n'a rien à voir avec ce qu'il était ne serait-ce qu'il y a cinq ans. Le nombre de personnes de plus de 60 ans est en très forte augmentation : chaque jour, 2 500 personnes fêtent leurs 60 ans, alors que nous ne célébrons que 1 800 naissances.

Cette réalité doit nous amener à réfléchir : la dynamique est beaucoup plus rapide, en tout cas plus prégnante que dans certains discours. Il faut aborder cette question avec responsabilité et, surtout, poser le bon diagnostic, comme diraient les médecins. De fait, l'enjeu démographique est majeur pour nos comptes sociaux.

En 2024, les arrêts maladie et les indemnités journalières, représentent 17 milliards d'euros de dépenses, contre 12 milliards en 2019 – je parle bien de l'avant-covid-19 –, soit une augmentation de plus de 40 %. Si l'on regarde en détail, cinq facteurs expliquent cette hausse.

Le premier facteur est l'âge, responsable de 40 % de cette augmentation. En effet, la société travaille plus longtemps à mesure qu'elle vieillit.

Le deuxième facteur est l'augmentation du nombre de jours d'arrêt, qui représente 25 % de la hausse des dépenses. D'après diverses études, dans certains cas, les prescriptions excèdent largement les préconisations médicales de la Haute Autorité de santé.

Le troisième facteur est la hausse des salaires. Si les gens sont mieux payés, notamment parce que le Smic augmente, il est normal que les dépenses liées aux arrêts maladie suivent cette tendance.

**Mme Élisabeth Doineau, rapporteure générale de la commission des affaires sociales.** Logique.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Il s'agit là d'une tendance contre laquelle, à mon avis, on ne doit rien faire.

Le quatrième facteur est le taux de recours, notamment chez les jeunes. La tranche d'âge qui connaît la plus forte augmentation d'arrêts maladie est celle des moins de 30 ans. Aussi, il faut nous interroger sur les enjeux de santé au travail, de conditions de travail et de management, lesquels concernent bien plus l'entreprise que la sécurité sociale.

Le cinquième facteur est la très forte hausse des arrêts dits longs : un quart des dépenses relatives aux arrêts maladie concerne des arrêts de plus d'un an. En l'état actuel du droit, pour reprendre une activité après un arrêt d'un mois ou plus, il faut voir un médecin du travail.

**Mme Cathy Apurceau-Poly.** Oui.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** La pénurie de médecins du travail entraîne mécaniquement des arrêts plus longs : un certain nombre de salariés en bonne santé ne peuvent reprendre leur activité, malgré leur souhait, faute d'un rendez-vous médical. Il nous faut nous pencher sur ce sujet. Yannick Neuder, Catherine Vautrin, Astrid Panosyan-Bouvet et moi y travaillons actuellement.

Beaucoup d'entre vous ont parlé de la compensation des exonérations, notamment celles qui touchent aux charges, ou plutôt de leur sous-compensation, selon certains.

En premier lieu, je réfute en partie un tel vocable. À bien regarder, certaines années ont connu des surcompensations. En 2019 ou en 2022, la TVA a été bien plus dynamique que ne l'auraient été les charges sociales sans les exonérations. D'autres années, la dynamique a été moindre par rapport à nos attentes.

En second lieu, je suis toujours très prudente sur la question des transferts. Disons-nous la vérité : je pourrais mettre la branche famille en déficit et la branche maladie en excédent. Les transferts sont largement d'ordre comptable. Ils ne doivent pas nous faire oublier que, à la fin, nous faisons face au déficit de la Nation. Je pourrais même assurer l'équilibre de la sécurité sociale et accroître beaucoup plus le déficit de l'État – ou inversement !

Aussi, il nous faut appréhender la situation économique selon une logique d'ensemble. Il me semble moins intéressant d'examiner les soldes que la dynamique des dépenses ou des recettes. Regardez les hôpitaux : un solde en déficit peut entraîner des effets pervers sur le pilotage des établissements et leurs dépenses.

Aussi, pour faciliter nos débats à venir, j'aimerais que, tous, nous nous intéressions plus au rythme des dépenses, par exemple en matière d'arrêts maladie. Cette question me semble une boussole qui simplifiera notre recherche d'un retour à l'équilibre des comptes dans leur ensemble et d'une limitation de notre endettement, grâce à une meilleure compréhension des mécanismes. En effet, piloter des soldes qui sont pour beaucoup liés à des transferts comptables revient parfois – nous pouvons nous le dire ! – à se voiler la face et à se raconter des histoires. Celles-ci ne correspondent pas, malheureusement, à la réalité vécue par les Français.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. Yannick Neuder, ministre.** Madame la rapporteure générale, sachez que le ministère de la santé travaille sur la mise en œuvre de la réforme du financement de l'hôpital et sur la sortie du « tout T2A ». L'architecture financière des hôpitaux repose à présent sur trois compartiments : le financement à l'activité, les dotations relatives à des objectifs de santé publique et les dotations relatives à des missions spécifiques. Tous les textes qui devaient être publiés pour permettre ce changement l'ont été. Par conséquent, la part de T2A dans le volume global de l'Ondam diminuera désormais.

Concrètement, le ministère travaille aussi au financement à la séquence plutôt qu'en fonction de l'activité globale. Cette réforme s'appliquera par exemple à la dialyse ou à la radiothérapie.

Pour certaines spécialités, le « tout T2A » ne s'applique pas. Ainsi, dans le cadre du compartiment Activité, le financement à l'activité représente 19 % des moyens accordés pour la psychiatrie, 40 % pour la médecine d'urgence et 50 % pour la réadaptation. L'évolution se perçoit : une dotation populationnelle est accordée aux établissements et le financement par compartiments est ciblé sur les plateaux techniques spécialisés.

Les injonctions sont paradoxales. Pour réduire leur déficit, les hôpitaux auraient intérêt à pratiquer davantage de T2A. Pour autant, si celle-ci devient dynamique, certes, ce serait une bonne chose pour les hôpitaux, mais, d'un point de vue plus global, cela reviendrait à augmenter l'Ondam. Il faut donc analyser cette situation en prenant un peu de champ.

Je me retrouve dans la position inverse de celle qui était la mienne quand je travaillais dans le secteur hospitalier ! Plus on faisait de l'activité, plus la structure avait des chances d'atteindre l'équilibre, voire, en fonction de certaines activités, de dégager des marges – dans un pôle hospitalier, les pratiques lucratives permettent de compenser les autres. Cependant, cette augmentation de l'activité se traduit par des dépenses de santé plus dynamiques que les recettes. Tout cela entraîne un effet ciseaux.

En matière de radiothérapie, il faut tenir compte des innovations, qui sont importantes : pour certains types de cancers, des doses moindres produisent des effets identiques.

Le ministère souhaite, pour cette raison, passer d'un financement à la séance à un financement au forfait. Cela peut parfois entraîner des perturbations : certains centres de radiothérapie, notamment publics, ont équilibré leurs comptes, du fait de lourds investissements dans les équipements, à partir d'un volume de financement calculé à la séance.

Lorsque j'étais rapporteur général du budget de la sécurité sociale, j'ai défendu de telles mesures pour 2025. La Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) a avancé en ce sens.

Madame la sénatrice Imbert, le ministère a annoncé qu'il assurera l'équité de financement entre le secteur public, le secteur privé et le secteur non lucratif à partir du mois d'octobre 2025. Au vu des éléments dont je dispose, le calendrier devrait être tenu et les forfaits seront applicables à cette date.

Pour le législateur, il s'agit de mesures d'efficience d'un point de vue économique tout autant qu'en matière de service médical rendu aux patients ; en effet, il n'est pas nécessaire de multiplier les séances. En revanche, les comptes et les financements des établissements qui ont investi dans la radiothérapie seront dégradés.

Ce sujet fait partie de ceux sur lesquels la ministre chargée des comptes publics et moi réfléchissons. Comment assurer, au nom de l'intérêt des patients, une efficience qui soit bonne d'un point de vue macroéconomique pour le budget, au risque de dégrader structurellement l'équilibre financier de nos structures ?

Telles sont les précisions que je souhaitais apporter.

**Mme la présidente.** La discussion générale est close.

La commission n'ayant pas élaboré de texte, nous passons à la discussion des articles du projet de loi.

PROJET DE LOI D'APPROBATION DES COMPTES  
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2024

**Article liminaire**

- ① Les recettes, les dépenses et le solde des administrations de sécurité sociale s'établissent comme suit pour l'année 2024, au sens de la comptabilité nationale :

②		(En points de produit intérieur brut)
Recettes		26,6 %
Dépenses		26,6 %
Solde		0,0 %

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article liminaire.

(L'article liminaire n'est pas adopté.)

**Article 1<sup>er</sup>**

- ① Au titre de l'exercice 2024, sont approuvés :

- ② 1° Le tableau d'équilibre, par branche, de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale :

③				(En milliards d'euros)
	Recettes	Dépenses	Solde	
Maladie	239,2	253,0	-13,8	
Accidents du travail et maladies professionnelles	16,9	16,3	0,7	

Vieillesse	288,2	293,8	-5,6
Famille	58,9	57,8	1,1
Autonomie	41,2	39,9	1,3
Toutes branches (hors transferts entre branches)	626,4	642,8	-16,4
Toutes branches y compris Fonds de solidarité vieillesse (hors transferts entre branches ou fonds)	627,8	643,1	-15,3

- ④ 2° Le tableau d'équilibre des organismes concourant au financement des régimes obligatoires de base de sécurité sociale :

⑤ (En milliards d'euros)			
	Recettes	Dépenses	Solde
Fonds de solidarité vieillesse	21,64	20,53	1,1

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote sur l'article.

**Mme Raymonde Poncet Monge.** Chaque fois que les ministres répondent aux différentes remarques qui ont été formulées dans la discussion générale, nous avons droit à un grand tunnel d'explications et nos débats s'en trouvent déséquilibrés. Par ailleurs, nous ne sommes pas tellement là pour parler du détail des politiques menées.

Madame la ministre, vous me surprenez vraiment : la Cour des comptes elle-même affirme que le Gouvernement a régulièrement recours aux sous-compensations ! Sans doute dit-elle n'importe quoi... Non, les compensations ne font pas un mouvement de yoyo, d'autant que je n'ai jamais vu une surcompensation de 5,5 milliards d'euros.

Vous affirmez pouvoir mettre n'importe quel acteur public en déficit. En effet ! C'est ce que vous êtes en train de faire pour la sécurité sociale. Du reste, vous le savez très bien, car vous avez fait exploser le montant des exonérations.

Désormais, les non-compensations risquent de dépasser le plafond que vous permet la loi organique et au-delà duquel vous ne pouvez pas aller, c'est-à-dire 14 % du montant de l'ensemble des exonérations. Pourtant, vous avez à un moment frôlé les 15 %.

Aussi, vous avez exclu une part importante d'éléments des salaires de l'assiette des cotisations sociales. Cela vous a permis d'augmenter de 10 milliards d'euros le montant des allègements de cotisations. Celui-ci est en effet passé de 9 milliards d'euros lorsque M. Macron est devenu Président de la République à près de 20 milliards d'euros aujourd'hui. Et encore, c'est parce que vous ne pouvez pas aller plus loin en la matière !

Vous avez raison, on ne pilote pas par le seul solde, le pilotage se fait tout à la fois par les recettes et par les dépenses. Pourtant, vous ne vous appuyez que sur le levier des dépenses pour agir sur le solde. Je ne vois pas pourquoi. C'est la raison pour laquelle je propose de piloter par les dépenses et par les recettes.

Vos propos sur les arrêts maladie mériteraient qu'on s'y arrête. Vous avez eu l'occasion de longuement vous expliquer, je ne peux en faire autant. Par conséquent, nous en reparlerons dans d'autres circonstances, quand le temps de parole sera plus équilibré.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

*(L'article 1<sup>er</sup> n'est pas adopté.)*

## Article 2

- ① Au titre de l'exercice 2024, sont approuvés :
- ② 1° Les dépenses constatées relevant du champ de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, s'élevant à 256,4 milliards d'euros ;
- ③ 2° Les recettes affectées au Fonds de réserve pour les retraites, lesquelles sont nulles ;
- ④ 3° Le montant de la dette amortie par la Caisse d'amortissement de la dette sociale, s'élevant à 16 milliards d'euros.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 2.

*(L'article 2 n'est pas adopté.)*

## Article 3

Est approuvé le rapport figurant en annexe à la présente loi présentant un tableau, établi au 31 décembre 2024, retraçant la situation patrimoniale des régimes obligatoires de base et des organismes concourant à leur financement, à l'amortissement de leur dette ou à la mise en réserve de recettes à leur profit et décrivant les mesures prévues pour l'affectation des excédents ou la couverture des déficits, tels qu'ils sont constatés dans les tableaux d'équilibre relatifs à l'exercice 2024 figurant à l'article 1<sup>er</sup>.

## ANNEXE

**Rapport retraçant la situation patrimoniale, au 31 décembre 2024, des régimes obligatoires de base et des organismes concourant à leur financement, à l'amortissement de leur dette ou à la mise en réserve de recettes à leur profit et décrivant les mesures prévues pour l'affectation des excédents et la couverture des déficits constatés pour l'exercice 2024**

- ① I. – Situation patrimoniale de la sécurité sociale au 31 décembre 2024 :

②		(En milliards d'euros)				
Actif	2024 (net)	2023 (net)	Passif	2024	2023	
<b>Immobilisations</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>-93,4</b>	<b>-92,2</b>	
<b>Immobilisations non financières</b>	<b>5,6</b>	<b>5,4</b>	<b>Dotations</b>	<b>22,0</b>	<b>24,6</b>	
			Régime général	<i>8,9</i>	<i>10,0</i>	
Prêts, dépôts de garantie	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>	Autres régimes	<i>10,0</i>	<i>9,4</i>	
			Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES)	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	
Avances/ prêts accordés à des organismes de la sphère sociale	<i>0,7</i>	<i>0,7</i>	Fonds de réserve pour les retraites (FRR)	<i>2,9</i>	<i>5,0</i>	
			<b>Réserves</b>	<b>21,8</b>	<b>22,5</b>	
			Régime général	<i>3,8</i>	<i>3,7</i>	
			Autres régimes	<i>3,4</i>	<i>5,2</i>	
			FRR	<i>14,7</i>	<i>13,6</i>	
			<b>Report à nouveau</b>	<b>-140,8</b>	<b>-149,4</b>	
			Régime général	<i>11,6</i>	<i>12,3</i>	
			Autres régimes	<i>1,7</i>	<i>1,1</i>	
			Fonds de solidarité vieillesse (FSV)	<i>0,0</i>	<i>0,8</i>	
			CADES	<i>-154,1</i>	<i>-163,6</i>	
			<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1,9</b>	<b>8,5</b>	
			Régime général	<i>-14,4</i>	<i>-10,7</i>	
			Autres régimes	<i>-2,0</i>	<i>-1,3</i>	
			FSV	<i>1,1</i>	<i>1,1</i>	
			CADES	<i>16,0</i>	<i>18,3</i>	
			FRR	<i>1,2</i>	<i>1,0</i>	
			<b>Écart d'estimation (réévaluation des actifs du FRR en valeur de marché)</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	
			<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>18,2</b>	<b>17,2</b>	
<b>Actif financier</b>	<b>76,0</b>	<b>60,6</b>	<b>Passif financier</b>	<b>197,0</b>	<b>174,0</b>	
<b>Valeurs mobilières et titres de placement</b>	<b>59,4</b>	<b>38,2</b>	<b>Dettes représentées par un titre (obligations, billets de trésorerie, europapiers commerciaux)</b>	<b>186,5</b>	<b>164,7</b>	
Régime général	<i>21,3</i>	<i>0,0</i>	Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)	<i>39,3</i>	<i>13,8</i>	
Autres régimes	<i>18,2</i>	<i>17,8</i>	CADES	<i>147,2</i>	<i>150,9</i>	
CADES	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<b>Dettes à l'égard d'établissements de crédits</b>	<b>6,8</b>	<b>5,6</b>	
FRR	<i>19,9</i>	<i>20,4</i>	Régime général (ordres de paiement en attente)	<i>5,9</i>	<i>4,6</i>	
<b>Encours bancaire</b>	<b>16,3</b>	<b>20,3</b>	Autres régimes	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	
Régime général	<i>5,7</i>	<i>12,7</i>	CADES	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	
Autres régimes	<i>4,0</i>	<i>4,5</i>				

FSV	0,0	0,0	Dépôts reçus	0,0	0,2
CADES	6,1	2,5	ACOSS	0,0	0,2
FRR	0,5	0,5			
<b>Créances nettes au titre des instruments financiers</b>	<b>0,3</b>	<b>2,2</b>	<b>Dettes nettes au titre des instruments financiers</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
CADES	0,3	1,9	ACOSS	0,2	0,0
FRR	0,0	0,3	Autres	3,4	3,5
			Autres régimes	1,8	3,0
			CADES	1,6	0,5
<b>Actif circulant</b>	<b>115,1</b>	<b>109,3</b>	<b>Passif circulant</b>	<b>76,8</b>	<b>78,1</b>
Créances de prestations	10,3	9,2	Dettes et charges à payer à l'égard des bénéficiaires de prestations	39,1	42,4
Créances de cotisations, contributions sociales et d'impôts de sécurité sociale	9,2	9,6	Dettes et charges à payer à l'égard des cotisants	5,0	4,9
Produits à recevoir de cotisations, contributions sociales et autres impositions	67,8	64,6			
Créances sur entités publiques et organismes de sécurité sociale	18,5	17,7	Dettes et charges à payer à l'égard d'entités publiques et organismes de sécurité sociale	20,7	19,9
Produits à recevoir de l'État	0,7	0,7			
Autres actifs	8,6	7,4	Autres passifs	12,1	10,9
<b>Total de l'actif</b>	<b>198,5</b>	<b>177,2</b>	<b>Total du passif</b>	<b>198,5</b>	<b>177,2</b>

③ Sur le champ des régimes de base, du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) et du Fonds de réserve pour les retraites (FRR), qui est celui qui est commenté dans la présente annexe, sans inclusion donc des régimes complémentaires, le passif net (ou « dette ») de la sécurité sociale, mesuré par ses fonds propres négatifs, et qui recouvre pour l'essentiel le cumul des déficits passés restant à financer, s'élève à 93,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

④ Alors qu'il atteignait un niveau très élevé lors des années qui ont suivi la crise financière de 2008, le passif net a été en recul constant entre 2014 et 2019. Tout au long de cette période, la réduction des déficits des régimes de base et du FSV, ainsi que les résultats excédentaires de la CADES et du FRR, ont conduit à dégager un résultat consolidé positif sur le périmètre d'ensemble de la sécurité sociale ici décrit. Cependant, dans le contexte de crise sanitaire et économique, les fonds propres des organismes mentionnés au paragraphe précédent se sont fortement dégradés à partir de 2020 : le passif net s'est accru de 25,3 milliards d'euros entre 2019 et 2020, de 6,8 milliards d'euros entre 2020 et 2021 et à nouveau de 5,7 milliards d'euros entre 2021 et 2022. Il atteignait ainsi un total de 99,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

⑤ Si la réduction entre 2022 et 2023 des déficits des régimes de base et du FSV a ramené le passif net de la sécurité sociale à 92,2 milliards d'euros fin 2023, sa situation nette s'est à nouveau dégradée en 2024, à hauteur de 1,3 milliard d'euros par rapport à 2023.

⑥ Le résultat d'ensemble de la sécurité sociale sur le périmètre appréhendé ici demeure positif en 2024 (+1,9 milliard d'euros, après +8,5 milliards d'euros en 2023, cf. tableau ci-dessous). En effet, le résultat positif de la CADES (+16,0 milliards d'euros en 2024), qui traduit sa capacité annuelle d'amortissement des déficits passés, et celui du FRR (+1,2 milliard d'euros) ont fait plus que couvrir les déficits des régimes au titre de l'exercice 2024 (-15,3 milliards d'euros en incluant le résultat du FSV). Cependant, retraité de l'incidence du versement de 2,1 milliards d'euros du FRR à la CADES que cette dernière enregistre en produit dans ses comptes alors qu'il s'agit d'une opération de bilan pour le FRR, le résultat d'ensemble de la sécurité sociale ne permet pas de compenser les autres mouvements qui affectent ses fonds propres, dont les versements de l'assurance maladie aux établissements participant au service public hospitalier effectués en application de l'article 50 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, qui se sont élevés à 1,1 milliard d'euros en 2024.

7 Le financement du passif net de la sécurité sociale est assuré, à titre principal, par un recours à l'emprunt qui est essentiellement porté par la CADES et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). L'endettement financier net de la sécurité sociale, tel qu'appréhendé dans la présente annexe, qui correspond à la différence entre les dettes financières et les actifs financiers placés ou détenus en trésorerie, suit donc en premier lieu les mêmes tendances que le passif net auquel il est fait référence ci-dessus. Il subit, à titre secondaire, les effets de la variation du besoin en fonds de roulement lié à la gestion des organismes, qui ont également un impact sur la trésorerie. Après avoir atteint, sous l'effet de

la crise « covid », un total de 122,7 milliards d'euros fin 2022, l'endettement financier avait reculé de 9,3 milliards d'euros en 2023 (113,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Cependant, il ressort à nouveau en hausse en 2024 (120,9 milliards d'euros en fin d'exercice, soit 7,5 milliards d'euros de plus par rapport à l'année précédente), en cohérence avec l'évolution du passif net et de celle du besoin en fonds de roulement.

8 *Évolution du passif net, de l'endettement financier net et des résultats comptables consolidés de la sécurité sociale depuis 2011*

9	(En milliards d'euros)													
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Passif net au 31/12 (fonds propres négatifs)	-100,6	-107,2	-110,9	-110,7	-109,5	-101,4	-88,5	-77,0	-61,4	-86,7	-93,5	-99,2	-92,2	-93,4
Endettement financier net au 31/12	-111,2	-116,2	-118,0	-121,3	-120,8	-118,0	-102,9	-86,8	-74,6	-110,6	-115,3	-122,7	-113,4	-120,9
Résultat comptable consolidé de l'exercice (régimes de base, FSV, CADES et FRR)	-10,7	-5,9	-1,6	+1,4	+4,7	+8,1	+12,6	+14,9	+15,4	-22,9	-4,9	-1,3	+8,5	+1,9

10 **II. – Couverture des déficits et affectation des excédents constatés sur l'exercice 2024 :**

11 Parmi les différents régimes, certains présentent par construction des résultats annuels équilibrés ou très proches de l'équilibre, et n'appellent donc aucune mesure de couverture des déficits. Il en est ainsi de la branche AT-MP, et des branches et régimes intégrés financièrement au régime général (ensemble des branches Maladie des différents régimes de base depuis la mise en œuvre, en 2016, de la protection universelle maladie, et branche Vieillesse de base du régime des salariés agricoles depuis 1963). Il en est de même des régimes de retraite qui bénéficient, sous forme d'attributions directes jusqu'en 2024, de subventions de l'État (SNCF, RATP, régimes des mines et des marins) et des régimes d'employeurs équilibrés par ces derniers (fonction publique de l'État, industries électriques et gazières).

12 S'agissant des déficits, l'année 2024 ne pourra être couverte par les versements de la CADES organisés par la loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, ceux-ci se rapportant seulement aux déficits cumulés des exercices 2020 à 2023 des branches Maladie, Vieillesse et Famille du régime général, du FSV et de la branche Vieillesse du régime des non-salariés agricoles.

13 Enfin, conformément à l'article 24 de la loi n° 2015-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025, l'excédent constaté au 31 décembre 2024 du Fonds de solidarité vieillesse sera affecté à la branche Vieillesse du régime général. Aucune autre mesure relative à la couverture des déficits ou à l'affectation des excédents des autres régimes ou branches n'a été prise au titre de 2024. Ces déficits ou excédents seront donc affectés, selon le cas, aux réserves ou au report à nouveau des branches ou régimes concernés, conformément aux décisions adoptées par les instances délibératives approuvant les comptes.

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je vous rappelle que, si l'article 3 n'était pas adopté, il n'y aurait plus lieu de voter sur l'ensemble du projet de loi, dans la mesure où tous les articles qui le composent auraient été rejetés. Aucune explication de vote sur l'ensemble du texte ne pourrait donc être admise.

En application de l'article 59 du règlement, le scrutin public ordinaire est de droit sur l'ensemble du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour expliquer son vote sur l'article 3 ou sur l'ensemble du projet de loi?...

Je mets aux voix l'article 3.

Il va être procédé au scrutin public dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

*(Le scrutin a lieu.)*

**Mme la présidente.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 332 :

Nombre de votants .....	341
Nombre de suffrages exprimés .....	321
Pour l'adoption .....	20
Contre .....	301

Le Sénat n'a pas adopté.

Les articles du projet de loi ont été successivement supprimés par le Sénat.

Je constate qu'un vote sur l'ensemble n'est pas nécessaire, puisqu'il n'y a plus de texte.

En conséquence, le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024 est rejeté définitivement.

4

#### DÉCRET COMPLÉTANT L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

**Mme la présidente.** M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date de ce jour et complétant le décret du 11 juin 2025 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Acte est donné de cette communication.

Ce décret a été publié sur le site internet du Sénat.

5

#### ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à demain, mardi 24 juin 2025 :

À neuf heures trente :

Questions orales.

À quatorze heures trente et le soir :

Projet de loi relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 (procédure accélérée ; texte de la commission n° 734, 2024-2025).

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)*

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,  
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance

### du lundi 23 juin 2025

#### SCRUTIN N° 331

sur l'article 10 constituant l'ensemble du projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants .....	341
Suffrages exprimés .....	321
Pour .....	20
Contre .....	301

Le Sénat n'a pas adopté

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### GRUPE LES RÉPUBLICAINS (130) :

Contre : 129

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

##### GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (65) :

Contre : 64

N'a pas pris part au vote : 1 Mme Sylvie Robert, Présidente de séance

##### GRUPE UNION CENTRISTE (59) :

Pour : 1 Mme Denise Saint-Pé

Contre : 58

##### GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (20) :

Abstentions : 19

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

##### GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (19) :

Pour : 19

##### GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Contre : 18

##### GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (17) :

Contre : 16

Abstention : 1 Mme Mireille Conte Jaubert

##### GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (16) :

Contre : 16

##### RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

##### Ont voté pour :

Bernard Buis	Jean-Baptiste Lemoigne	Salama Ramia
Frédéric Buval	Martin Lévrier	Teva Rohfritsch
Samantha Cazebonne	Solanges Nadille	Denise Saint-Pé
Nicole Duranton	Georges Patient	Patricia Schillinger
Stéphane Fouassin	François Patriat	Dominique Théophile
Nadège Havet	Marie-Laure Phinera-	
Xavier Iacovelli	Horth	
Mikaele Kulimoetoke	Didier Rambaud	

##### Ont voté contre :

Marie-Do Aeschlimann	Gilbert Bouchet	Marie-Carole Ciuntu
Pascal Allizard	Hussein Bourgi	Catherine Conconne
Jean-Claude Anglars	Jean-Marc Boyer	Hélène Conway-
Jocelyne Antoine	Valérie Boyer	Mouret
Cathy Apourceau-Poly	Sophie Briante	Evelyne Corbière
Jean-Michel Arnaud	Guillemont	Naminzo
Viviane Artigal	Isabelle Briquet	Jean-Pierre Corbisez
Jérémy Bacchi	Max Brisson	Édouard Courtial
Jean Bacci	Ian Brossat	Thierry Cozic
Pierre Barros	Colombe Brossel	Cécile Cukierman
Alexandre Basquin	Céline Brulin	Pierre Cuypers
Arnau Bazin	Christian Bruyen	Karine Daniel
Audrey Bélim	Laurent Burgoa	Ronan Dantec
Bruno Belin	Henri Cabanel	Mathieu Darnaud
Marie-Jeanne Bellamy	Alain Cadec	Jérôme Darras
Nadine Bellurot	Olivier Cadic	Raphaël Daubet
Catherine Belrhiti	Guislain Cambier	Marc-Philippe
Guy Benarroche	Christian Cambon	Daubresse
Martine Berthet	Marion Canalès	Vincent Delahaye
Christian Bilhac	Agnès Canayer	Bernard Delcros
Annick Billon	Michel Canévet	Jean-Marc Delia
Olivier Bitz	Vincent Capocanellas	Patricia Demas
Étienne Blanc	Canellas	Stéphane Demilly
Grégory Blanc	Rémi Cardon	Chantal Deseyne
Jean-Baptiste Blanc	Marie-Arlette Carlotti	Brigitte Devésa
Florence Blatrix	Maryse Carrère	Gilbert-Luc Devinaz
Contat	Marie-Claire Carrère-	Franck Dhersin
Yves Bleunven	Gée	Catherine Di Folco
Christine Bonfanti-Dossat	Alain Cazabonne	Élisabeth Doineau
François Bonhomme	Christophe Chaillou	Thomas Dossus
Nicole Bonnefoy	Anne Chain-Larché	Sabine Drexler
Michel Bonnus	Patrick Chaize	Alain Duffourg
Alexandra Borchio	Yan Chantrel	Catherine Dumas
Fontimp	Alain Chatillon	Françoise Dumont
Denis Bouad	Patrick Chauvet	Éric Dumoulin
	Guillaume Chevrollier	Laurent Duplomb
	Marta de Cidrac	Jérôme Durain
	Olivier Cigolotti	Vincent Éblé

Frédérique Espagnac  
Dominique Estrosi  
Sassone  
Jacqueline Eustache-  
Brinio  
Agnès Evren  
Sébastien Fagnen  
Daniel Fargeot  
Gilbert Favreau  
Rémi Féraud  
Corinne Féret  
Jacques Fernique  
Bernard Fialaire  
Jean-Luc Fichet  
Isabelle Florennes  
Philippe Folliot  
Christophe-André  
Frassa  
Amel Gacquerre  
Laurence Garnier  
Fabien Gay  
Fabien Genet  
Frédérique Gerbaud  
Hervé Gillé  
Éric Gold  
Guillaume Gontard  
Béatrice Gosselin  
Nathalie Goulet  
Sylvie Goy-Chavent  
Michelle Gréaume  
Daniel Gremillet  
Jacques Groperrin  
Philippe Grosvalet  
Pascale Gruny  
Daniel Gueret  
Antoinette Guhl  
Jocelyne Guidez  
Véronique Guillotin  
André Guiol  
Laurence Harribey  
Ludovic Haye  
Olivier Henno  
Loïc Hervé  
Christine Herzog  
Jean Hingray  
Alain Houpert  
Marie-Lise Housseau  
Jean-Raymond  
Hugonet  
Jean-François Husson  
Brigitte Hybert  
Corinne Imbert  
Annick Jacquemet  
Micheline Jacques  
Olivier Jacquin  
Yannick Jadot  
Éric Jeansannetas  
Patrice Joly  
Bernard Jomier  
Lauriane Josende  
Else Joseph  
Gisèle Jourda  
Muriel Jourda  
Mireille Jouve  
Alain Joyandet  
Patrick Kanner  
Roger Karoutchi  
Claude Kern  
Éric Kerrouche  
Khalifé Khalifé  
Christian Klinger

Marie-Pierre de La  
Gontrie  
Sonia de La Provôté  
Laurent Lafon  
Gérard Labellec  
Ahmed Laouedj  
Florence Lassarade  
Michel Laugier  
Daniel Laurent  
Christine Lavarde  
Antoine Lefèvre  
Dominique de Legge  
Ronan Le Gleut  
Annie Le Houerou  
Henri Leroy  
Stéphane Le Rudulier  
Pierre-Antoine Levi  
Audrey Linkenheld  
Anne-Catherine  
Loisier  
Jean-François Longeot  
Vivette Lopez  
Jean-Jacques Lozach  
Monique Lubin  
Victorin Lurel  
Viviane Malet  
Didier Mandelli  
Monique de Marco  
Marianne Margaté  
David Margueritte  
Didier Marie  
Hervé Marseille  
Pascal Martin  
Pauline Martin  
Michel Masset  
Hervé Maurey  
Thierry Meignen  
Akli Mellouli  
Franck Menonville  
Marie Mercier  
Serge Mérillou  
Damien Michallet  
Jean-Jacques Michau  
Brigitte Micouleau  
Alain Milon  
Jean-Marie Mizzon  
Marie-Pierre Monier  
Franck Montaugé  
Albéric de Montgolfier  
Catherine Morin-  
Desailly  
Philippe Mouiller  
Laurence Muller-  
Bronn  
Corinne Narassiguin  
Georges Naturel  
Anne-Marie Nédélec  
Louis-Jean de Nicolaj  
Sylviane Noël  
Claude Nougéin  
Mathilde Ollivier  
Saïd Omar Oili  
Alexandre Ouizille  
Pierre Ouzoulias  
Olivier Paccaud  
Gyulène Pantel  
Roger Panunzi  
Paul Toussaint Parigi  
Anne-Sophie Patru  
Philippe Paul  
Jean-Gérard Paumier

**Abstentions :**

Corinne Bourcier  
Jean-Luc Brault  
Emmanuel Capus  
Daniel Chasseing  
Cédric Chevalier  
Mireille Conte Jaubert

Laure Darcos  
Jean-Pierre Grand  
Marc Laméni  
Marie-Claude  
Lermytte  
Vincent Louault

Clément Pernot  
Cédric Perrin  
Évelyne Perrot  
Annick Petrus  
Stéphane Piednoir  
Bernard Pillefer  
Sébastien Pla  
Kristina Pluchet  
Rémy Pointereau  
Raymonde Poncet  
Monge  
Émilienne Poumirol  
Frédérique Puissat  
Jean-François Rapin  
Claude Raynal  
Christian Redon-  
Sarrazy  
André Reichardt  
Évelyne Renaud-  
Garabedian  
Hervé Reynaud  
Olivia Richard  
Marie-Pierre Richer  
Olivier Rietmann  
Pierre-Alain Roiron  
Bruno Rojouan  
Anne-Sophie  
Romagny  
David Ros  
Laurence Rossignol  
Jean-Yves Roux  
Jean-Marc Ruel  
Jean-Luc Ruelle  
Daniel Salmon  
Hugues Saury  
Stéphane Sautarel  
Michel Savin  
Pascal Savoldelli  
Elsa Schalck  
Ghislaine Senée  
Bruno Sido  
Silvana Silvani  
Jean Sol  
Nadia Sollogoub  
Laurent Somon  
Anne Souyris  
Lucien Stanzione  
Francis Szpiner  
Rachid Temal  
Lana Tetuanui  
Jean-Claude Tissot  
Simon Uzenat  
Sylvie Valente Le Hir  
Mickaël Vallet  
Jean-Marie  
Vanlerenberghe  
Marie-Claude Varailles  
Jean-Marc Vayssouze-  
Faure  
Anne Ventalon  
Dominique Vérien  
Sylvie Vermeillet  
Cédric Vial  
Paul Vidal  
Jean Pierre Vogel  
Mélanie Vogel  
Michaël Weber  
Robert Wienie Xowie  
Adel Ziane

Pierre-Jean Verzelen | Louis Vogel | Dany Wattebled

**N'ont pas pris part au vote :**

Gérard Larcher, Président du Sénat	Aymeric Durox Joël Guerriau	Christopher Szczurek
Sylvie Robert, Présidente de séance	Joshua Hochart Stéphane Ravier	

**SCRUTIN N° 332**

sur l'article 3 constituant l'ensemble du projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants .....	341
Suffrages exprimés .....	321
Pour .....	20
Contre .....	301

Le Sénat n'a pas adopté

**ANALYSE DU SCRUTIN****GRUPE LES RÉPUBLICAINS (130) :**

Contre : 129

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

**GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (65) :**

Contre : 64

N'a pas pris part au vote : 1 Mme Sylvie Robert, Présidente de séance

**GRUPE UNION CENTRISTE (59) :**

Pour : 1 Mme Denise Saint-Pé

Contre : 58

**GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (20) :**

Abstentions : 19

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

**GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (19) :**

Pour : 19

**GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :**

Contre : 18

**GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (17) :**

Contre : 16

Abstention : 1 Mme Mireille Conte Jaubert

**GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (16) :**

Contre : 16

**RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :**

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

**Ont voté pour :**

Bernard Buis  
Frédéric Buval  
Samantha Cazebonne  
Nicole Duranton  
Stéphane Fouassin  
Nadège Havet  
Xavier Iacovelli  
Mikaele Kulimoetoke

Jean-Baptiste Lemoyne  
Martin Lévrier  
Solanges Nadille  
Georges Patient  
François Patriat  
Marie-Laure Phinera-Horth

Didier Rambaud  
Salama Ramia  
Teva Rohfritsch  
Denise Saint-Pé  
Patricia Schillinger  
Dominique Théophile

**Ont voté contre :**

Marie-Do Aeschlimann  
Pascal Allizard  
Jean-Claude Anglars  
Jocelyne Antoine  
Cathy Apourceau-Poly  
Jean-Michel Arnaud  
Viviane Artigal  
Jérémy Bacchi  
Jean Bacci  
Pierre Barros  
Alexandre Basquin  
Arnaud Bazin  
Audrey Bélim  
Bruno Belin  
Marie-Jeanne Bellamy  
Nadine Bellurot  
Catherine Belrhiti  
Guy Benarroche  
Martine Berthet  
Christian Bilhac  
Annick Billon  
Olivier Bitz  
Étienne Blanc  
Grégory Blanc  
Jean-Baptiste Blanc  
Florence Blatrix  
Contat  
Yves Bleunven  
Christine Bonfanti-Dossat  
François Bonhomme  
François Bonneau  
Nicole Bonnefoy  
Michel Bonnus  
Alexandra Borchio  
Fontimp  
Denis Bouad  
Gilbert Bouchet  
Hussein Bourgi  
Jean-Marc Boyer  
Valérie Boyer  
Sophie Briante  
Guillemont  
Isabelle Briquet  
Max Brisson  
Ian Brossat  
Colombe Brossel  
Céline Brulin  
Christian Bruyen  
Laurent Burgoa  
Henri Cabanel  
Alain Cadec  
Olivier Cadic  
Guislain Cambier  
Christian Cambon

Marion Canaless  
Agnès Canayer  
Michel Canévet  
Vincent Capocanellas  
Rémi Cardon  
Marie-Arlette Carlotti  
Maryse Carrère  
Marie-Claire Carrère-Gée  
Alain Cazabonne  
Christophe Chaillou  
Anne Chain-Larché  
Patrick Chaize  
Yan Chantrel  
Alain Chatillon  
Patrick Chauvet  
Guillaume Chevrolier  
Marta de Cidrac  
Olivier Cigolotti  
Marie-Carole Ciuntu  
Catherine Conconne  
Hélène Conway-Mouret  
Evelyne Corbière  
Naminzo  
Jean-Pierre Corbisez  
Édouard Courtial  
Thierry Cozic  
Cécile Cukierman  
Pierre Cuyper  
Ronan Dantec  
Mathieu Darnaud  
Jérôme Darras  
Raphaël Daubert  
Marc-Philippe Daubresse  
Vincent Delahaye  
Bernard Delcros  
Jean-Marc Delia  
Patricia Demas  
Stéphane Demilly  
Chantal Deseyne  
Brigitte Devésa  
Gilbert-Luc Devinaz  
Franck Dhersin  
Catherine Di Folco  
Élisabeth Doineau  
Thomas Dossus  
Sabine Drexler  
Alain Duffourg  
Catherine Dumas  
Françoise Dumont  
Éric Dumoulin  
Laurent Duplomb

Jérôme Durain  
Vincent Éblé  
Frédérique Espagnac  
Dominique Estrosi Sassone  
Jacqueline Eustache-Brinio  
Agnès Evren  
Sébastien Fagnen  
Daniel Fargeot  
Gilbert Favreau  
Rémi Féraud  
Corinne Féret  
Jacques Fernique  
Bernard Fialaire  
Jean-Luc Fichet  
Isabelle Florennes  
Philippe Folliot  
Christophe-André Frassa  
Amel Gacquerre  
Laurence Garnier  
Fabien Gay  
Fabien Genet  
Frédérique Gerbaud  
Hervé Gillé  
Éric Gold  
Guillaume Gontard  
Béatrice Gosselin  
Nathalie Goulet  
Sylvie Goy-Chavent  
Michelle Gréaume  
Daniel Gremllet  
Jacques Groperrin  
Philippe Grosvalet  
Pascal Gruny  
Daniel Gueret  
Antoinette Guhl  
Jocelyne Guidez  
Véronique Guillotin  
André Guiol  
Laurence Harribey  
Ludovic Haye  
Olivier Henno  
Loïc Hervé  
Christine Herzog  
Jean Hingray  
Alain Houpert  
Marie-Lise Housseau  
Jean-Raymond Hugonet  
Jean-François Husson  
Brigitte Hybert  
Corinne Imbert  
Annick Jacquemet  
Micheline Jacques

Olivier Jacquin  
Yannick Jadot  
Éric Jeansannetas  
Patrice Joly  
Bernard Jomier  
Lauriane Josende  
Else Joseph  
Gisèle Jourda  
Muriel Jourda  
Mireille Jouve  
Alain Joyandet  
Patrick Kanner  
Roger Karoutchi  
Claude Kern  
Éric Kerrouche  
Khalifé Khalifé  
Christian Klingler  
Marie-Pierre de La Gontrie  
Sonia de La Provôté  
Laurent Lafon  
Gérard Lahellec  
Ahmed Laouedj  
Florence Lassarade  
Michel Laugier  
Daniel Laurent  
Christine Lavarde  
Antoine Lefevre  
Dominique de Legge  
Ronan Le Gleut  
Annie Le Houerou  
Henri Leroy  
Stéphane Le Rudulier  
Pierre-Antoine Levi  
Audrey Linkenheld  
Anne-Catherine Loisier  
Jean-François Longeot  
Vivette Lopez  
Jean-Jacques Lozach  
Monique Lubin  
Victorin Lurel  
Viviane Malet  
Didier Mandelli  
Monique de Marco  
Marianne Margaté  
David Margueritte  
Didier Marie  
Hervé Marseille  
Pascal Martin  
Pauline Martin  
Michel Masset  
Hervé Maurey

Thierry Meignen  
Akli Mellouli  
Franck Menonville  
Marie Mercier  
Serge Méridou  
Damien Michallet  
Jean-Jacques Michau  
Brigitte Micouleau  
Alain Milon  
Jean-Marie Mizzon  
Marie-Pierre Monier  
Franck Montaugé  
Albéric de Montgolfier  
Catherine Morin-Desailly  
Philippe Mouiller  
Laurence Muller-Bronn  
Corinne Narassiguin  
Georges Naturel  
Anne-Marie Nédélec  
Louis-Jean de Nicolaÿ  
Sylviane Noël  
Claude Nougéin  
Mathilde Ollivier  
Saïd Omar Oili  
Alexandre Ouizille  
Pierre Ouzoulias  
Olivier Paccaud  
Guylène Pantel  
Jean-Jacques Panunzi  
Paul Toussaint Parigi  
Anne-Sophie Patru  
Philippe Paul  
Jean-Gérard Paumier  
Clément Pernot  
Cédric Perrin  
Évelyne Perrot  
Annick Petrus  
Stéphane Piednoir  
Bernard Pillefer  
Sebastien Pla  
Kristina Pluchet  
Rémy Pointereau  
Raymonde Poncet Monge  
Émilienne Poumirol  
Frédérique Puissat  
Jean-François Rapin  
Claude Raynal  
Christian Redon-Sarrazy  
André Reichardt

**Abstentions :**

Corinne Bourcier  
Jean-Luc Brault  
Emmanuel Capus  
Daniel Chasseing  
Cédric Chevalier  
Mireille Conte Jaubert  
Laure Darcos

Jean-Pierre Grand  
Marc Laménie  
Marie-Claude Lermytte  
Vincent Louault  
Claude Malhuret  
Alain Marc

Évelyne Renaud-Garabedian  
Hervé Reynaud  
Olivia Richard  
Marie-Pierre Richer  
Olivier Rietmann  
Pierre-Alain Roiron  
Bruno Rojouan  
Anne-Sophie Romagny  
David Ros  
Laurence Rossignol  
Jean-Yves Roux  
Jean-Marc Ruel  
Jean-Luc Ruelle  
Daniel Salmon  
Hugues Saury  
Stéphane Sauterel  
Michel Savin  
Pascal Savoldelli  
Elsa Schalck  
Ghislaine Senée  
Bruno Sido  
Silvana Silvani  
Jean Sol  
Nadia Sollogoub  
Laurent Somon  
Anne Souyris  
Lucien Stanzione  
Francis Szpiner  
Rachid Temal  
Lana Tetuanui  
Jean-Claude Tissot  
Simon Uzenat  
Sylvie Valente Le Hir  
Mickaël Vallet  
Jean-Marie Vanlerenberghe  
Marie-Claude Varailles  
Jean-Marc Vayssoze-Faure  
Anne Ventalon  
Dominique Vérien  
Sylvie Vermeillet  
Cédric Vial  
Paul Vidal  
Jean Pierre Vogel  
Mélanie Vogel  
Michaël Weber  
Robert Wienie Xowie  
Adel Ziane

**N'ont pas pris part au vote :**

Gérard Larcher,  
Président du Sénat  
Sylvie Robert,  
Présidente de séance

Aymeric Durox  
Joël Guerriau  
Joshua Hochart  
Stéphane Ravier

Christopher Szczurek